



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 23 MARS 2023, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Valentina Marthaler, Présidente
CONSEIL GENERAL	43 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Sandra Pichonnaz, Véronique Polito Schmidt, Valérie Ugolini, MM. Peter Schnyder, Alexandre Demont et Maxime Vorlet
ABSENTE	Mme Mamula Steiner Olimpia
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 14 et 15 décembre 2022 disponibles sur le site internet www.vilars-sur-glane.ch
2. Message relatif à l'adoption de la modification des Statuts de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français votée en Assemblée des délégué-e-s du 14 décembre 2022
3. Message relatif à la réfection de la toiture avec installation photovoltaïque de la Résidence Les Martinets
4. Message relatif au crédit d'investissement concernant le 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal
5. Message relatif au crédit d'études concernant le renouvellement et l'agrandissement de la STEP
6. Election de deux membres à la Commission d'aménagement
7. Divers

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Chères et Chers membres du Conseil communal, M. le Syndic, Chères et Chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et à tous, la bienvenue.

Je salue et remercie également les représentantes et représentants de la Liberté, de Radio Fribourg et du Freiburger Nachrichten qui répondent toujours présents pour relater nos débats.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 3 mars 2023, soit dans le délai légal de 15 jours tel que prévu par notre règlement et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Sont excusées pour la séance de ce soir les personnes suivantes :

- Mmes Sandra Pichonnaz, Véronique Polito Schmidt, Valérie Ugolini, MM. Peter Schnyder, Maxime Vorlet et Alexandre Demont.

Je vous annonce également que Mme Marie-Hélène Brouchoud arrivera avec du retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres du Conseil général sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Au programme de ce soir, quatre messages ainsi que l'élection de deux nouveaux membres à la Commission d'aménagement. Avant d'attaquer notre ordre du jour, je vous prie de bien vouloir transmettre au Secrétariat communal, si possible en version électronique, le texte de vos diverses interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De même, je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour simplifier la tenue du procès-verbal. Vous avez également toujours la possibilité d'envoyer, durant la séance, vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch, Mme Vonlanthen que je remercie chaleureusement préparera les différentes interventions pour la projection. Je profite également de remercier M. Manusev pour son précieux travail tout au long de nos séances.

Actuellement, nous sommes 38 Conseillères et Conseillers généraux présents.

Je vous rappelle que chaque membre peut par une motion d'ordre proposer au Conseil général de modifier la marche des débats. Avez-vous donc des remarques à formuler quant à notre ordre du jour ? Tel n'est pas le cas, place au point 1 de notre ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 14 et 15 décembre 2022 disponibles sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous allons procéder à l'approbation de ces procès-verbaux de façon distincte. Ainsi, concernant le procès-verbal du mercredi 14 décembre 2022, y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

De même, y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du jeudi 15 décembre 2022 ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé 37 oui et 1 abstention

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à l'adoption de la modification des Statuts de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français votée en Assemblée des délégué-e-s du 14 décembre 2022

Mme Valentina Marthaler, Présidente. En préambule, je vous rappelle que les trois modifications mentionnées dans ce message, à savoir : la composition du Comité de direction, la modification de la clé de répartition et les emprunts de l'Association ne peuvent être

dissociés. S'agissant des modifications des articles 37 et 39, elles doivent être approuvées par les trois quarts des communes dont la population légale doit en outre, être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association.

Cela étant dit, la parole est donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Sergio Gautier, Conseiller général, rejoint la séance à 19h36.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 8 mars 2023, la Commission financière a reçu Mme Caroline Dénervaud, Vice-Syndique en charge du dossier.

Le préavis de la Commission financière porte uniquement sur les articles 37 et 39 des statuts modifiés en raison de leur incidence financière sur le budget communal.

La Commission financière salue les efforts entrepris par le Conseil communal au sein de ladite association en vue d'une amélioration de la clef de répartition en faveur de notre Commune. Toutefois, il y a lieu de constater que cette baisse est toute relative, de moins de 5%, sachant que notre Commune subit toujours encore la double imposition par la péréquation financière intercommunale.

En outre, la participation communale se verra augmenter, de manière sensible, avec les projets de construction du nouveau CO à Givisiez et la rénovation du CO de Marly.

La Commission financière rend attentive le Conseil général que l'augmentation de la limite d'endettement de 25 millions de francs, pour atteindre les 125 millions de francs, rendra encore plus difficile voire quasi impossible, la sortie de notre Commune de cette association dans un futur proche.

C'est donc sans d'autre choix possible que la Commission financière préavise favorablement, à la majorité, la modification des statuts telle que proposée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Dénervaud reste à disposition pour les questions. J'ouvre donc la discussion générale. A qui puis-je donner la parole ? Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS salue le message et félicite les efforts du Conseil communal pour le travail effectué concernant les modifications des statuts de l'Association des CO votés le 14 décembre dernier.

Le groupe a relevé les différents points énoncés. La construction du CO de Givisiez, la modification de la clé de répartition et les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et d'autres investissements comprenant notamment les travaux liés à l'assainissement du CO de Marly.

Nous sommes satisfaits de constater que Villars-sur-Glâne continue de participer de manière solidaire avec les autres membres de l'Association, à poursuivre les efforts pour l'amélioration de la qualité des institutions scolaires pour les élèves de la région. La révision de la clé de répartition, à décharge au travers des négociations du Conseil communal, aura pour conséquence une baisse de la contribution de la Commune. Il est certain que la Commune paie un montant déjà important comparativement aux autres communes et reste la principale contributrice mais respecte le principe de solidarité équilibré propre aux associations de communes.

Nous saluons également la nouvelle construction du CO de Givisiez et l'assainissement du CO de Marly qui aura une plus grande valeur pour les élèves bénéficiaires.

Nous sommes également satisfaits de constater que les communes membres dont Villars-sur-Glâne participent ensemble et collaborent au travers de cette Association pour poursuivre les efforts et les potentielles améliorations pour une haute qualité d'apprentissage pour les élèves, à contribuer aux bonnes conditions d'apprentissage, d'un bon climat éducatif et du développement d'un environnement et d'infrastructures adéquates pour l'ensemble des élèves de la région.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS vous invite à approuver les modifications des statuts de l'Association des CO.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste relève avec satisfaction la modification de la clé de répartition plus favorable pour notre Commune. Certes, celle-ci prend toujours en compte le potentiel fiscal pour une part de la clé de répartition. Mais celle-ci doit

être comprise dans la solidarité que nous nous devons d'accepter avec les autres communes. Une solidarité qui se concrétise aussi par notre investissement dans l'Association des CO.

Nous ne partageons pas l'idée d'une double peine avec la péréquation cantonale. Cette dernière prend en compte les ressources et les besoins des communes. La prise en compte du potentiel fiscal pour participer au financement des besoins de l'Association des CO doit être perçue comme un élément de solidarité entre les communes membres pour un but commun. Les autres modifications n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutient la modification des Statuts de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et vous invite à en faire de même.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général, rejoint la séance à 19h41.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance du 14 mars dernier, notre groupe s'est penché avec attention sur le message relatif à l'adoption de la modification des statuts de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

La prise en compte du potentiel fiscal dans les clés de répartition des associations de commune, revenant de facto à une double peine, est un cheval de bataille de notre Commune d'ailleurs abordé à de multiples reprises au sein de cet hémicycle. Aussi, nous saluons le fait que ce critère de répartition passe de 25 à 20% tandis que celui relatif à la dernière population légale augmente de 75 à 80%. Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction. Notre groupe soutient également les deux autres modifications soit la composition du Comité de direction et la hausse de la limite d'endettement à 125 millions. Il soutient ce message à sa grande majorité et vous invite à faire de même.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Vice-Syndique. Je remercie les groupes qui se sont exprimés en faveur de ce message. Je tiens, toutefois, à vous informer que les négociations ont été très

difficiles. En effet, les communes bénéficiaires sont peu enclines, il faut le dire, à voir augmenter leurs contributions parce que Villars-sur-Glâne souhaite baisser la sienne.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant de passer au vote ? Tel n'est pas le cas, je vous informe que nous sommes actuellement 40 Conseillères et Conseillers généraux présents.

Celles et ceux qui acceptent la modification des Statuts proposés de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français votée en Assemblée des délégué-e-s du 14 décembre 2022 le manifestent par main levée.

Le message est accepté par 38 oui et 2 abstentions

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au point 3 de notre ordre du jour.

3. Message relatif à la réfection de la toiture avec installation photovoltaïque de la Résidence Les Martinets

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 8 mars 2023, la Commission financière a reçu Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier, accompagnée de Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière a été rendue attentive à la particularité de ce dossier puisque la Commune, propriétaire de l'immeuble, sera maître d'ouvrage pour ces travaux de réfection qui seront entièrement financés par la CODEMS.

Malgré cet aspect financier favorable pour notre Commune, il y a lieu de garder à l'esprit que ce bâtiment fait partie du patrimoine administratif communal. Pour cette raison, il est de la compétence du Conseil général de décider des choix qui s'imposent notamment en lien avec l'évaluation de la durabilité des projets communaux, élément du plan climat communal. Dans cette optique, il était nécessaire, dans le cadre de ce projet de réfection, d'en faire l'analyse et de la soumettre au Conseil général.

Or, la Commission financière se trouve devant le fait accompli puisque parmi les trois solutions retenues, la deuxième meilleure variante en termes de réduction de CO₂ et d'énergie a été choisie. Elle aurait été en droit d'attendre, tout comme le Conseil général, que les réductions de CO₂ et d'électricité soient calculées, au moins pour la meilleure variante, la variante pompe à chaleur. Dans l'hypothèse où cette dernière variante était la meilleure écologiquement, une négociation avec la CODEMS aurait pu être tentée. En cas de refus de cette dernière, le Conseil général aurait encore eu la possibilité de décider d'en assumer le coût supplémentaire. La Commission financière regrette que ce dossier n'ait pas été évalué au regard du plan climat communal et des économies possibles. Elle demande que cela soit le cas pour tous les projets futurs.

Compte tenu de l'urgence à assainir les infiltrations d'eau, la Commission financière se doit de préavisier favorablement le crédit d'investissement pour cette réfection d'un montant de CHF 1'790'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Mélanie Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vous présente, ce soir, un message dont le processus a débuté en juin 2021. La longueur de cette procédure est, notamment, liée à la complexité du financement des EMS. En effet, les frais financiers d'un EMS sont pris en charge par la CODEMS. Avant de vous présenter cette demande d'investissement, la Commune s'est assurée que, sur le principe, la CODEMS accepterait de rembourser les frais financiers qui découleront de la réfection de la toiture avec une installation photovoltaïque.

Pour ce faire, nous avons dû mandater un architecte pour établir un cahier des charges et une mise en soumission. La CODEMS exigeant trois offres par CFC pour confirmer son accord de rembourser les frais financiers. Lors de l'extension de l'EMS en 2017, le choix a été fait de reporter les travaux de réfection de la toiture car aucune infiltration d'eau n'a été constatée. Maintenant, ces travaux sont devenus nécessaires et urgents, l'étanchéité de l'eau n'étant plus assurée. En été 2021, une fois l'architecte mandaté, celui-ci a relevé, après une vision locale, que les installations de ventilation présentent en toiture étaient nombreuses et a suggéré de recourir à un avis de principe sur les qualités de ces installations auprès d'un bureau d'ingénieur chauffagiste. Nous avons appris qu'il s'agissait uniquement d'extraction d'air pour les locaux sanitaires des chambres, locaux vidoirs des différents étages. Ces ventilations

auraient pu être laissées en l'état mais il nous a semblé judicieux du point de vue énergétique de faire une analyse relative à la valorisation de la chaleur.

Le Conseil communal a fait un choix sur la base de l'analyse poussée de l'ingénieur chauffagiste. Nous ne pouvons pas développer toutes les variantes. Ce n'est pas possible de consulter le Conseil général pour ce choix ou de lui soumettre plusieurs variantes pour un crédit d'investissement, nos institutions fonctionnant ainsi.

La variante qui se base sur une récupération de chaleur par batterie avec mise en place d'un nouveau monobloc d'extraction a été choisie par le Conseil communal car elle avait le meilleur rapport coût-utilité. Elle était alors estimée à CHF 161'250.- au moment de l'étude.

La variante qui prévoyait la valorisation des rejets thermiques par un système de pompe à chaleur sur chacun des réseaux existants était beaucoup plus complexe et risquait de générer beaucoup plus de pannes et d'interventions. Elle représentait un investissement de CHF 100'000.- de plus au moment encore où l'étude a été faite. Il n'existe pas d'indicateur de franc par kWh économisé ou de franc par kilo CO₂ économisé qui permettrait de juger la pertinence d'une mesure.

Je prends note que pour les prochains messages, nous veillerons à présenter des comparaisons en lien avec les économies de CO₂ si elles sont possibles. Un examen Boussole21 est aussi prévu.

Cela dit, on ne pourra jamais juger de la pertinence d'une mesure en se basant uniquement sur les économies de CO₂. Dans les projets, nous devons tenir compte également de l'indicateur économique, de l'indicateur de facilité de mise en place, de l'indicateur de l'opportunité et de l'indicateur de l'énergie grise. Je vous remercie de bien vouloir accepter cette demande de crédit un montant de CHF 1'790'000.- TTC pour la réfection de la toiture, l'assainissement de l'installation de ventilation et l'installation photovoltaïque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. J'ouvre la discussion générale. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Silva Lago.

M. Filipe Silva Lago, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif à la réfection de la toiture avec installation photovoltaïque de la Résidence Les Martinets.

Dans ce message, il est mentionné qu'en 2017, une expertise a conclu que le toit devait être rénové à court terme. Il a fallu trois ans pour qu'un architecte soit adjudgé et cinq ans se sont écoulées depuis et aujourd'hui nous devons constater les dégâts.

Des dégâts non pas engendrés par les aléas climatiques mais plutôt causés par la lenteur de notre système. Notre groupe comprend parfaitement l'urgence de cette rénovation pour le bien-être des résidents mais regrette cette situation où nous nous retrouvons à devoir réagir alors que nous aurions dû agir.

La réaction nous force souvent à devoir aller plus vite et sans forcément à réussir à mettre tous les éléments dans la balance, à l'image de l'unique variante peu courageuse présentée à la CODEMS. Une variante plus coûteuse mais également plus en rapport avec notre vision énergétique aurait été par exemple une piste intéressante qui aurait dû être creusée et négociée pendant ces cinq ans avec la CODEMS.

Ce soir, nous devons voter dans l'urgence sans que nous puissions prendre en considération tous les enjeux liés à cette rénovation notamment sur le plan énergétique. Plutôt paradoxale et cocasse lorsque le même soir nous devons également nous prononcer sur un plan climat communal.

Question au Conseil communal : vos paroles et vos actions ne sont-elles pas parfois contradictoires ? Bien que le groupe PLR-PVL a décidé de voter en faveur du message, je vous demande à toutes et à tous, ici présents, de faire en sorte qu'à l'avenir nous puissions plus souvent agir que de réagir.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste tient à relever l'important travail fourni par le Conseil communal et ses services dans ce dossier. Il convient de tenir compte du fait qu'il s'agit ici, non seulement de trouver une solution pour résoudre les problèmes engendrés et améliorer la situation du point de vue énergétique, mais qu'il fallait aussi proposer une solution optimale acceptable par la CODEMS qui prend financièrement en charge les frais financiers de ces investissements. Au passage, qui dit prise en charge par la CODEMS dit prise en charge aussi par les autres communes du district de la Sarine.

Il nous plaît de relever, dans ce contexte, que la Commune a obtenu la prise en compte par cette CODEMS de la plus-value occasionnée par le choix d'une installation photovoltaïque

européenne. Le Conseil communal a ainsi fait passer la volonté du Conseil général émise pour les installations photovoltaïques du réservoir.

Au passage, la Commune apporte une solution à l'explosion des coûts énergétiques enregistrés dernièrement.

Le groupe socialiste estime que le Conseil communal a obtenu le meilleur compromis. Il approuve le crédit d'investissement demandé de CHF 1'790'000 et vous invite à en faire de même.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Eugster, vous avez la parole.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 14 mars 2023, le groupe Le Centre a examiné avec attention le message relatif à la réfection de la toiture avec installation photovoltaïque de la Résidence Les Martinets.

Au vu de la consistance du dossier, de la nécessité de la réfection de la toiture, de l'absence de quantification en CO₂, de l'urgence climatique, du manque de dessins expliquant la verrière ou l'inclinaison des panneaux solaires ainsi que d'un retour devant la CODEMS en cas de modification du message présenté, le groupe Le Centre a demandé des compléments à Mme Maillard Russier et à décider de ne pas préavisier ce message.

A titre personnel et avec le complément d'informations reçu par courriel, je vais soutenir ce message en espérant qu'à l'avenir les messages du Conseil communal arrivent suffisamment tôt pour éviter cette désagréable impression d'urgence qui n'est pas que climatique ici.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient le projet de réfection de la toiture de la Résidence Les Martinets.

Notre groupe salue la réfection de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour le système de ventilation, nous regrettons le manque de transparence de la Commune. Les trois variantes au niveau des investissements et des charges, ces critères sont d'importance pour la CODEMS. Aurait-elle été prête à investir plus pour une solution plus durable. La question reste en suspens. La Commune dispose-t-elle d'un mémento avec des prix indicatifs

par kWh, par tonne de CO₂ économisée pour prendre ce genre de décision ? Apparemment non ! Doit-elle le faire ? Je pense.

Mme Florence Carrea Bassin, Conseillère générale et **M. Luc Brillard**, Conseiller général rejoignent la séance à 19h57.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Pour ceux qui ne le savent pas, je suis membre du Conseil de fondation de la Résidence Les Martinets et c'est à ce titre que j'interviens.

Le travail qui a été fait est d'importance et a duré longtemps. Le covid a ralenti également un certain nombre de processus. Nous avons des institutions qu'il convient de respecter.

Je souligne également qu'il est important de tenir compte des locataires dudit bâtiment et qu'ils ne vont pas supporter forcément des transformations et des modifications, certes nécessaires du point de vue énergétique, mais difficiles à supporter pour eux.

A titre personnel, j'ai vécu la reconstruction et la transformation du Manoir à Givisiez alors que ma maman y était résidente et je peux vous garantir que ce n'était pas facile pour les résidents et compliqué pour le personnel soignant. Il est important de voir que dans ces cas-là, les travaux doivent être fragmentés et entrepris progressivement.

Je tiens aussi à souligner que le toit coule et que le personnel de conciergerie doit y être très attentif. Du côté électrique, la pose des panneaux solaires est une évidence mais je tiens à vous informer que les coûts d'électricité pour les Martinets sont passés grosso modo de CHF 75'000.- à CHF 300'000.- par année. Ces chiffres figureront dans le rapport de gestion que vous recevrez lors de la lecture des comptes. La consommation principale d'électricité d'un home concerne la cuisine et la buanderie car celles-ci fonctionnent la journée, ce qui augmente considérablement les coûts. Je comprends parfaitement que les choses ne vont pas assez vite selon M. Silva Lago mais dans le cadre d'un EMS tout va plus lentement qu'on le veuille ou non.

Enfin, en terme climatique, personne ne peut nier l'urgence et je pense qu'il faut mettre les choses en place le plus vite possible et le mieux possible. Il y a que ceux qui ne font rien qui

ne font pas d'erreur mais là, je suis convaincu du très bon projet que nous avons à voter ce soir et je vous invite à le soutenir massivement.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos interventions et votre soutien. J'admets la critique par rapport au fait de recevoir, à l'avenir, des informations dans les messages en lien avec le CO₂.

Ce dossier a commencé en juin 2021. En novembre 2021, nous avons dû choisir par rapport à la variante du système de ventilation et aujourd'hui, nous referions ce choix étant donné tous les critères que nous devons prendre en considération.

Par rapport à la durée de la procédure, il est vrai qu'en 2017, nous avons choisi t'attendre car le toit ne prenait pas encore l'eau. Lorsque nous avons commencé à mettre cet investissement à l'ordre du jour, les procédures sont relativement longues comme celle de l'architecte qui développe le projet, celle de l'ingénieur chauffagiste, là aussi nous aurions pu laisser les ventilations sur le toit en l'état mais nous avons choisi d'examiner une variante afin d'avoir une solution plus intéressante au niveau énergétique. Ensuite, il y a la procédure financière, de discussions et de négociations avec la CODEMS. Tout cela prend du temps.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Je vous informe que nous sommes actuellement 42 Conseillers et Conseillères généraux présents.

Que celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réfection de la toiture avec installation photovoltaïque de la Résidence Les Martinets pour un montant de CHF 1'790'000.- TTC avec un total de charges financières annuelles de CHF 107'400.-, soit CHF 53'700.- pour l'amortissement de 3% et CHF 53'700.- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif au crédit d'investissement concernant le 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Le message qui vous est présenté a pour but de soumettre à votre examen et approbation un crédit d'investissement pour le lancement des premières mesures du plan climat communal. Ce message fait notamment suite au postulat N° 022 qui avait été déposé par Mmes Sophie Ortner et Katharina Buchs et M. Claude Monney pour l'élaboration d'un plan climat communal et avait été accepté par le Conseil général à l'unanimité en séance du 11 février 2021. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 8 mars 2023, la Commission financière a reçu Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier, ainsi que M. Cédric Rauber, Responsable environnement et développement durable.

La Commission financière regrette que le message qui lui a été soumis et les explications fournies manquent de clarté et de précisions. A son avis, aussi bien les objectifs à atteindre que les résultats escomptés par ces différentes études restent vagues.

La Commission financière ne remet pas en question les 3 axes de mesures relatives au plan lumière, végétalisation et mobilité, mais peine à comprendre les motifs qui justifient celui de la valorisation des actions durables déjà financée par le biais de la Cohésion sociale. Par contre, la Commission financière estime que, pour un montant d'études de CHF 259'000.-, le Conseil général est en droit d'attendre que soient déjà définies des valeurs chiffrées d'économie à atteindre en matière de réduction de CO₂ et d'électricité ainsi que la mise en place d'un système d'évaluation des mesures. Dans tous les cas, le but premier de toutes ces études est que leurs résultats soient suffisamment étayés et ciblés pour atteindre les objectifs fixés.

La Commission financière rend aussi attentif au fait que le besoin en financement n'est pas de CHF 320'000.- (tel que stipulé dans le paragraphe V du message), mais de CHF 259'000.-.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière, dans sa majorité, n'entend pas soutenir ce message et préavise négativement la demande de crédit d'investissement de CHF 259'000.- TTC.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Mélanie Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. L'argumentation du crédit d'investissement pour le 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal est présentée au beamer. Avoir une ville mieux éclairée, mieux végétalisée avec une mobilité plus durable et une population mieux informée et soutenue dans ses actions durables pour faire face au défi du changement climatique, voilà les objectifs poursuivis par ce message.

Il vise à obtenir une première enveloppe financière de CHF 259'000.- TTC afin de lancer des projets dans quatre domaines importants déjà identifiés dans le cadre des travaux conséquents d'élaboration de notre Plan climat communal.

Lutter contre le changement climatique est un défi d'envergure à tous les niveaux de notre organisation politique. Que ce soit au niveau de la Confédération, du Canton de Fribourg, de l'Agglomération ou de la Commune, nous devons agir.

Il y a des objectifs, ils sont fixés au niveau mondial par les accords de Paris. Nous devons les atteindre pour préserver notre santé et notre qualité de vie. Nous avons ainsi jusqu'en 2023 pour réduire de 50% les gaz à effet de serre. Cela étant, nous devons aussi tout mettre en œuvre pour nous adapter au changement climatique. Les actions d'adaptation font ainsi parties intégrantes de notre Plan climat communal. 2030 c'est demain. Si nous avons encore quinze ans devant nous, nous pourrions nous permettre d'attendre la finalisation complète de notre Plan pour donner, des chiffres pour être très précis avant de lancer les premières mesures mais il nous reste moins de sept ans. Heureusement, nous avons une volonté politique claire et un appel sans ambiguïté du Conseil général qui a soutenu à l'unanimité l'élaboration d'un plan climat communal en 2021.

Cette injonction politique majeure fait de notre Commune une pionnière. Cela constitue un défi. Nous n'avons à notre disposition ni recettes toutes faites, ni processus éprouvés, nous avons bien sûr comme cadre un plan climat cantonal mais nous n'avons pas de recettes éprouvées pour un plan climat communal. Ce statut de pionnier a également des avantages car nous pouvons donner le « la » dans ce domaine. En moins d'un an, nous avons ainsi été

sollicités pour participer à une conférence publique sur le développement durable et avons été approchés pour accueillir l'unique étape romande du projet mondial « Solar Butterfly ». Nous avons également été appelés par le Canton à témoigner de notre démarche de plan climat communal lors des Climat Lunchs de l'Etat de Fribourg.

Afin d'initier cette dynamique et avancer dans ce projet de plan au niveau communal, nous avons mis en place une organisation de projets. Nos travaux sont ainsi pilotés et suivis par la Commission des Services techniques, environnement et énergie. Nous nous sommes entourés d'experts mandatés et avons engagé un Chef de secteur développement durable. Comme indiqué dans le message, ce dernier soutient déjà l'administration communale pour mettre en œuvre les mesures que nous finançons déjà par le biais de notre budget de fonctionnement.

Ce nouveau collaborateur qui a intégré le personnel communal à 100% depuis le mois de mai 2022 est comme notre médecin généraliste. Il suit globalement nos projets orientés développement durable et a besoin, toutefois, de pouvoir confier des mandats à des spécialistes qui ont des outils, des connaissances et des hautes expertises dans les domaines que nous avons identifiés comme prioritaire à démarrer à ce stade.

Nous avons choisi quatre domaines prioritaires : l'éclairage public, la végétalisation, la mobilité et la valorisation des actions durables.

Nous privilégions ces axes dans la mesure où il est clair que nous sommes le meilleur maillon pour agir dans ces domaines avec le soutien de la Confédération, du Canton ou de l'Agglomération. Plus concrètement, nous demandons un montant de CHF 70'000.- hors taxe pour un plan de végétalisation. Selon le guide de survie du GIEC publié il y a trois jours, les années les plus chaudes que nous avons vécues jusqu'à présent seront parmi les plus fraîches d'ici une génération. Nous devons absolument lutter contre les îlots de chaleur car plus il fait chaud moins les gens se déplacent à vélo ou à pied, ce qui aggrave également la situation en termes de CO₂ sans parler de l'augmentation de la consommation d'énergie liée aux climatisations.

Pour agir efficacement, il est nécessaire que l'on puisse poser un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire villarois et des zones prioritaires d'intervention. Le but est de protéger, de fortifier les arbres existants mais aussi de développer les réseaux écologiques avec des herbacées, des arbustes et des arbres. L'Agglomération subventionne 50% des coûts d'étude et des coûts de réalisation jusqu'à un montant de CHF 100'000.-.

S'agissant de la mobilité, nous demandons un montant de CHF 70'000.- pour la mise à jour du plan de mobilité de l'administration communale, un plan de mobilité scolaire pour toutes les écoles. Un concept de mobilité notamment lors d'évènements sur le territoire communal en particulier s'agissant de la zone du Platy. L'objectif est de pouvoir mieux gérer le stationnement, offrir des outils d'informations et de communications, prévoir des subventions. Au niveau de l'administration, nous avons encore 70% de déplacements en voiture. Il faudrait passer idéalement à 30% pour atteindre les objectifs de la « Société à 2000 watts ». Lors d'un atelier participatif avec la Commission des sports pour le réaménagement du Platy, la question de la saturation du parking du Centre sportif a aussi été relevée. Au niveau scolaire, il convient aussi de relever que l'Agglomération subventionne les plans de mobilité et l'assainissement des points noirs.

Pour le plan lumière, nous demandons un montant de CHF 50'000.- pour identifier sur le territoire villarois les secteurs à ne pas éclairer et pour optimiser nos investissements en matière d'éclairage public. Un mât coûte environ CHF 3'500.-. Lors d'un réaménagement routier l'étude est rentabilisée lorsqu'elle démontre qu'il n'est pas nécessaire de remplacer 15 mâts. Ce plan nous permettra aussi de mieux maîtriser nos ressources énergétiques.

Enfin, nous avons ajouté une enveloppe de CHF 10'000.- pour soutenir immédiatement le secteur de la Cohésion sociale pour nous aider à communiquer, à faire de la publicité, à acheter du matériel et à soutenir les actions durables des citoyens. Mon collègue, Marco Andina, pourra vous en dire plus à ce sujet. Ceci a été particulièrement relevé dans le cadre des quatre ateliers participatifs organisés pour la population fin juin, début juillet. C'est primordial d'avoir une démarche participative. La Commune a besoin de ces habitantes et de ces habitants. J'ai parlé d'une dynamique de mise en place depuis maintenant plusieurs mois qui inspire au-delà de nos frontières communales. Je vous invite à garder cette dynamique en votant cette première enveloppe. Les bureaux spécialisés nous permettront d'agir mieux et plus vite. Je vous remercie d'accepter cette demande de crédit d'un montant de CHF 259'000.- TTC. Je remercie la Commission financière d'avoir relevé la coquille qui était restée dans le message.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que M. Andina souhaite prendre la parole ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Depuis plus de cinq ans le budget annuel pour les différentes activités de la Cohésion sociale et l'Animation pour la jeunesse n'a pas changé et se monte à CHF 50'000.-. Ce qui représente, le 0,062% du budget communal 2023. Ce budget est plutôt mince et de loin pas extensible. Quand la Cohésion sociale a été

approchée en vue du 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal, elle avait déjà prévu pour 2023 quelques activités concrètes et des sensibilisations allant dans la même direction. Ces activités ponctuelles, en partie peu connues voire limitées dans le temps au niveau du budget, ne demandent qu'à être étendues, renforcées et plus largement publicisées notamment pour marquer la mise en œuvre concrète des premières mesures du Plan climat communal.

Ces activités dont notamment celles du chapitre de l'agriculture et de l'alimentation, il est prévu d'agrandir le jardin partager de Nuithonie à Cormanon-Est afin de répondre au besoin de la population. En effet, ce jardin est de plus en plus utilisé et apprécié par la population. Les Services techniques ont donné leur feu vert pour son agrandissement. Des coûts supplémentaires seront donc engagés et notamment une augmentation d'heures pour les auxiliaires qui s'occupent du suivi régulier du jardin. Bien que plusieurs habitants soient impliqués dans le fonctionnement du jardin, il est indispensable qu'il y aille un suivi régulier par une personne afin d'assurer la bonne tenue du jardin sur le long terme. Nous prévoyons également la mise en place d'un taupier ce qui permettra de protéger le jardin contre les taupes. Nous prévoyons également une zone de plantation favorable pour les papillons.

Ce sont de petites choses qui font partie de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre Commune. On planifie davantage d'animations pour les enfants et d'accueils pour les personnes migrantes lors de cafés partagés à Nuithonie en liaison avec le jardin partagé.

En matière de biodiversité, nous prévoyons le remplacement de deux colonies d'abeilles des ruches communales et d'étendre la traditionnelle Fêtes des abeilles notamment à travers un concours avec des prix à la clé.

Au niveau de la mobilité, nous prévoyons de prolonger d'un mois les courses gratuites du fameux tuk tuk électrique. Celui-ci est très apprécié par les habitants en particulier les personnes âgées de Villars-sur-Glâne. L'augmentation de la prestation permettra d'offrir ce service sur une plus longue période. La Cohésion sociale a également prévu un nouveau projet parmi les projets transversaux en vue de promouvoir l'exemplarité de la Commune, à savoir la mise en place de cendriers de poche lors de manifestations dans les quartiers car un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Certes, nous pourrions prendre en charge toutes les actions en question mais n'aurions plus beaucoup de moyen pour toutes les autres activités de la Cohésion sociale qui ne sont pas moins importantes. De ce fait, et pour toutes ces raisons, il est important dans le cadre du

premier paquet de mesures du Plan climat communal d'allouer un budget supplémentaire de CHF 10'000.- pour permettre à la Cohésion sociale d'étendre, de renforcer et plus largement publiciser ces activités concrètes de sensibilisation et de prévention.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale rejoint la séance à 20h20.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. J'ouvre la discussion générale. A qui puis-je donner la parole ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 14 mars 2023, le groupe Le Centre a débattu le message au Conseil général demandant un Crédit d'investissement relatif au 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal.

Ne remettant pas en cause les intentions du Conseil communal, dans son ensemble, de réduire l'impact carbone de notre Commune sur le climat et l'environnement, le groupe Le Centre n'est, cependant, pas convaincu par le message qui lui est présenté ce soir et vous invite à l'unanimité à le renvoyer pour les points suivants :

Le Conseil général a adopté le 15 décembre 2022 un crédit d'investissement pour la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public ainsi que l'assainissement de l'éclairage de la Route de Moncor. Cette extinction nocturne permettra déjà une économie d'énergie non négligeable de 32%, soit environ 150'000 kWh sur la consommation de l'éclairage urbain. Le groupe estime qu'il n'est aujourd'hui pas opportun d'investir un montant important dans ce genre d'étude aboutissant à un plan global qui nécessitera de nombreuses années à être mis en œuvre et qui devra probablement coûteusement être mis à jour régulièrement pour intégrer l'évolution future de la technique et de notre Commune. Nous estimons que nos Services techniques sont à même de définir les éclairages adéquats, optimisés et respectueux de la nature et de la faune au fur et à mesure de l'assainissement de l'éclairage des différents secteurs de notre Commune. Changer un candélabre qui fonctionne et encore en bon état, pour le remplacer par un autre un peu plus efficace génère également un impact pour l'environnement dans la production et l'élimination. Les 50'000.- francs demandés pour cette étude seraient, selon nous, mieux investis directement pour l'assainissement de l'éclairage public dans un secteur de notre Commune. Le groupe rappelle également qu'au niveau cantonal des dispositions légales ont été introduites pour limiter les nuisances des enseignes lumineuses publicitaires et l'éclairage nocturne des commerces, expositions et les chantiers.

Concernant le plan stratégique de végétalisation, le groupe Le Centre a mené une réflexion similaire. Il estime que les collaborateurs des Services techniques connaissent suffisamment bien notre Commune pour identifier les îlots de chaleur sur notre territoire que nous n'estimons d'ailleurs pas si nombreux. Partout où il y a du bitume ou de la pierre, un îlot de chaleur s'y trouve très probablement. Quelques exemples, la place minérale de Cormanon ou celles de Moncor ou Derrey, ou encore le futur carrefour de Belle-Croix que le Canton planifie. Nous estimons également que nos jardiniers communaux ont les compétences nécessaires pour définir les espèces végétales appropriées pour compléter la végétation existante ou remplacer celle qui doit l'être. Le Canton est également en train d'élaborer un catalogue de bonne pratique et une sélection d'essences végétales adaptées à l'évolution du climat qui sera présenté ce printemps. Le groupe estime que le montant de 70'000.- francs hors taxes prévu pour cette étude serait mieux directement investis dans les plantations et végétalisation, ou par exemple sous la forme d'une aide à nos citoyens qui s'investissent dans la préservation de la biodiversité sur leurs propriétés.

Concernant le plan de mobilité pour les bâtiments communaux, le groupe ne comprend pas pourquoi un plan de mobilité qui est entré en vigueur il y a à peine 5 ans devrait déjà être révisé. Le travail fait à l'époque n'était-il pas bien, insuffisant ? Le groupe estime qu'investir directement ce montant d'encore 70'000.- francs pour le développement d'un réseau communal de bornes de recharges pour véhicules électriques, l'achat de vélos électriques ou d'autres véhicules plus respectueux de l'environnement serait plus opportun.

Enfin, le groupe estime que de nombreux moyens de communication sont déjà existants pour valoriser les actions durables dans notre Commune, bulletin communal, site internet, manifestations et qu'il n'est pas nécessaire d'octroyer un crédit supplémentaire hors du budget communal ordinaire.

Le groupe Le Centre s'étonne également que le cofinancement par l'Agglomération de Fribourg de certaines mesures soit évoqué par deux reprises dans le message, mais qu'il n'en est plus fait mention dans l'estimation financière. La Commune n'a-t-elle pas encore abordé l'Agglomération pour une estimation du subventionnement escomptée ?

Vous l'aurez compris, le groupe Le Centre estime que nos services communaux disposent de suffisamment de compétences et de ressources pour répondre aux points qui nous sont présentés dans le message de ce soir et invite le Conseil communal à encourager la formation continue des collaborateurs dans le domaine du développement et la gestion durable. Il

préfère voir investir ce quart de millions directement dans des actions concrètes pour le climat plutôt que dans de nouvelles études.

Ainsi, le groupe Le Centre, non convaincu par la teneur du message présenté ce soir et privilégiant l'allocation de ces ressources à des projets immédiats pour le climat, vous invite à renvoyer ce message.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS salue la détermination du Conseil communal et des Services techniques d'avancer rapidement avec l'élaboration du Plan climat et de nous proposer la mise en œuvre anticipée de certaines mesures.

Traitant d'une démarche en cours, le message qui nous est présenté est au premier abord un peu confus, mais il doit se lire à trois niveaux.

D'une part, il nous donne un aperçu des mesures envisagées dans le cadre du Plan climat communal. Même s'il ne s'agit pas ici de commenter ce catalogue de mesures à ce stade intermédiaire, nous comptons sur la prise en considération des nombreuses remarques et propositions formulées lors de la consultation interne pour aboutir en fin d'année à un Plan climat plus épuré, renforcé et ciblé sur ses objectifs prioritaires.

Le message nous décrit ensuite une première série de mesures certes un peu disparates, d'impact variable et ne relevant pas toutes du Plan climat proprement dit, mais qu'il est possible de mettre en œuvre dès maintenant car déjà planifiées et dotées des ressources nécessaires.

Parmi celles-ci, le Plan communal des énergies et avec lui la planification du réseau de CAD, continueront d'être les principaux leviers permettant de réduire les émissions de CO₂ dans le domaine du bâtiment. Il faut toutefois se rappeler que le CAD n'est pour l'heure qu'une demi-solution si l'on n'exige pas que les énergies qui l'alimentent soient à 100% renouvelables.

C'est sur cet axe ainsi que celui de la mobilité que se situe le plus grand potentiel de réduction des émissions directes. Les mesures concrètes à planifier devront être à la hauteur des enjeux, en termes quantitatifs et de calendrier. De plus, comme pour toutes les mesures du Plan

climat, la mise en place d'un monitoring rigoureux est indispensable pour vérifier le respect des engagements pris.

Une autre mesure importante citée dans le message est l'évaluation des projets communaux sous l'angle de la durabilité au moyen de l'outil Boussole21. Ces analyses qui s'appuient sur les 17 objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 devraient systématiquement accompagner tout prochain message soumis au Conseil général.

Au terme de cette mise en situation contextuelle, le message nous présente les mesures pour lesquelles un crédit d'investissement est nécessaire, ce qui constitue en soi l'objet qui nous est soumis.

Les trois principales mesures concernées : le plan lumière, le plan stratégique de végétalisation et l'extension du plan de mobilité lié aux bâtiments communaux ont tout leur sens dans le plan climat et participeront aux efforts de réduction des émissions de CO2 ou d'adaptation au réchauffement climatique.

Mais avant d'inscrire dans le Plan climat les actions adéquates, il s'agit de les définir dans le cadre d'études spécifiques qui nécessitent évidemment du temps et des moyens. Il est pour cela nécessaire que des ressources soient libérées dès maintenant pour mener à bien ces études et faire en sorte qu'une fois le Plan climat adopté il puisse être immédiatement opérationnel.

En revanche, par souci de cohérence, mais sans pourtant vouloir le contester, le montant complémentaire prévu pour la 4^{ème} mesure, à savoir la valorisation des actions durables menées par la Commune, aurait pu, à notre avis, être engagé dans le cadre du budget de fonctionnement.

Malgré ces diverses remarques, le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient fermement cette demande de crédit, estimant qu'il est primordial de lancer le plus rapidement possible les études spécifiques nécessaires à l'élaboration du plan climat. Il ne nous restera que sept ans jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs fixés. Il n'y a depuis longtemps plus de temps à perdre.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Le groupe socialiste a examiné avec attention, et aussi avec un large intérêt le message relatif au Plan climat communal.

Parfois, comme Conseillers généraux, nous pourrions être tentés de nous demander où est passé tel ou tel dossier ? Dans quelle strate de l'administration cantonale, communale ou intercommunale, le dossier aurait disparu ?

Ici, il en est tout autre. Nous sentons de la Commune et de son Service technique, environnement et énergie une réelle volonté d'aller de l'avant, de suivre un calendrier prévisionnel. Et cette volonté doit être la nôtre ce soir. Quel est le sens de retarder cet agenda ?

Le message concerne un crédit d'investissement pour trois études et un financement pour valoriser les actions existantes dans la Commune.

- Ces études ne peuvent pas être faites à l'interne ? Est-ce à nous, Conseillers généraux, de décider si les professionnels de notre Commune sont aptes à les faire ou pas ? Si eux-mêmes annoncent leur limite. Nous n'avons pas de spécialistes de la végétalisation ? En effet, dans le message il est clairement stipulé toutes les mesures qui peuvent se réaliser à l'interne ou dans le cadre de budgets alloués.
- Deuxièmement, nous parlons ici d'un plan climat d'une VILLE et non de notre coin de jardin ou notre maison. Il n'est pas possible de travailler avec l'intuition ou avec les conseils du voisin même s'il est ingénieur. Un plan climat se dresse pour un futur à long terme et avec de nombreux paramètres.
- En parlant de paramètre, j'arrive à mon troisième point : la Commission financière a donné un préavis négatif au message. Elle n'a pas remis en question les mesures. Mais elle a souhaité connaître des objectifs chiffrés comme le potentiel d'économie de CO₂. C'est justement un des buts de ces études de pouvoir définir et identifier ces indicateurs.
- Nous savons tous que trop bien, le rôle essentiel de la communication dans notre société. Il est indispensable de mettre en avant les actions durables de notre Commune. Et cela à un coût. Soutenons aussi ces actions citoyennes.

Pour les raisons énoncées, le groupe socialiste accepte et vous recommande d'accepter cette demande de crédit d'investissement.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 15 mars dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le crédit d'investissement relatif au 1er paquet de mesures du Plan climat communal et le message y relatif.

L'ensemble du groupe PLR-PVL s'est montré extrêmement déçu du contenu du message. Celui-ci contient presque exclusivement des études à financer. Des études, qui plus est, dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année prochaine. Aucune mention des économies d'énergie ou de la diminution des émissions carbone attendues. Quant au développement des jardins partagés et des trajets en tuk-tuk, l'ensemble du groupe s'est montré extrêmement sceptique par rapport à l'impact réel de ces mesures, aussi sympathiques soient-elles.

La question de savoir quel monde nous souhaitons laisser à nos enfants est souvent posée en rapport avec l'évolution probable du climat. Si je vous pose ce soir la question : quel monde souhaitez-vous transmettre aux générations futures ? Qu'allez-vous me répondre ? Un monde rempli d'étude et de plans ou un monde dans lequel on a pris des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés. Plus concrètement, le groupe PLR-PVL attend 3 choses du Plan climat et des mesures qui vont être définies :

Premièrement : que le budget soit utilisé en grande partie pour la mise en place de mesures concrètes permettant de réduire les émissions de CO₂, la consommation énergétique ou adapter le territoire de notre Commune aux changements à venir. Le message mentionne très clairement le rôle que la population devra jouer pour atteindre ces objectifs. Cet argent doit donc servir à soutenir des projets et accélérer la réalisation de projets par la population de la Commune. Il doit servir à soutenir des projets intéressants d'un point de vue des objectifs fixés, qui seraient sans cette aide à la limite de la rentabilité et qui ne se réaliseraient donc sans doute pas. En clair, réfléchir moins longtemps où planter des arbres et en planter plus.

Deuxièmement : qu'un système d'évaluation simple et pragmatique soit mis en place. Ce système doit permettre d'évaluer d'une manière ou d'une autre le retour sur investissement des dépenses d'un point de vue climatique. Nos ressources financières n'étant pas illimitées, ceci permettra de comparer les différents projets et de financer ceux qui nous rapprochent le plus ou le plus rapidement des objectifs. Cela peut-être par exemple un coût par tonne de CO₂ économisée.

Troisièmement : que les investissements de la Commune soient analysés sous l'angle de ce Plan climat. Cela mettra peut-être en évidence, par exemple dans le cas d'assainissement de bâtiments, que certains projets pourraient être nettement améliorés d'un point de vue de l'efficacité énergétique, s'ils bénéficiaient d'un soutien financier ; et peut-être que ces projets bénéficient d'une partie du budget.

Le message qui nous est soumis mentionne : « les résultats montrent que les efforts à fournir sur le territoire communal doivent se concentrer en priorité sur la restriction de l'utilisation des énergies fossiles, le soutien dans l'assainissement des bâtiments et la gestion de la mobilité. ». Les études qui nous sont proposées ne traitent soit pas du tout, soit que très partiellement, de ces thématiques.

Nous pensons que la thématique du changement climatique est une thématique sérieuse et complexe et qu'il est absolument nécessaire de traiter cette question de manière plus systématique et pragmatique. Les dépenses proposées ne nous semblent pas suivre ces critères. C'est pourquoi le groupe PLR-PVL vous recommander de renvoyer voire ce message, afin qu'il soit corrigé sur les points que nous avons mentionnés.

Certains nous objecteront que nous allons prendre du retard. Et que cela est inacceptable et incompatible avec l'urgence climatique. Les objectifs que nous nous sommes fixés par rapport à la réduction à zéro des émissions carbone jusqu'en 2050 sont extrêmement ambitieux et nécessiteront des moyens colossaux.

Pour faire une analogie avec le monde du sport, il ne s'agit clairement pas d'un sprint (pour lequel, le départ est déterminant). Nous sommes face à une course d'endurance, au minimum un marathon. Ce qui importe, ce n'est pas que nous partions rapidement. Ce qui compte, c'est que nous atteignons les objectifs le plus rapidement possible.

Par rapport aux mesures proposées ce soir, nous sommes persuadés qu'il existe une meilleure voie, une voie qui nous mènera de manière plus directe à l'objectif ou qui nous en rapprochera plus rapidement. À nos yeux, les quelques mois que nous risquons de perdre à court terme ne sont pas déterminants si le chemin que nous prenons est plus direct.

On nous rétorquera peut-être également que nous ne souhaitons pas vraiment de Plan climat et qu'il s'agit d'une manœuvre de la droite pour tenter de le repousser éternellement. Détrompez-vous. Les discussions que nous avons eues dans notre groupe ont montré que nous sommes tous conscients de l'enjeu et que nous sommes tous prêts à nous engager pour

trouver une solution à ce problème. Et c'est justement parce que nous sommes conscients de l'enjeu et que nous souhaitons agir de manière responsable, que nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui nous est proposé. Les diverses discussions menées dans le cadre du groupe ont même montré que la plupart des membres étaient prêts à investir des montants supplémentaires, pour autant que cela se fasse sur des projets qui soient de véritables investissements pour notre avenir.

Avant de conclure, je me permettrais une dernière remarque. Les développements de l'intelligence artificielle dont nous avons tous été témoins ces derniers temps questionnent beaucoup les êtres humains sur leur place dans le monde de demain. À ce sujet, il est très vraisemblable que la capacité à disposer d'un esprit critique soit une des compétences humaines qui reste fortement valorisée dans ce monde du futur. Je vous pose donc la question à tous. Et là, je parle particulièrement aux personnes dont la cause climatique constitue une part importante de leur engagement politique.

En vous permettant d'être critique face à ce qui nous est proposé dans ce message, pensez-vous vraiment que ces mesures soient le meilleur moyen d'atteindre les objectifs fixés ?

En vous recommandant de renvoyer ce message, le groupe PLR-PVL vous propose donc d'investir doublement dans votre avenir :

- Premièrement, en permettant au Conseil Communal de nous proposer des projets plus pragmatiques, plus concrets et plus ambitieux, qui nous permettront d'atteindre vraiment nos objectifs.
- Deuxièmement, en développant notre esprit critique, ce qui nous servira certainement à valoriser notre place dans le monde de demain.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Je ne vais pas redire ce que M. Ponzio a relevé mais répondre à M. Dumont qui interpelle certains d'entre nous qui ont fait de la cause climatique un de leur engagement. D'ailleurs, c'est pour cela que je fais de la politique et je pense que le monde de demain va être compliqué. J'ai l'impression que nous ne nous comprenons pas. Si j'ai bien compté, nous sommes, ce soir, à égalité et j'invite tout le monde à bien réfléchir avant

de voter car nous risquons de repousser quelque chose qui est urgent. Je pense vraiment que nous devons nous mettre en route.

Vous pouvez voir à l'écran la page de couverture du livre blanc des grands-parents pour le climat qui est un livre de qualité où nous pouvons voir la caricature de Chappatte qui nous montre que nous devons vraiment agir. A la page 41, il y a un graphique plus basique que celui de Mme Maillard Russier qui nous montre qu'au niveau du Canton, la trajectoire n'est pas bonne.

Nous devons arrêter ces luttes partisans et se mettre ensemble pour agir et unir nos forces. Il est clair que ce message manque de clarté, beaucoup de choses relèvent du développement durable et non du plan climat, ces remarques ont été faites en Commission.

Je vous invite tous à monter dans le même train pour débloquer cet argent afin d'avoir des études qui nous permettent une fois que le plan climat est établi de démarrer tout de suite les mesures car ce n'est pas en plantant des arbres que le problème va être résolu.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps mais je souhaite juste par ce message vous inviter à avancer ensemble.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Nous voulons tous agir oui mais la question est de savoir comment agir concrètement. Agir en faisant des études ou agir en commençant à économiser de l'énergie, à planter des arbres, etc. Nous ne voulons pas faire des études, nous voulons agir. En faisant encore des études, il faut établir des cahiers de charges pour pouvoir adjudger des travaux et pour moi ce n'est pas cela agir ! Nous ne refusons pas le message, nous voulons simplement qu'il y ait des mesures concrètes. Nous voulons, par exemple, que la rénovation des Martinets se fasse en épargnant le plus de CO₂ possible. Nous voulons agir au sein de la Commune et non faire des études qui ne servent à rien !

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Un article du journal Le Monde, daté du 18.09.2012, titrait : « La banquise arctique pourrait complètement fondre d'ici à quatre ans ». On y lisait que la fonte des glaces de mer du pôle Nord s'accélère au point qu'elles pourraient avoir totalement disparu, en été, entre 2015 et 2016, selon Peter Wadhams, de l'université de

Cambridge, scientifique que vous retrouverez sur le site du GIEC. Il y a tant d'autres exemples à citer, mais là n'est pas le but.

Entre autres, consommer les ressources différemment, d'une manière plus responsable, plus durable, est primordiale. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons devenir des ayatollahs de l'environnement. De toute évidence, l'insistance sur le mot « urgence » lorsque l'on parle de politique climatique génère des usines à gaz, même au niveau communal et le gaz ça pollue.

Plaisanterie mise à part, le message qui nous est soumis ce soir ne convainc pas : stratégie peu claire, mélange des genres avec le plan lumière déjà budgété, financement d'étude dont les résultats existent déjà, j'entends par là le choix des espèces végétales adaptées, etc.

Des actes concrets sont attendus, pas des doctorats. Certains montants pourraient déjà être débloqués pour : végétaliser sans attendre, proposer des prises programmables aux entreprises locales pour l'extinction des enseignes lumineuses, participer à l'arrachage des plantes invasives chez les privés en lien avec le récent postulat 032, merci Mme Bernhard, lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Bien d'autres actes concrets sont possibles.

Pour reprendre les termes entendus ce soir, une part du crédit est destinée à « faire de la publicité », alors que nous sommes biberonnés quotidiennement à l'urgence climatique, à tel point que nous avons une nouvelle catégorie de maladie psychique : l'éco-anxiété.

Il y a peut-être lieu de se distancier des objectifs CO₂ et de mettre en œuvre des actions, un plan d'action. Il s'agit aussi pour nous, représentants au sein de cette Assemblée, de garder à l'esprit les enjeux environnementaux dans le cadre de notre activité.

Comme l'a déjà évoqué mon collègue Dimitri Küttel au nom du groupe Le Centre, le message soumis au vote ce soir à laisser notre groupe pantois. Je voterai donc son renvoi et vous invite à en faire autant.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. La Commission des services techniques, environnement et énergie est appelée, depuis l'adoption, à l'unanimité du plan climat communal par le Conseil général, à suivre les travaux conduisant aux mesures destinées à réduire notre impact CO₂.

Cette Commission a salué l'énorme travail effectué pour faire l'état de la situation et ressortir les économies possibles de CO₂. Elle a eu l'occasion de poser des questions et d'émettre des considérations concernant les démarches proposées. Une démarche participative a été organisée afin que la population ait la possibilité de s'impliquer dans la démarche.

Les objectifs du plan climat ne pourront être atteints que si tout le monde participe aux mesures qui seront nécessaires et la Commune se doit de montrer l'exemple et le chemin à suivre. Nous savons toutes et tous que 2030 c'est demain et qu'il y a urgence à se mettre au travail. Le calendrier qui nous est proposé est ambitieux et il est temps de passer à la mise en œuvre.

La Commission des services techniques, environnement et énergie a soutenu à l'unanimité la démarche proposée. Attendre sur des calculs théoriques du potentiel d'économie à réaliser n'apportera rien de plus. Cela ne fera que retarder la mise en place des mesures. Par contre, nous savons que le potentiel existe et les indicateurs qui accompagneront les mesures nous permettront de suivre les résultats et apporter les éventuelles corrections nécessaires.

Ne nous leurrions pas, les mesures proposées ce soir ne permettront pas à elles seules d'atteindre les objectifs. Il est à craindre que des mesures plus contraignantes soient nécessaires très bientôt.

Je me plais ici à vous dire le plaisir que j'ai à participer aux travaux d'une Commission constituée de personnes concernées et intéressées qui apportent idées et sens critique dans un projet qui répond à une préoccupation majeure de notre population.

Je suis convaincu qu'il est urgent de passer aux mesures concrètes, en commençant par celle-ci, qui relèvent d'un important travail effectué, non pas pour simplement pondre des rapports, mais pour allier sérieux et pragmatisme pour atteindre les objectifs nécessaires à la sauvegarde de notre planète. Avec le groupe socialiste j'accepterai le crédit proposé de CHF 259'000.- et vous encourage vivement à faire de même.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Lors de la dernière séance vous avez décidé de sauver la station de la Berra. Maintenant vous devez sauver l'hiver, sinon le geste pour la Berra ne fera plus de sens. Au-delà de la boutade, c'est une triste réalité.

Pour le vote concernant ce message gardons l'essentiel en vue. Il faut des mesures et il les faut maintenant ! La Commune ne peut pas décemment attendre pour se mettre en route, à la traîne. C'est dans les EMS que tout va lentement comme nous l'avons entendu, et non face à la crise climatique.

Oui, le message tel que présenté est lacunaire, ses effets ne sont pas clairement tangibles. Mais prenez également en compte les compléments d'informations que Mme Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier, vient de nous donner.

Les trois mesures proposées sont essentielles et dans les domaines de fort potentiel : la mobilité, l'éclairage publique et la végétalisation.

C'est maintenant que nous pouvons agir, après nous ne pourrons que réagir. Donc, ne soyons pas timorés, votons ce crédit maintenant.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Nous avons été interpellés par M. Dumont sur notre esprit critique et il convient d'y revenir. Mes études scientifiques m'ont appris à avoir un regard critique sur les choses ainsi que mes études philosophiques. Blague à part. Avoir l'esprit critique c'est justement de se demander : est-ce qu'on part avec le train sans savoir à quelle gare aller ou, nous établissons un plan pour poser les rails afin de savoir où aller.

Il y a urgence climatique et j'entends bien qu'il y a la volonté d'agir mais il faut bien commencer par quelque chose, nous ne pouvons pas partir dans toutes les directions. Oui, c'est embêtant d'établir des études mais il faut avoir une stratégie. L'objet qui nous est soumis ce soir permet, à mon sens, à très bas coût, d'avoir une stratégie claire qui permet de définir où notre train va être engagé.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Silva Lago.

M. Filipe Silva Lago, Conseiller général. Comme je l'ai mentionné lors de ma première intervention, nous demandons d'agir et non pas encore une fois réagir. Nous avons engagé un nouveau collaborateur en mai 2022 au sein de l'administration communale, ce n'est pas pour apprendre au collaborateur à imprimer recto verso, noir et blanc parce que c'est écologique. Nous l'attendons sur le terrain aux endroits où nous devons faire des économies. Ces économies ne sont pas seulement financières, elles sont bien évidemment climatiques.

Elles sont importantes pour tout le monde. Je comprends bien qu'une étude est importante pour savoir où va le train. Depuis tout à l'heure, nous parlons que d'urgence mais nous n'avons pas parlé d'action. Nous parlons d'études. Il faudrait peut-être essayer de combiner une action maintenant et une étude à plus long terme. Une étude peut nous être soumise à la prochaine séance mais les actions doivent se faire plus rapidement à l'image des Martinets où il a fallu attendre trois ans pour trouver un architecte. Il faudra je ne sais pas combien de temps pour trouver une autre personne pour le plan climat. La seule chose que nous demandons c'est de pouvoir agir. Que le message qui nous est soumis ce soir soit accepté ou pas, il faut tous garder en tête que pour l'écologie, il faut agir et pas seulement parler.

Essayons maintenant d'agir un maximum afin que nos enfants et petits-enfants soient fiers de nous plus tard du travail qui a été accompli.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je ne peux pas accepter la remarque qu'il a fallu attendre trois ans avant de faire quelque chose aux Martinets. Je vous rappelle qu'il y a eu le covid et je vous mets au défi en 2020 de trouver un architecte susceptible et volontaire pour faire une offre. Je ne vais pas me répéter sur ce que j'ai dit tout à l'heure, le projet a été voté.

Je n'ai pas pour habitude d'interpeller les collègues dans cet hémicycle et c'est très volontiers que je peux vous expliquer après la séance comment cela se passe concrètement aux Martinets, les démarches à suivre, les aspects avec la CODEMS et le Réseau Santé. Certains d'entre vous sont déjà au courant sur ces démarches. Pour les autres c'est très volontiers que je vous l'explique.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Pour les personnes qui veulent agir et passer à l'action: rangez les robots pour tondre le gazon et sortez la faux, plantez une prairie au lieu de gazon. Nous pouvons tous faire des actions.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite encore s'exprimer ? Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vous remercie pour ce débat. Beaucoup de choses ont été dites et je ne peux pas à répondre à toutes les remarques et commentaires. Par contre, je tiendrai compte de vos remarques pour la finalisation du plan.

Je comprends votre frustration, moi aussi j'aimerais venir ce soir avec un projet plus abouti. Depuis mon entrée en fonction, en avril 2021, j'ai immédiatement voulu répondre au postulat qui avait été déposé par le Conseil général. Nous sommes déjà en train d'agir car trois plans stratégiques ont déjà été mis en lumière mais nous oublions qu'il y a déjà toute une série de mesures listées et qui sont en fonction, nous travaillons, nous agissons, simplement sur la question de la mobilité, de la végétalisation et de la lumière, nous avons besoin d'avoir une vision globale. Et pour avoir cette vision et agir plus justement, nous avons besoin de spécialistes qui ont des outils. C'est comme lorsque nous nous construisons une maison, nous ne commençons pas par élever les murs mais par mandater un architecte qui développe un projet, fait des plans et étudie la meilleure option par rapport au terrain. C'est la même chose pour la lumière, la végétalisation et la mobilité. Lorsque nous faisons un projet de construction, il y a aussi des panneaux publicitaires qui sont financés pour expliquer à la population ce que nous sommes en train de faire, etc.

Lorsque qu'il y a eu les ateliers participatifs l'année dernière au mois de juin-juillet, il en est ressorti très fortement que la population attend quelque chose au niveau de la Cohésion sociale et j'ai à cœur par rapport à ces personnes qui ont participé à ces ateliers de proposer un montant pour doper la publicité faite autour des actions de la Cohésion sociale.

J'ai pris beaucoup de note et ce n'est pas la fin de la démarche aujourd'hui, nous sommes en route et si le vote est positif, nous pourrions affiner les éléments et aller de l'avant. Je vous remercie de vous intéresser à cette thématique et de donner vos impulsions.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. J'ai pris note du débat nourri de ce soir et vous en remercie. En préambule, je dirais qu'à Villars-sur-Glâne nous faisons relativement peu d'étude en comparaison avec d'autres villes. Je dirais même pour rassurer les partis de droite, où manifestement j'ai cru apercevoir un clivage se dessiner, nous en faisons beaucoup plus avant 2006.

Une remarque générale aussi contradictoire. On nous demande de chiffrer jusqu'au dernier kilogramme le CO₂ économisé mais on ne veut pas faire d'étude et les confier à des spécialistes.

Quelques éléments sur les chapitres de ce message. En ce qui concerne le plan de végétalisation comme cela a été dit, l'évolution des températures est claire et inéluctable et finalement peu importe de savoir ce qui en est la cause car nous devons anticiper et recourir justement à des spécialistes pour cette planification. Tôt ou tard, la Commune devra faire cette dépense pour anticiper l'évolution et le plus tôt sera le mieux. Planter plus oui mais planter juste.

Pour le plan de mobilité, une nouvelle loi cantonale sur la mobilité impose à toutes les entreprises, administrations publiques de plus de cinquante employés d'élaborer un tel plan. Cette disposition légale a été approuvée sans discussion par le Grand Conseil tous partis confondus. Il serait gênant que la Commune de Villars-sur-Glâne ne fasse pas un effort similaire à celui demandé aux entreprises de la place. Nous avons déjà établi un plan de mobilité en interne, je dirais même sur un coin de table. Nous avons économisé à l'époque en le faisant nous-même et ce plan a, d'ailleurs, généré un bénéfice conséquent. Aujourd'hui, il s'agit de réinvestir ce bénéfice et de passer à l'échelle supérieure et de recourir à des bureaux spécialisés si possible les mêmes que les entreprises de la place avec qui nous collaborons dans le cadre de l'Association de la zone d'activité de Moncor, pour trouver des synergies par exemple en termes de co-voiturage. Plus la masse critique est là, plus un grand nombre d'employés participe, plus c'est efficace. Les entreprises sont en train de le faire. Je peux mentionner un des plus grands campus de la place qui a supprimé un nombre de places de parc dans le cadre de l'amélioration de son campus et qui cherche activement des solutions de mobilité avec les autres entreprises.

Enfin, pour le plan lumière, là aussi une base légale cantonale impose désormais que les communes disposent d'un éclairage conforme à l'état de la technique notamment en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse. Cette base légale nous demande aussi une planification à long terme et nous devons ajouter ce chapitre dans notre planification directrice du territoire. Tôt ou tard nous devons aussi le faire. Cette loi fait suite à une motion déposée au Grand Conseil par notre collègue et Députée Mme Francine Defferrard soutenue et votée par tous les représentants de Villars-sur-Glâne et par l'unanimité également du Grand Conseil ou une très grande majorité. Cette planification du plan lumière ne se limite pas seulement aux extinctions que nous avons déjà validées.

Je rappellerai aussi que ce même Conseil général nous a demandé par un postulat, l'élaboration d'un plan lumière. Dans ce postulat, on faisait référence à ce qui se faisait dans d'autres villes. Je suis allé voir les plans et leur élaboration et je peux vous dire qu'ils n'ont pas été faits en interne. Ce sont des plans très complets à partir desquels un plan d'action très précis a été établi pour pouvoir agir.

Je crois que les éléments qui vous sont proposés aujourd'hui reviendront de toute façon. Je crois qu'il faut aller de l'avant pour les raisons que je vous ai expliquées. Nos partenaires avancent aussi et il faut continuer l'exercice et je vous invite à soutenir le message qui vous est proposé.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ?
Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. J'ai une question de compréhension pour M. le Syndic. Vous parlez du postulat plan lumière qui a été accepté en 2020 et de mettre en place les mesures avec le crédit demandé ce soir ? Cela voudrait dire que pendant deux ans il n'y a rien qui a été fait ? Ou quelque chose a été fait afin que l'on puisse éteindre les lampadaires dans ces prochains mois ? Est-ce qu'il faut une étude pour mettre en place le plan lumière oui ou non ? Je n'ai pas compris.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Le postulat plan lumière accepté en 2020 concerne pour une part l'extinction de l'éclairage public et ses travaux sont en cours. Le Conseil communal a donné le mandat à Groupe E. Au-delà de ce postulat, il s'agit de faire une planification sur l'ensemble du territoire afin de savoir que faire dans chaque secteur notamment lorsqu'il y a des travaux. Le but est d'avoir une planification directrice afin d'agir de manière conforme à chaque fois qu'il y aura un chantier. Nous n'allons pas tout éteindre, mais peut-être éclairer différemment. Cette planification s'appliquera sur le long terme comme celle, par exemple, des zones 30, qui a été élaborée il y a 20 ans et qui mentionne ce qu'il y a à faire dans chaque secteur.

Dès qu'il y aura des travaux dans un secteur, la planification nous permettra de savoir exactement ce qu'il y a à faire avec les luminaires. C'est cette planification qu'il s'agit d'établir par ce crédit.

Ce qui est en cours, c'est l'extinction de certaines routes suite au postulat plan lumière. M. Monney pourra vous informer plus précisément sur l'évolution de ces travaux.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le vote du mois de décembre concerne l'extinction nocturne de tous les lampadaires à part les passages pour piétons entre 1h00 et 5h00 du matin. Comme il était mentionné dans le message, il s'agit-là d'une première mesure dans la direction d'un plan lumière. Pour ces extinctions nocturnes un mandat a été donné à la suite de la décision du Conseil général dont la réalisation se fera au mois de juin. Pour ce qui est de l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor, également voté en décembre dernier, nous souhaitons réduire le nombre de lampadaires et ne pas seulement changer les têtes par des leds. Ces deux éléments étaient, comme mentionné dans le message, une première mesure. Toutefois, le plan lumière tel que nous l'envisageons va beaucoup plus loin.

En effet, il s'agit de changer la méthode d'éclairage et de ne plus éclairer les routes comme des terrains de foot ou des aéroports, les voitures ayant des phares. Il n'y a pas besoin d'éclairer les routes. Le but est d'éclairer mieux et moins comme par exemple d'avoir un éclairage bas. La TransAgglo pourrait être un exemple en ayant un éclairage particulier où on éclaire uniquement où il est nécessaire de le faire. C'est tout cela le but de cette étude du plan lumière qui doit nous dire ce que l'on peut faire en fonction des zones.

Il y a aussi des zones noires, des tracés que nous voulons définir à travers la Commune. Tous ces points doivent être développés et pour le faire, il faut une étude faite par un bureau spécialisé afin de nous donner des pistes. Par exemple, la route de Cormanon, sera refaite sans les candélabres. La même chose pourrait être envisagée dans d'autres quartiers ou sur d'autres routes. Les mesures seront appliquées dès qu'il y aura une transformation ou un remplacement. Voilà pour ce qui est du plan lumière qui va beaucoup plus loin que simplement l'extinction nocturne entre 1h00 et 5h00.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. J'ai une question concernant le rôle et le travail exact du médecin généraliste penché sur le berceau de la Commune ?

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. J'ai le cahier des charges sous les yeux du Chef de secteur environnement durable. Ce collaborateur, employé à 100%, gère tous les dossiers de planification, le plan communal de l'énergie, le plan climat communal, le plan lumière, le plan directeur de la modération et du stationnement et le plan directeur communal. Il s'occupe également de participer à la planification des mesures de circulation routière et leurs suivis. Il gère le cadastre du bruit. Il analyse également les dossiers de permis de construire en lien avec la question du bruit. Il suit des mandats etc. C'est un travail considérable, la Ville de Fribourg a nettement plus de collaborateur à plein temps que Villars-sur-Glâne. A Villars sur-Glâne, nous avons une administration qui est dimensionnée pour suivre le courant et n'avons jamais fait d'excès en engageant à tour de bras du personnel. Mais effectivement, le pendant pour des projets extraordinaires, nous avons besoin de donner des mandats et de faire appel à des spécialistes pour avancer dans notre stratégie et notre planification. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je demande une interruption de séance.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous accorde une interruption de séance de 10 minutes.

La séance est interrompue de 21h15 à 21h25.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A l'issue de cette interruption, différents groupes demandent le renvoi du message.

Est-ce que le groupe Le Centre maintient sa demande de renvoi ?

M. Dimitri Küttel, Conseiller général, répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le groupe PLR-PVL maintient sa demande de renvoi ?

M. Alexandre Dumont, Conseiller général, répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Le groupe Le Centre et celui du PLR-PVL ont formulé une demande de renvoi du message. Au terme des articles 14 et 22 du règlement d'exécution de la loi sur les communes et de l'article 44 alinéa 4 de notre règlement du Conseil général, le Conseil général vote en premier lieu sur les propositions de renvoi. Je vous informe que nous sommes 43 Conseillères et Conseillers généraux présents.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de renvoi du message relatif au crédit d'investissement relatif au 1^{er} paquet de mesures du plan climat communal sont priés de le manifester par main levée.

Le renvoi du message est accepté par 22 oui et 21 non

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif au crédit d'études concernant le renouvellement et l'agrandissement de la STEP

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 8 mars 2023, la Commission financière a reçu M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière souligne la qualité du message, précis et clair, tout comme d'ailleurs les explications et réponses données lors de cet entretien.

Les enjeux de ce projet de grande envergure, qui se réalisera en étroite collaboration avec les Communes partenaires, ont convaincu la Commission financière de la nécessité d'entreprendre les études en vue du renouvellement et de l'agrandissement de la STEP pour la filière biologique et le traitement des micropolluants. La Commission financière estime toutefois que ces études devraient également porter sur la récupération de l'azote et du

phosphore qui sont aussi des micropolluants. Elle espère qu'il y sera donné suite au regard du plan climat communal.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de CHF 1'530'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Claude Monney, Conseiller communal, prendra la parole plus tard. J'ouvre, à présent, la discussion générale. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS a étudié dans sa séance de préparation le message qui nous est soumis.

Dans le portefeuille des installations, qui sont confiées à notre Commune et ses communes partenaires, la STEP est un outil de première importance. Sa mission est de purifier l'eau usée des ménages, d'entreprises, de l'industrie et du lessivage par la pluie des routes.

Dans les années 50, nos eaux étaient fortement polluées par l'industrie, les entreprises et les ménages. Des quantités phénoménales de phosphore et d'azote, dues aux lessives et l'industrie du textile étaient rejetées. Des tapis verts d'algues couvraient les lits de nos rivières et déstabilisaient l'écosystème, ce qui a marqué ma mémoire étant enfant. L'investissement de 50 milliards et la construction de 800 STEP avec 130'000 km de canalisations ont mis fin à ces tristes phénomènes. Depuis la mise en service, en 1982, de notre STEP, elle fait partie du réseau suisse et a résolu les problèmes. Une STEP est une installation qui est en constante évolution. Les standards de qualité de purification des polluants connus comme le carbone, le phosphore et l'azote évoluent. La connaissance des micropolluants et leur influence sur les systèmes endocrinologiques pose un nouveau défi. En suisse, 30'000 substances chimiques sont recensées dans d'innombrables produits utilisés quotidiennement dans nos ménages. La bonne nouvelle est que tous ces produits passent par la STEP. La filière eau de notre STEP est influencée par 4 paramètres :

- La croissance de 30'000 équivalent-habitants à 50'000. Le volume des eaux usées va quasiment doubler et les bassins devront être adaptés

- Des nouvelles normes plus exigeantes pour les polluants déjà traités. Cela aura des conséquences sur les installations qui devront être modernisées.
- Le traitement des micropolluants demandera de nouvelles installations.
- L'exposition du site aux crues de la Glâne demandera de nouvelles structures de protection.

Le message qui nous est soumis demande l'acceptation d'une première partie du total du crédit d'études pour l'agrandissement de la filière biologique et la mise en place du traitement des micropolluants. Notre ambition doit être : avoir une STEP qui est au top niveau et qui remplit des normes de rejets renforcés.

Les écosystèmes de la Glâne, de la Sarine, du lac Pérolles, du lac de Schiffenen et même l'eau au-delà des frontières de notre Canton comme l'Aar nous diront merci.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal pour son effort d'améliorer la performance de la STEP, le félicite pour la qualité du message et l'accepte à l'unanimité.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Nous utilisons quotidiennement de l'eau, pour boire, cuisiner, nous laver, nettoyer nos logements ou pour le fonctionnement de nos industries. Toute cette eau, salie par l'activité humaine, est déversée dans nos canalisations.

Et après ? Que se passe-t-il ?

Peu de nos concitoyens s'intéressent à ce qui se passe dans une STEP. Peut-être que l'odeur qui s'en dégage ou l'aspect des matériaux qui y sont traités n'y sont pas étrangers. La bonne marche d'une STEP est un élément essentiel au bien-être de la nature et de la préservation de la vie humaine. La qualité du traitement de nos eaux usées est donc élémentaire.

Avec les progrès technologiques constatés ces dernières décennies dans la médecine, l'agriculture ou l'industrie, ce sont de nouveaux composants, connus sous le nom de micropolluants qui sont venus maculer notre or bleu. Il est donc impératif de profiter également

de ces avancées technologiques en matière de traitement de l'eau pour améliorer la qualité nos eaux usées rejetées.

Le groupe PLR/PVL est convaincu de la nécessité de renouveler et d'agrandir la STEP mais demande tout de même que les points suivants soient traités avec attention :

- Les subventions fédérales allouées pour le traitement des micropolluants contiennent une clause guillotine impliquant que 24'000 habitants soient raccordés à la nouvelle filière des micropolluants au plus tard à la mise en service de l'installation.

Sans le respect de cette clause, pas de subventions !

En puisant dans l'annuaire statistique du Canton de Fribourg 2022 et en additionnant les habitants des communes raccordées, état fin 2020, nous arrivons à un nombre d'habitant d'un peu plus de 21'000 unités.

Pouvez-vous me confirmer que, lors des études préliminaires, cet aspect a été abordé et que le développement démographique des communes nous permettra d'atteindre ce nombre d'habitants ?

- Nous souhaitons que les technologies actuelles en matière de planification et de constructions mais également de gestion de la futur STEP soient utilisées. Cette méthode communément appelée BIM sert non seulement à améliorer la planification et la réalisation des ouvrages, mais également à faciliter et automatiser son exploitation en réduisant ses coûts de fonctionnement et en prolongeant la durée de vie des installations. Nous estimons qu'il serait opportun d'exiger cet outil lors des futurs appels d'offre.
- Enfin, une STEP est un outil essentiel de la transition énergétique. Effectivement, une STEP à la capacité de produire 4 à 5 fois plus d'énergie qu'elle n'en utilise ! Production photovoltaïque, création et valorisation de biogaz, récupération de chaleur sur les eaux usées ou encore production d'hydrogène. L'élaboration d'un concept énergétique permettant l'optimisation de la production d'énergie mais également de mener une réflexion globale sur son utilisation nous paraît essentielle.

Une partie des honoraires prévus dans ce message doivent y être consacrés.

D'autre part, le groupe PLR/PVL salue la volonté de créer une association de communes, outil nécessaire et efficace pour la réalisation et la gestion de projets d'envergure impliquant plusieurs communes.

Vous l'aurez sans aucun doute compris, c'est à l'unanimité et en soulignant la bonne qualité du message que le groupe PLR/PVL approuve le crédit d'étude et vous encourage à en faire autant.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 14 mars 2023, le groupe Le Centre a examiné avec attention le message relatif au crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP.

Convaincu de la nécessité d'avancer dans ce dossier, à l'unanimité des membres présents, le groupe Le Centre va soutenir ce message clair et précis.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai une question pour M. Monney. Concernant le financement de cette demande de crédit, dans quel compte le montant est-il pris ? Celui des eaux claires ou usées ?

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Par rapport aux 24'000 habitants raccordés et aux entreprises, je vais vérifier mais je pense qu'il s'agit de 24'000 équivalents habitants. Au sujet du projet de traitement des micropolluants, celui-ci a été transmis à l'Office fédéral de l'environnement qui nous a donné son feu vert.

Par rapport à la méthode BIM, elle est déjà planifiée pour la nouvelle partie. La question se posera pour la partie qui n'est pas encore transformée si on veut faire du scanner 3D pour ensuite le mettre dans du BIM. Cette méthode n'est pas encore décidée mais elle figure dans le plan intentionnel.

Par rapport au financement, tout ce qui est eau potable et eaux usées (canalisations et STEP), le financement provient de la taxe. Il n'y a pas de bénéfice sur ces taxes. Je viendrai, d'ailleurs, prochainement avec un message pour la modification de ces taxes.

Par rapport aux autres points sur la récupération de l'azote et du phosphore, le Canton a décidé, en 2016, que le phosphore serait récupéré pour toutes les STEP dans les cendres des boues incinérées. C'est la SAIDEF qui s'occupera de récupérer le phosphore. Pour ce qui est de l'azote, il faut encore réfléchir comment le récupérer potentiellement.

Au sujet de l'Association de communes, les statuts sont en cours de finalisation. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur ceux-ci probablement à la session du mois d'octobre.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je remercie M. Monney pour ses réponses et j'en profite pour vous signaler que j'ai été surpris du rapport de la Commission financière. En effet, la loi cantonale sur les finances communales stipule que la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédit nécessitant un vote du Conseil général. Par la suite, il est dit dans les cas prévus à l'alinéa 1 la Commission fait un rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier.

Jusqu'à ce jour, je n'ai encore jamais entendu que l'azote ou le phosphore était une unité monétaire et j'espère, qu'à l'avenir, la Commission financière se concentre sur l'aspect financier et nous informe sur la faisabilité et quels sont les enjeux. Dans le cadre de la Commission (dans laquelle j'ai fait partie pendant huit ans) rien n'empêche de questionner les Conseillers communaux responsables. Mais dans le cadre du Conseil général, nous avons besoin d'un rapport financier et pas autre chose. Si la Commission estime qu'il y a des aspects techniques, il y a une Commission d'aménagement, une Commission des services techniques, environnement et énergie et je pense que nous pouvons très bien faire appel à ces commissions qui seront plus au fait de traiter le sujet du phosphore ou de l'azote.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. J'aimerais prendre position suite à l'intervention de mon collègue et rappeler que la tâche de la Commission financière est définie dans l'article 72 de la Loi sur les finances communales (LFCo). Ce paragraphe stipule

que la Commission financière « *examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale ou du conseil général* ». Il n'est pas mentionné que la tâche de la Commission financière se limite uniquement à l'examen des aspects purement financiers mais qu'elle examine le crédit dans son ensemble et en entier.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP d'un montant de CHF 1'530'000.- HT avec un total de charges financières annuelles de CHF 198'900.-, soit CHF 153'000.- pour l'amortissement de 10% et CHF 45'900.- pour les intérêts de 3% et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au point 6 de notre ordre du jour.

6. Election de deux membres à la Commission d'aménagement

Mme Valentina Marthaler, Présidente. À la suite des démissions de la Commission d'aménagement de M. François Grangier et de Mme Mélanie Balleyguier, deux places sont désormais vacantes. Je vous propose de procéder à deux élections distinctes en commençant par la place vacante laissée par Mme Balleyguier. Est-ce que cette manière de procéder convient à toutes et tous ? Tel semble être le cas. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat en remplacement de Mme Balleyguier ?
M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe PS vous propose d'élire Mme Roseline Andina à la Commission d'aménagement. Habitant notre Commune depuis 1996, elle est mère de 2 filles et originaire du Canton du Jura où elle y a passé une partie de sa vie. Au titre d'un CFC d'employée de commerce à l'administration communale de Porrentruy, elle a officié en tant que secrétaire à l'Office fédérale de la police, division des réfugiés Berne et Genève, puis à Espace femmes à Fribourg jusqu'en février 2023. Elle a également obtenu un diplôme d'esthéticienne oeuvrant par la suite en tant que formatrice pour les élèves esthéticiennes de 2004 à 2017 et experte aux examens. Conseillère générale depuis 2020, elle a été membre

de la Commission du feu, des affaires culturelles et celle de l'intégration des migrants lors de la précédente législature. Actuellement, elle siège à la Commission des naturalisations. A noter qu'elle a encore été agente sympa.

Elle souhaite intégrer la Commission d'aménagement car elle est soucieuse du bon développement de la Commune villaroise. Veuillez lui faire bon accueil.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y'a-t-il d'autres candidatures pour la place vacante laissée par Mme Balleyguier ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

Mme Roseline Andina est élue membre de la Commission d'aménagement par acclamation

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat en remplacement de M. Grangier ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre présente Mme Sandra Pichonnaz, née en 1966, mariée et maman de 3 jeunes adultes. Fille d'un entrepreneur ayant œuvré dans la plâtrerie-peinture, et soeur d'un collègue architecte, le groupe Le Centre est persuadé que Sandra saura mettre son expérience et ses compétences au sein de la Commission d'aménagement. Sandra s'excuse de ne pas être présente ce soir. Le groupe Le Centre vous prie de faire bon accueil à sa candidature.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il d'autres candidatures pour la place vacante laissée par M. Grangier ? M. Collaud.

M. Julien Collaud, Conseiller général. A la suite de la démission de M. Pierre-Emmanuel Carrel et notamment grâce à la liste Villars 2030, M. François Grangier entre au Conseil communal au 1^{er} avril 2023. Afin de conserver l'effort à la Commission d'aménagement et étant donné que M. Grangier reprendra certainement le siège de M. Carrel en qualité de représentant du Conseil communal dans ladite Commission, le PLR cède à un ou une élue Le Centre, le siège dévolu au Conseil général et à repourvoir ce soir.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous propose donc de passer à une élection par acclamation de Mme Pichonnaz bien que celle-ci ne soit pas présente ce soir.

Mme Sandra Pichonnaz est élue membre de la Commission d'aménagement par acclamation

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Chères collègues, je vous félicite pour vos élections et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette Commission. Nous pouvons passer au dernier point de notre ordre du jour, à savoir les divers.

7. Divers

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A qui puis-je donner la parole ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'avais posé une question lors de la séance du 15 décembre dernier concernant la possibilité d'indiquer une piste cyclable à la route du Soleil par un balisage et je souhaiterais avoir la réponse du Conseil communal.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil communal ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Effectivement M. Dietrich vous m'avez posé une question que je cite pour ne pas vous trahir, à savoir : « *...qu'un balisage soit fait à la route du Soleil pour les cyclistes afin de pouvoir prendre la piste cyclable qui part de la route du Soleil vers le Centre sportif du Platy. Lorsque l'on descend la route du Soleil il faut prendre la piste cyclable à gauche et il n'y a strictement aucune indication sur la chaussée. Cela oblige le cycliste de prendre le passage piétons pour pouvoir accéder à la piste. Le problème est identique dans l'autre sens où la piste cyclable déboule sur une haie. Je demande donc que quelques traces de peinture soient inscrites sur la route, si c'est possible légalement, pour faciliter la prise de cette piste cyclable* ».

A ce sujet, je vous communique les informations suivantes : dans le cadre du projet concernant le tronçon Dort-Verte-Rochettes, il était prévu de réaliser des traversées vélo aux deux passages pour piétons sur la route du Soleil tel que vous l'avez demandé lors de la dernière séance. En mars 2017, les Services techniques avaient transmis le dossier au SPC pour approbation des plans. En juin 2017, le dossier est revenu en retour avec un préavis du Secteur signalisation favorable avec conditions et l'une des conditions portait précisément sur la route du Soleil. Je vous la lis : « *...aux deux passages pour piétons existants, la traversée pour vélos sera supprimée car les vélos ne sont pas autorisés sur les trottoirs* ». Les Services

techniques ont, par la suite, modifié les plans conformément au préavis de ce service et réalisé le projet en 2018.

Parallèlement, les Services techniques ont également identifié le besoin de remplacer la chaussée à la route du Bugnon avec l'assistance de mandataires externes. Un concept de réaménagement est prévu, à savoir : l'aménagement d'une piste cyclable à cet endroit sur chaussée sans avoir à franchir un trottoir. Ce concept est intégré dans une mesure du PA4 dont les travaux doivent être réalisés entre janvier 2024 et décembre 2027. Les Services techniques prévoient de lancer les études d'ingénieur civil courant 2023. Voilà la réponse que je pouvais vous apporter ce soir. En résumé, légalement, il n'est pas possible de réaliser ce marquage au sol.

Autre information que j'aimerais vous communiquer en relation avec les chemins de mobilité douce. Le 16 décembre 2021 vous avez voté un crédit de CHF 62'000.- pour la nomenclature des chemins de mobilité douce notamment ainsi que la mise en place de la signalisation de ces chemins. Cette signalisation va être installée ces prochaines semaines par les Services techniques de notre Commune. La première a été installée ce jour, il s'agit du chemin Pierre Dreyer près du Centre sportif.

Un plan didactique a été élaboré par les Services techniques, que je remercie, et qui met en évidence les différents chemins ainsi que le temps nécessaire à pied, en courant ou à vélo pour les parcourir. Ainsi avec cette action, l'objectif est multiple, je vous le rappelle la Commune de Villars-sur-Glâne encourage la mobilité douce pour ses habitants et ses visiteurs, elle offre une meilleure visibilité de son patrimoine local et valorise sa mémoire collective.

Le deuxième aspect du crédit qui a été voté concerne les huit plaques thématiques qui viendront compléter le dispositif. Leur texte a été validé par le Conseil communal et ils seront installés à la reprise après la pause estivale. Ce soir, j'ai à disposition le plan didactique si l'un ou l'autre est intéressé en primeur.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je remercie Mme Defferrard pour ces informations et attendant, j'espère qu'il n'y aura pas d'accident à cet endroit. Toutefois, je me dois de vous communiquer la manière dont cette information a été traitée après ma demande lors de la dernière séance du Conseil général. Mme Defferrard m'a demandé d'écrire un

e-mail aux Services techniques, ce que j'ai fait. J'ai reçu une réponse de M. Matic qui estimait que ma demande était légitime et que pour des raisons de respect des normes d'une part et de sécurité d'autre part, nous ne sommes pas en mesure de légaliser un marquage dans le secteur comme cela a été dit tout à l'heure. Cette réponse me paraissait un peu succincte toutefois, je n'ai pas voulu entamer une discussion par courriel avec M. Matic puisqu'il nous a été demandé de ne pas intervenir auprès des collaborateurs communaux de manière directe. C'était très étonnant qu'il me réponde qu'ils voulaient garantir la sécurité mais qu'en même temps les vélos devaient circuler sur le trottoir.

Tout cela pour vous dire qu'il a été plusieurs fois question de communication ce soir et que celle-ci est très importante entre le Conseil communal, le Conseil général, entre le Conseil communal et la population, entre les différents services communaux. La communication devient un travail de professionnel et à ce sujet je vous informe que je vais déposer, ce soir, un postulat qui demande d'étudier la possibilité de mise en place d'un service de communication professionnel et efficace au niveau de la Commune de Villars-sur-Glâne de sorte à ce qu'on puisse aussi vis-à-vis de la population communiquer car je suis interpellé très fréquemment notamment par les personnes de mon âge de savoir ce qui se passe dans tel ou tels quartiers. Il y a dans le bulletin les décisions du Conseil général et rien d'autres. Je reviendrai plus en détail lorsqu'il s'agira de défendre le postulat lors de la prochaine séance. Je vais le déposer directement ce soir auprès de M. Roulin comme le prévoit le règlement.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Effectivement, conformément à notre règlement le développement des arguments de ce postulat est renvoyé à la séance suivante. A qui puis-je donner la parole ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je pense que vous vous posiez la question de savoir ce qu'est devenue la sortie de notre Conseil général ? Et bien je ne l'ai pas totalement oubliée et vous invite à prendre vos agendas et y noter qu'elle aura lieu le samedi 22 avril 2023. Nous irons à la Berra ! Je rigole ! Nous irons visiter notre STEP qui est un sujet d'actualité et il semblerait que personne ne l'a encore visitée à part moi il y a bien longtemps lors des travaux d'été. Une invitation écrite vous parviendra ces prochains temps.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il d'autres divers au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. M. Eugster souhaite prendre la parole.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre tient à remercier M. Pierre-Emmanuel Carrel qui siège depuis mars 2001 au sein du Conseil communal, ce qui correspond

à l'année de naissance de notre benjamine du Conseil général. 22 ans de présence, 22 v'la les flics de l'ACoPol, 22 ans d'écoute, 22 ans de sport communal, et je pourrais encore continuer la liste. Mais Pierre-Emmanuel pèse aussi 75, non pas de kilos, mais de millions de francs d'investissements votés dans cet hémicycle. Et si mes sources sont bonnes, Pierre-Emmanuel c'est aussi Monsieur 100%. 100% d'engagement bien sûr, mais 100% de réussite avec ses messages. Mais n'allez pas croire que c'est Monsieur Parfait car 2 objets ont été retouchés par le Conseil général (l'un sur l'augmentation du capital de Forum Fribourg et l'autre sur l'agrandissement de l'école de Cormanon) sans parler du message incluant la taxe pompier qu'il a cosignée et qui est passée au 2^{ème} essai ! Merci Pierre-Emmanuel et bon succès à son successeur M. François Grangier.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. le Syndic vous avez la parole.

M. Bruno Marmier, Syndic. Ce soir, nous prendrons congé de M. Pierre-Emmanuel Carrel. Je voulais à cette occasion vous adresser quelques mots et lui adresser quelques mots.

Cher Pierre-Emmanuel, après 22 ans de Conseil communal précédé par plusieurs années au Conseil général, tu as choisi de mettre un terme à ta carrière politique. L'ensemble de notre Conseil est très reconnaissant pour ces nombreuses années de travail en faveur de la Commune et de ses habitants. Tu auras ainsi traversé le début de ce vingt et unième siècle aux commandes de la troisième commune du Canton. Tu auras côtoyé trois Syndics et 26 Conseillères et Conseillers communaux. Pour ce qui est des Conseillers généraux je n'ai pas fait le compte. A ton arrivée au Conseil communal, le 6 avril 2001, tu as hérité du dicastère police et justice, sport, loisirs et culture. Mme Martine Stritt était déjà Secrétaire communale adjointe. Emmanuel Roulin, lui, siégeait au Conseil général.

Les sujets du moment dans les affaires communales étaient la CUTAF, Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise, pour ceux et celles qui ne le savent pas ou qui n'étaient pas nés. L'ACSMS, Association des communes de la Sarine pour les Services médicaux sociaux, devenue depuis lors le Réseau Santé Sarine RSS et FRIGAZ qui s'est mué en Groupe E Celsius depuis. Il était question de la construction d'un centre de création d'art scénique et du choix de son site qui est devenu Nuithonie. D'un centre multi fonctionnel à Bertigny nommé Gottéron-Village. Il était également question de la mise en œuvre de la LAgg, la Loi sur les agglomérations et de son Assemblée constitutive et des travaux qui ont duré sept ans avec la création de l'Agglo en 2008. Il y avait bien évidemment les très nombreux dossiers liés à la construction du quartier de Cormanon-Est qui était le plus grand développement urbain de suisse à ce moment-là. Dans les séances du Conseil communal on parlait du Gaspi d'or

octroyé à la Commune par le magazine Bilan, je vous laisse chercher à propos de quel projet il s'agissait. Bref, certains sujets sont encore d'actualité, d'autres ont disparu de l'ordre du jour depuis longtemps.

Cher Pierre-Emmanuel, encore merci pour ton engagement et ton travail. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir en famille et dans ton activité professionnelle. Nul doute que nous aurons encore l'occasion de te rencontrer à Villars-sur-Glâne, et même très officiellement puisque comme le veut la tradition, les grands politiciens sont immédiatement recrutés par des lobbys et autres groupes d'intérêt à la fin de leur mandat. A bientôt donc cher Pierre-Emmanuel.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Au nom du Législatif, je me permets, Pierre-Emmanuel, de te remercier du fond du cœur pour tout ce que tu as apporté à la Commune durant tes longues années de dévotion. A titre personnel, j'ai toujours eu un immense plaisir à échanger et collaborer avec toi et je me réjouis de te recroiser en dehors de cet hémicycle et te souhaite le meilleur pour la suite et Cher François, je te souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de tes nouvelles fonctions de l'autre côté de la salle. Merci et bravo.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Chères Conseillères générales, Chers Conseillers généraux, Chère benjamine, Lucie. Je pense toujours à ta grand-maman car lorsque j'étais jeune, nous allions souvent chez elle avec ton oncle refaire le monde et c'est de très beaux souvenirs,

Ce soir, je vous adresse toute ma reconnaissance pour l'important travail que vous accomplissez en faveur de nos concitoyennes et concitoyens. J'ai pu mesurer durant ces nombreuses années, la qualité des débats tenus dans ce grémium. La tâche des membres du Conseil général ne consiste pas en une simple consultation. Vous appréhendez les messages avec un esprit critique nécessaire au bon fonctionnement de notre système démocratique. Esprit critique qui apporte un nouveau point de vue, des solutions qui permettent à l'Exécutif d'avancer dans les projets, nombreux aujourd'hui.

M. François Hemmer, ancien Conseiller général à Villars-sur-Glâne, Directeur de l'Ecole d'ingénieurs, cheville ouvrière de la mise en place de la nouvelle organisation des hautes écoles, m'avait dit au moment où j'entrais au Conseil général « Vous verrez, le Conseil général de Villars-sur-Glâne connaît bien les dossiers et y apporte une bonne analyse. » Ces propos se sont concrétisés au cours des séances auxquelles j'ai pris part comme Conseiller général, puis en tant que Conseiller communal (une bonne centaine). Le travail préparatoire des

groupes demeure l'élément fondamental, la pierre angulaire, à la préparation des débats. Je remercie mon groupe Le Centre pour la qualité des débats et des échanges fructueux.

Toute ma gratitude va aux jeunes qui siègent au Conseil général. Jeune, concept abstrait pour le bonhomme qui fêtera ses 60 balais l'année prochaine. Vous êtes tous jeunes, puisque l'âge moyen du Conseil général est de 48 ans. Alors, je m'adresse à vous les très jeunes. Vous êtes engagés dans la vie associative de notre Commune, auprès des clubs sportifs, des associations culturelles, d'organismes de cohésion sociale, du corps des sapeurs-pompiers.

J'ai pris beaucoup de plaisir à vous écouter lors des débats dans cette enceinte, dans les commissions et après les séances du Conseil général. Vous êtes une belle et solide relève. Je vous souhaite de trouver toujours le même plaisir et la même fougue au service de la collectivité.

A toi, Cher François. Nous avons fait connaissance à l'aula du CO de Pérolles, lors du premier spectacle mis en scène par Julien Chavaz, alors benjamin du Conseil général. Aujourd'hui, Julien est à la tête de l'Opéra de Magdeburg qui gère 34 millions d'euros de budget annuel.

François, esprit ouvert, critique, tes propos sont écoutés avec attention au sein du Conseil général, du Conseil d'agglomération et des différentes commissions. Tu t'investis depuis des lustres (dont un lustre équivaut à cinq ans selon la Rome antique) pour la vie associative et politique de notre Commune. Les employés de nos Services techniques qui te connaissent ont apprécié les contacts qu'ils ont eus avec toi. Tu as d'ores et déjà leur confiance. Je suis content, de tout cœur, que tu reprennes le témoin et je te souhaite beaucoup de satisfaction dans ta nouvelle fonction.

Quel témoin te remettre ? Les clés, se sont M. le Secrétaire communal ainsi que les services techniques qui te les remettront. Très symboliquement, je te remets le petit fanion des armoiries de notre Commune qui nous ont été préparées lors d'une séance de la Commission des sports par l'imprimeur qui a fait la signalisation au Centre sportif du Platy. C'est avec plaisir que je te remets de manière symbolique ce petit fanion ainsi que le Règlement d'organisation du Conseil communal dont je dois avouer qu'il est tout neuf car il n'a jamais été ouvert étant donné que le Conseil communal fonctionne très bien et que nous n'avons jamais eu besoin de cette bouée de sauvetage pour les séances ! Félicitations François et au plaisir.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous arrivons donc au terme de notre séance. Il est 22 heures 08, je lève la séance

et vous remercie pour vos diverses contributions. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers ou si vous souhaitez prolonger de manière informelle les débats ou les divers, nous nous retrouverons pour un apéritif amélioré. Je vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous le 1^{er} juin prochain pour la séance des comptes de notre Commune. Merci et belle soirée.

La séance est levée à 22 heures 08.

Approuvé le 1^{er} juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Valentina MARTHALER



Crédit d'investissement pour le 1^{er} paquet
de mesures du Plan climat communal

Jeudi 23 mars 2023
Séance du Conseil général

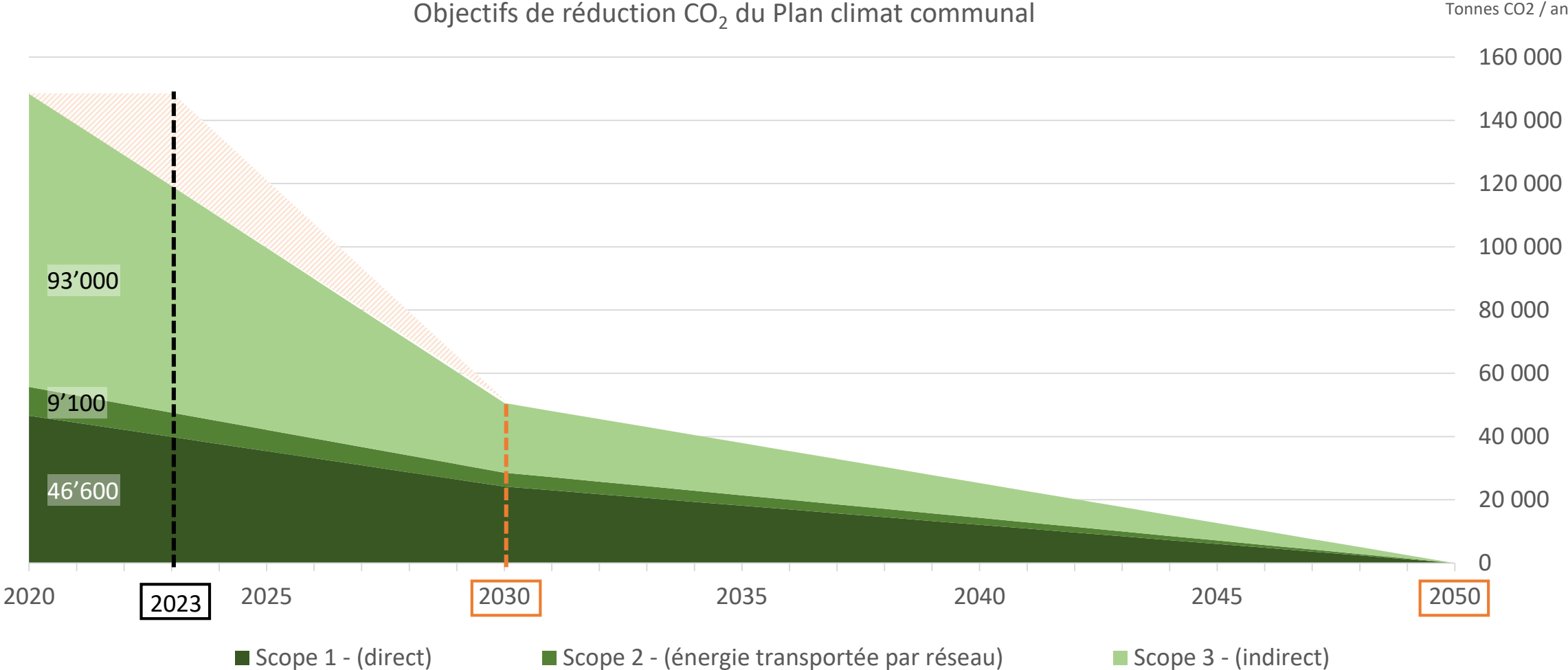
Objectifs de la demande de crédit



- Une ville mieux éclairée
- Une ville mieux végétalisée
- Une ville avec une mobilité plus durable
- Une population mieux informée et soutenue dans ses actions durables

Réduction des gaz à effet de serre

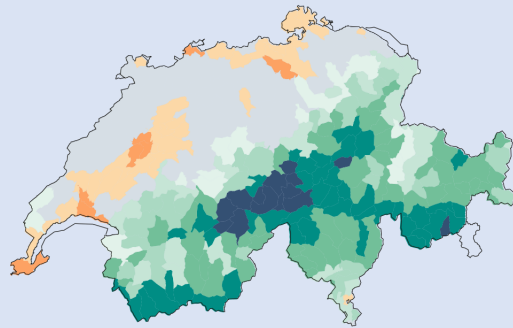
Objectifs de réduction CO₂ du Plan climat communal



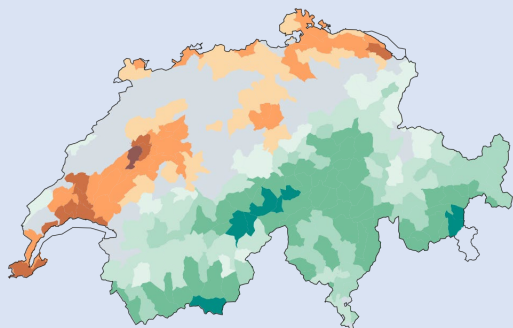
Adaptation au changement climatique

Eau

Aujourd'hui (de 1981 à 2010)



Fin du siècle (de 2070 à 2099)



Différence entre la quantité d'eau utilisable disponible et celle consommée en mm/été (juin, juillet, août)

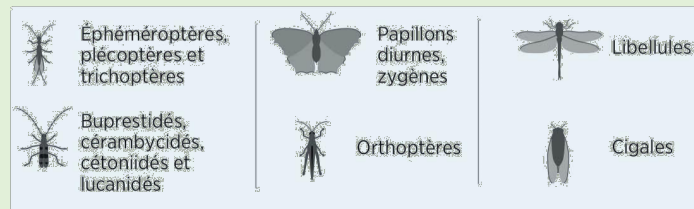
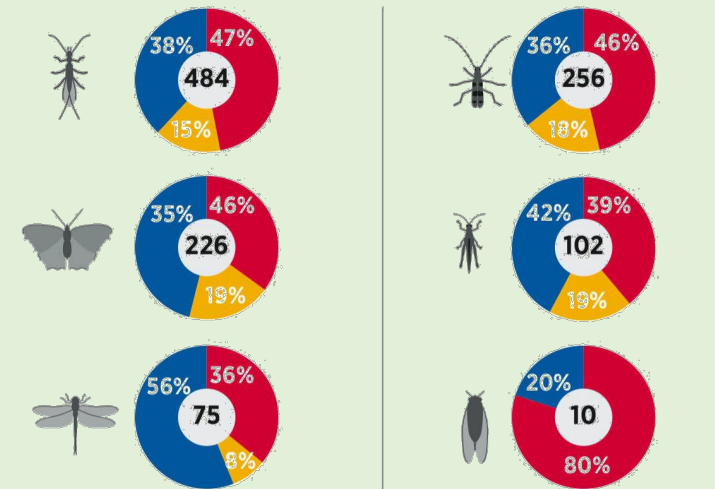


Biodiversité

Part des espèces menacées

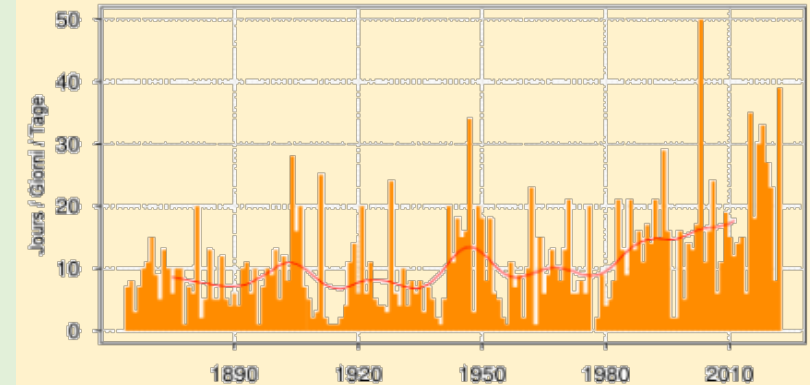
Par groupe d'insectes et nombre d'espèces évaluées

Menacées Potentiellement menacées Non menacées



INFOGRAPHIE: I. CAUDULLO. SOURCE: SCNAT (ACADÉMIE SUISSE DES SCIENCES NATURELLES)

Territoire et société



Source : MétéoSuisse

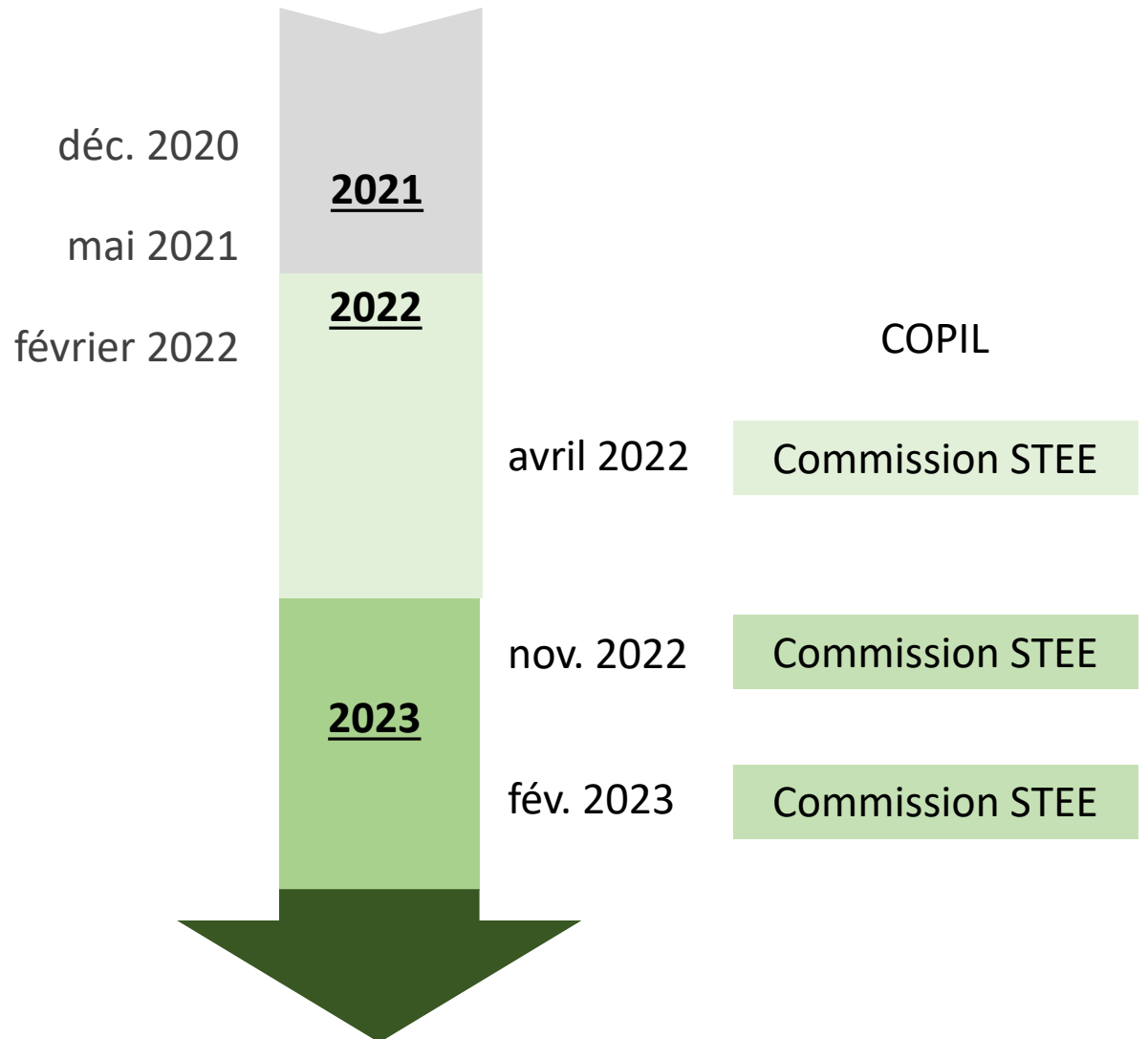
Durant la canicule de 2003, 975 décès supplémentaires ont été enregistrés en Suisse entre juin et août.

Source : OFEV

Plan climat communal : cadre



- **Postulat** pour un Plan climat communal
- **Plan climat cantonal** : adoption
- Lancement **Plan climat communal**
- **Phase 1 : diagnostic, objectifs stratégie**
 - Bilan carbone, objectifs de réduction et stratégie globale
- **Phase 2 : définition des mesures**
 - Ateliers participatifs, définition des axes et des mesures
 - Consultation interne des mesures



Plan climat communal : cadre



- Comité de pilotage (COPIL) : Commission des Services techniques, environnement et énergie
- Comité de projet (COPRO) : Groupe technique (GT) avec les directrices et directeurs des Services techniques
- Groupe de travail (GT) : Services techniques et mandataires

Mesures du Plan climat communal

- A.1.a Menus éco-responsables
- A.2.a Potagers individuels ou communautaires
- A.3.a Produits de la vente directe et invendus locaux
- B.1.a Aménagements en faveur de la biodiversité
- B.1.b Label VILLEVERTE SUISSE
- B.2.a Plan stratégique de végétalisation**
- C.1.a Soutien et encouragement à la réutilisation
- C.1.b Lutte contre les déchets sauvages
- C.2.a Evaluation de la durabilité des projets
- C.2.b Investissements durables des fonds publics et des caisses de pension
- C.3.a Guide pour les manifestations durables
- C.3.b Organisation d'événements en faveur du développement durable
- E.1.a Conseils incitatifs pour le chauffage
- E.1.b Etude globale de développement du CAD
- E.2.a Production locale d'électricité renouvelable
- E.2.b Encouragement des gros consommateurs à acheter du courant renouvelable
- E.3.a Efficacité énergétique industrielle
- E.3.b Efficacité énergétique des bâtiments communaux
- E.3.c Efficacité énergétique des logements et des commerces
- E.4.a Plan communal des énergies
- E.4.b Label Cité de l'énergie
- E.4.c Simplification des démarches administratives
- E.5.a Plan lumière communal**

- M.1.a Stationnements pour vélos
- M.1.b Itinéraires de mobilité douce
- M.2.a Equipement des arrêts de bus
- M.2.b Desserte en transport public
- M.3.a Mobilité électrique
- M.3.b Stationnement pour véhicules
- M.4.a Véhicules partagés et infrastructures pour la mobilité combinée
- M.4.b Véhicules partagés
- M.5.a Plan de mobilité pour les bâtiments communaux**
- M.5.b Plan de mobilité pour les entreprises
- S.1.a Espaces publics intégrant des valeurs paysagères et naturelles
- S.1.b Places de jeux durables
- S.2.a Îlots de fraîcheur
- W.1.a Limitation de la consommation d'eau dans les bâtiments communaux et sur les espaces publics
- W.2.a Stratégie "Ville éponge"
- W.3.a Traitement des micropolluants à la STEP
- T.1.a Démarches participatives
- T.1.b Valorisation des actions durables**
- T.1.c Information à la population
- T.2.a Sensibilisation du personnel au développement durable
- T.2.b Mise en place de mesures écologiques dans les bâtiments communaux
- T.3.a Bilan CO₂ des particuliers
- T.3.b Suivi du Plan climat communal

Mise en œuvre en 2023 – Budget de fonctionnement / autres budgets ou financements

Message au Conseil général



Réduction mineure



Réduction importante



Adaptation mineure



Adaptation importante

B.2.a Plan stratégique de végétalisation

Lutte contre les îlots de chaleur urbains et préservation de la biodiversité



B.2.a Plan stratégique de végétalisation

Problématique

- Îlots de chaleur urbains
- Perte de qualité de l'air
- Perte de mobilité
- Imperméabilisation des sols
- Impacts sur le cycle de l'eau
- Erosion de la biodiversité
- Croissance lente des arbres (20-30 ans)
- Coût toujours plus élevé des arbres en site urbain (fortes contraintes)

Etude /Stratégie

- Diagnostic des forces et faiblesses du territoire villarois
- Identification des secteurs de protection et d'intervention, face à l'urbanisation grandissante
- Définition des zones prioritaires d'intervention
- Coordination des actions menées par la Commune (VISION)
- Optimisation des investissements
- Support d'information et communication vis-à-vis de la population

PA4 : subvention 50 % des coûts d'études, max CHF 100'000.-

Mise en œuvre

- Aménager des espaces verts de qualité
- Protéger/fortifier les arbres existants
- Développer les réseaux écologiques à différentes strates (herbacées, arbustes, arbres)
- Saisir les opportunités
- Atténuer et adapter

PA4 : subv. 50 % des coûts de réalisation, max CHF 100'000.-

Situation existante



Situation existante



Projet, plantation aux croisements



Projet, plantation dans la berme centrale

M.5.a Plans de mobilité des bâtiments communaux



© Micha Rindisbacher

M.5.a Plans de mobilité des bâtiments communaux



Problématique

- Bilan carbone trop élevé de l'administration communale (exemplarité)
- Augmentation des parents-taxis
- Baisse des déplacements à mobilité douce
- Saturation du parking du centre sportif
- Défaut d'information
- Manque d'outils de communication

Planification

- Mise à jour du plan de mobilité de l'administration communale
- Elaboration d'un plan de mobilité scolaire pour chaque école
- Elaboration d'un concept de mobilité lors d'événements sur le territoire communal (cas de la zone du Platy)

PA4 : subvention 50 % des plans de mobilité scolaire, max CHF 20'000.-

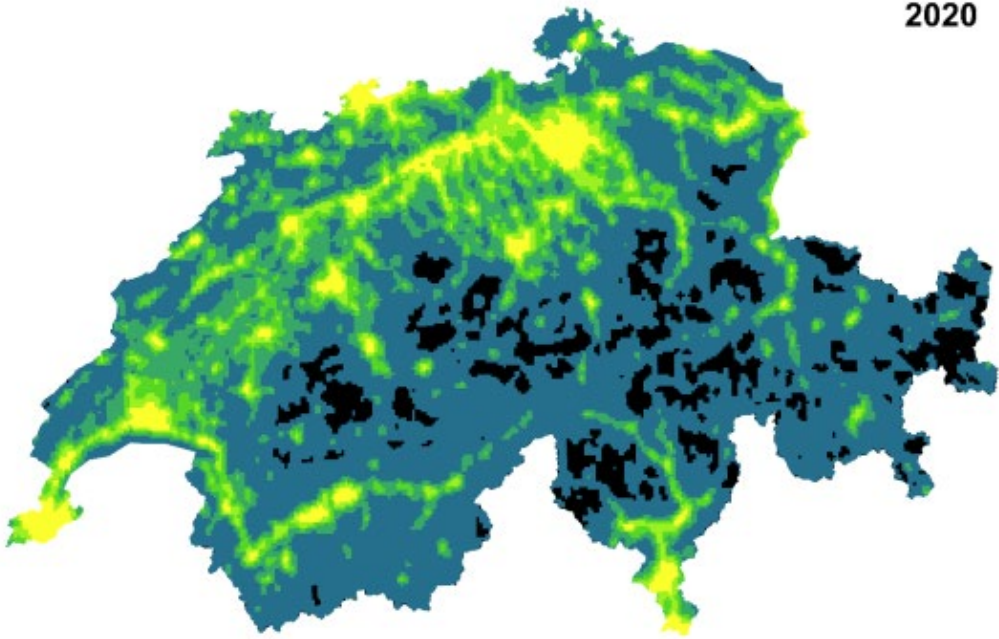
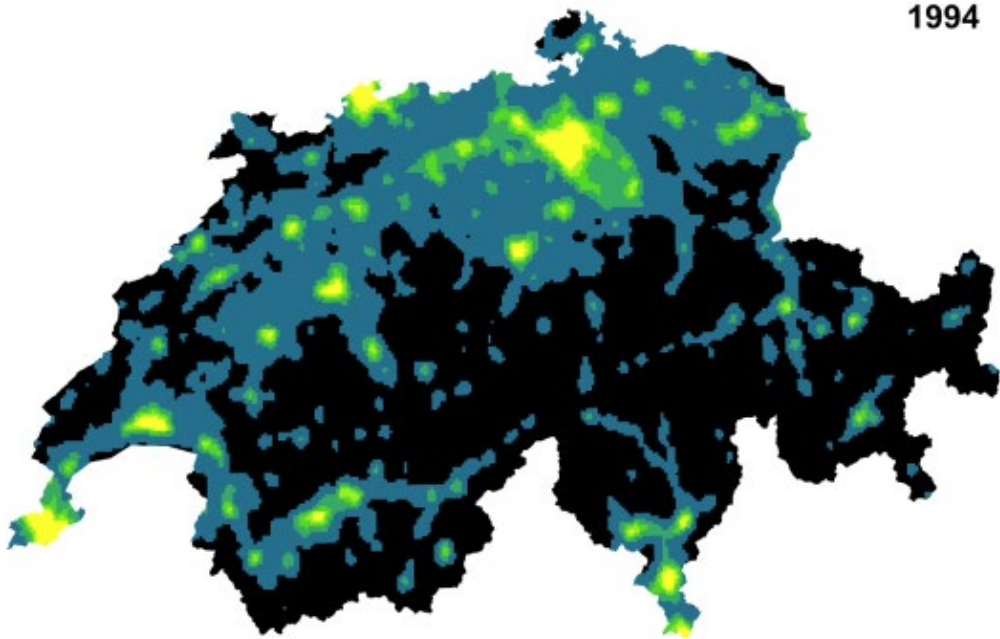
Mise en œuvre

- Gestion du stationnement
- Outils d'information et de communication
- Subventionnement communal
- Coordination des mesures entreprises par la commune

PA4 : subvention jusqu'à CHF 100'000.- pour l'assainissement des points noirs identifiés dans les plans de mobilité scolaire



E.5.a Plan lumière communal



E.5.a Plan lumière communal

Problématique

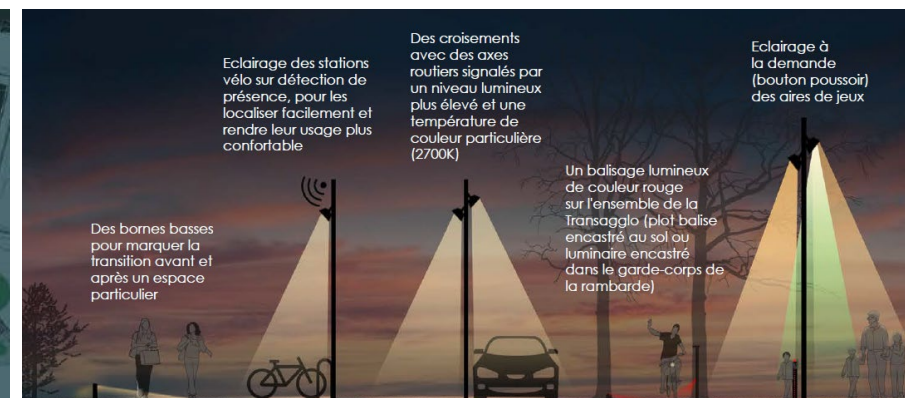
- Santé humaine (rythme biologique, trouble du sommeil)
- Coût énergétique
- Perturbation de la faune (habitat, population, comportement, fécondité)

Etude /Stratégie

- Diagnostic de l'éclairage sur le territoire villarois
- Identification des secteurs à ne pas éclairer (trames noires) et des secteurs à éclairer (sécurité)
- Stratégie cohérente sur l'ensemble du territoire
- Coordination des actions menées par la Commune
- Optimisation des investissements
- Support d'information et communication vis-à-vis de la population

Mise en œuvre

- Optimiser l'éclairage public
- Maîtrise des ressources énergétiques
- Protéger les zones sensibles
- Concevoir des espaces publics de qualité
- Saisir les opportunités



Valorisation des actions durables

Actions déjà menées par la cohésion sociale

Ruches pour les abeilles



Marchés



Café partage



Jardins partagés



Incroyables comestibles



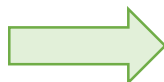
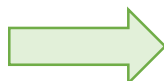
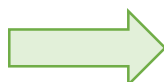
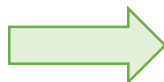
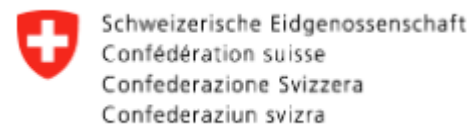
Opération coup de balai



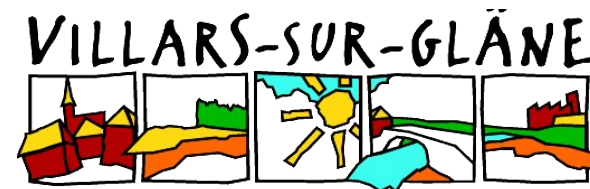
Valorisation des actions durables

- Fournir le matériel adéquat aux bénévoles
- Organiser des événements autour des actions menées
- Soutenir des initiatives de la population

Opportunités et attentes pour le Plan climat communal



Source: Thinkstock



- Fortes attentes de la population
- Responsabilité de la Commune
- Opportunités à saisir maintenant !



FAIRE SA PART

FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



© Chappatte, New York Times

LIVRE BLANC DES GRANDS-PARENTS POUR LE CLIMAT

**SUR LA POLITIQUE CLIMATIQUE
DU CANTON DE FRIBOURG EN 2022**

Février 2023 - Fribourg



Ce Livre Blanc a été réalisé par les membres du groupe de travail des Grands-parents pour le climat Fribourg.

Aurélie Klingshirn, Jacques Mader et Laurent Thévoz.
Avec le concours de Jacques Eschmann et de Patrick Haemmerle.
Merci à Nathalie Bloesch et à Karin Mader pour leur relecture.
Et à Guy Tornay pour l'édition et la mise en page.

Merci à Patrick Chappatte d'avoir mis à notre disposition l'illustration de couverture.

Nos remerciements

À toutes les personnes qui ont contribué à ce document et aux responsables de l'administration cantonale pour leur disponibilité et leur intérêt.

Pour nous contacter

Merci de vous adresser à Jacques Eschmann
jacqueseschmann@bluewin.ch

Pour nous soutenir

Grands-parents pour le climat – Fribourg, Marly
IBAN CH98 0076 8300 1552 2730 2 Mention « Livre blanc »



https://gpclimat-info.ch/gpclimat/fribourg/livre_blanc_gpclimat-fribourg.pdf

« Plus les émissions seront faibles en 2030, moins il sera difficile de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C après 2030, sans dépassement ou avec un dépassement limité. Les difficultés liées au report des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre comprennent le risque d'escalade des coûts, l'immobilisation des infrastructures émettrices de carbone, les actifs échoués et la réduction de la flexibilité des options de réponse futures à moyen et à long terme. »

Rapport du Groupe Intergouvernemental pour l'Étude du Climat (GIEC),
Résumé pour les décideurs, D1.3, p. 18, 2019.

Art. 75

« L'État et les communes prennent les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. »

Constitution du Canton de Fribourg, 16 mai 2004.

« ... et il faut construire des leaderships qui tracent des chemins, en cherchant à répondre aux besoins des générations actuelles comme en incluant tout le monde, sans nuire aux générations futures. »

(53) Extrait de Laudato Si, encyclique du pape François, 2015.

« Nous avons le choix. Action collective ou suicide collectif.

Il est entre nos mains. »

António Guterres, Secrétaire général des Nations unies, en ouverture de la COP27, novembre 2022.

5	RÉSUMÉ
7	CADRAGE
7	Introduction
7	Qui sommes-nous ?
7	Quel est notre objectif ?
7	Comment avons-nous procédé ?
8	Le plan climat et la politique climatique cantonale
8	Le plan climat cantonal – PCC
8	La politique climatique cantonale
9	ANALYSE ET CONSTAT
9	Réduction attendue des émissions directes de GES d’ici à 2030
10	L’agriculture – alimentation
11	La mobilité
12	Le bâtiment
12	Constat – Le canton de Fribourg fait-il sa part ?
14	NOS QUESTIONS AUX AUTORITÉS POLITIQUES DU CANTON
14	NOS PROPOSITIONS GÉNÉRALES
16	NOS FUTURES CONTRIBUTIONS
17	ANNEXES
17	L’agriculture – Alimentation
26	La mobilité
34	Le bâtiment
39	Valeurs de référence des émissions de GES en 1990 pour le canton de Fribourg
42	Définitions du concept de sobriété
43	Liste des acronymes

RÉSUMÉ

Le canton de Fribourg a comme objectif de réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030¹. Les Grands-parents pour le climat Fribourg (GPClim-FR), en leur qualité de vigie citoyenne, se sont donné pour tâche de faire le suivi de toutes les politiques, stratégies et plans de mesures afin de savoir si le canton est en mesure d'atteindre cet objectif et ainsi de « faire sa part » des efforts contre le dérèglement climatique. Et aussi afin de contribuer à la consolidation et au développement de la politique climatique cantonale.

Nous nous sommes concentrés sur les trois domaines responsables de la plus grande partie des émissions directes de GES², c'est-à-dire par ordre décroissant : l'agriculture et l'alimentation, la mobilité et le bâtiment³.

Ensemble, ces trois domaines émettaient en 2017 88% des 1,588 million de tonnes équivalent CO₂ (t eqCO₂) d'émissions directes du canton. Pour atteindre l'objectif cantonal de 50% de réduction, ces trois secteurs devraient donc diminuer leurs émissions de GES de 709'000 t eqCO₂ entre 2017 et 2030⁴.

NOTRE CONSTAT

Notre analyse de la politique cantonale dans ces trois domaines montre clairement que dans les conditions actuelles le canton de Fribourg n'a aucune possibilité de faire sa part, c'est-à-dire d'arriver à la réduction attendue de 50% de ses émissions de GES d'ici à 2030.

En effet

- > L'agriculture et l'alimentation ne savent pas comment réduire les émissions de GES qui proviennent pour plus de 80% de l'élevage.
- > La mobilité voit ses émissions stagner, ou sinon diminuer très marginalement.
- > Le bâtiment ne parvient pas à soutenir le rythme nécessaire d'assainissement énergétique des bâtiments⁵.

DEUX QUESTIONS AU CONSEIL D'ÉTAT (CE) ET AU GRAND CONSEIL (GC)

1. Au vu de notre constat, le CE et le GC maintiennent-ils que les mesures actuelles permettront au canton de Fribourg d'atteindre son objectif d'une réduction de 50% de ses émissions directes de GES d'ici à 2030 ?
2. Le CE et le GC sont-ils disposés à présenter publiquement, en la confrontant à d'autres points de vue, leur analyse des principaux enjeux de réduction des émissions directes de GES du canton et de la cohérence des réponses données dans le PCC et d'autres politiques sectorielles pour atteindre l'objectif cantonal fixé d'ici 2030 ?

NOS PROPOSITIONS POUR QUE LE CANTON DE FRIBOURG PUISSE FAIRE SA PART

A très court terme : pour le prochain budget 2024.

- > Mettre en place une gouvernance multisectorielle pour assurer une conduite stratégique de la politique climatique cantonale.
- > Réviser et adapter les mesures et les projets en place et prévus pour s'assurer qu'ils ne nuisent pas, qu'ils appliquent le principe de sobriété et que leurs impacts socio-économiques sont partagés équitablement.
- > Mettre en place un Fonds climat pour garantir le financement suffisant des mesures complémentaires nécessaires.

¹ Plan climat cantonal (PCC), stratégie et plan de mesures 2021-2026, État de Fribourg, mai 2021, p. 7 ; Loi sur le climat, projet du 20 septembre 2022, p. 2, article 2.

² « Les émissions directes sont les émissions générées sur le territoire cantonal », p. 24 du PCC.

³ PCC, stratégie et plan de mesures 2021-2026, État de Fribourg, mai 2021 p. 25 et s.

⁴ Cela correspond à ce que présente le PCC (p. 42) : « L'État de Fribourg visant une réduction des émissions de GES de 50% d'ici 2030 (par rapport à 1990), les émissions directes ne devront dès lors pas dépasser les 0,9 Mio t eqCO₂. L'effort de réduction des émissions entre 2017 et 2030 s'élève donc à 0,7 Mio t eqCO₂. »

⁵ Service de l'Énergie du canton de Fribourg, Rapport 2015-2020 www.fr.ch/fr.ch/deef/sde.

- > Pour répondre aux impasses constatées dans les trois domaines prioritaires :
 - Faire une allocation systématique des ressources là où elles auront le plus d'effets (rapport coût-bénéfice).
 - Décider de mesures urgentes, complémentaires à celles prises jusqu'ici.
- > Réviser les politiques sectorielles pour garantir qu'elles respectent le principe du « ne pas nuire » et qu'elles contribuent à la réduction des émissions de GES.
- > Assurer un partage équitable des efforts afin de favoriser une large adhésion sociale aux mesures proposées.
- > Promouvoir la sobriété⁶ avec des mesures et moyens concrets pour chacun des axes du PCC⁷.
- > Mettre sur pied un système de suivi et évaluation multisectoriel intégrant les programmes et projets sectoriels dans l'évaluation de la réduction des émissions de GES.
- > Mettre sur pied une stratégie et des mesures pour contribuer à la réduction des émissions indirectes de GES⁸. En particulier en s'inspirant des meilleures pratiques en cours.
- > Créer un « Forum climatique fribourgeois » pour que tous les acteurs impliqués puissent se réunir pour forger de larges accords concernant la définition et la mise en œuvre de mesures efficaces et la mobilisation des ressources nécessaires.

Notre engagement de Vigie citoyenne nous conduit à envisager trois pistes d'actions futures pour les Grands-parents pour le climat Fribourg. Il s'agit d'abord de participer à un débat démocratique organisé, informé et transparent sur les principaux enjeux du canton, en termes de réduction de ses émissions directes de GES et de cohérence des réponses données. Nous envisageons aussi d'alimenter ce débat démocratique en organisant des tables-rondes publiques dans les trois domaines analysés. Et nous souhaitons aussi poursuivre et élargir le suivi de la politique climatique cantonale à de nouveaux domaines.

Finalement, les Grands-parents pour le climat Fribourg font la promotion de leur approche auprès d'autres organisations cantonales en espérant qu'elles s'inspireront de notre expérience pour développer leur propre projet de Vigie citoyenne.

⁶ Définition proposée par le GIEC : « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande [non essentielle, inutile] d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète. »

(IPCC AR6 WG III : Climate Change 2022 – Mitigation of Climate Change. Summary for Policymakers, 63 p.)
https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf.

⁷ Pour la définition du concept de sobriété se reporter à l'annexe. Nous avons retenu trois acceptions différentes au vu de la nouveauté et de la complexité du thème.

⁸ « Émissions indirectes : toutes les autres émissions générées à l'extérieur du canton. », p. 24 du PCC

CADRAGE

INTRODUCTION

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association suisse des Grands-parents pour le climat est née en 2014 de la préoccupation d'une génération, celle des grands-parents notamment, face aux risques de détérioration des conditions de vie sur terre. Elle compte aujourd'hui environ 2300 membres au niveau suisse, 120 dans le canton de Fribourg.

Conformément à sa Charte de 2019, les buts de l'association Grands-parents pour le climat Fribourg sont les suivants : entreprendre et promouvoir toute action visant un changement des modes de vie et de consommation afin de donner aux générations futures une chance de vivre sur terre dans un climat et un environnement favorables au renouvellement de la vie. Nos valeurs sont la sobriété, la solidarité, la cohérence, la bienveillance vigilante.

La « vigie citoyenne, suivi de la politique climatique cantonale » est l'un des projets de notre groupe fribourgeois. Il nous a été inspiré par la réponse du Conseil d'État à notre motion populaire de 2020 qui demandait plus de moyens pour lutter contre le dérèglement climatique. Nous avons ainsi voulu analyser plus en détail la politique climatique cantonale, ses objectifs, la mise en œuvre des mesures, les ressources mises à disposition ainsi que ses résultats et ses impacts pour savoir si le canton de Fribourg « fait sa part » des efforts collectifs nécessaires.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

Le but de ce livre blanc est de contribuer à ce que les autorités fribourgeoises rendent compte de manière transparente de la mise en œuvre de leur politique climatique cantonale et des progrès vers l'atteinte de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES).

Notre objectif spécifique est d'analyser la cohérence de la politique climatique cantonale, en vue de contribuer à son efficacité⁹, ainsi qu'à la consolidation de son suivi annuel par l'administration cantonale et de son évaluation régulière¹⁰.

Dans cette analyse, nous nous concentrons sur les trois principaux domaines émetteurs directs de GES et sur la poursuite de l'objectif cantonal d'une réduction de 50% de leurs émissions d'ici à 2030.

COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDÉ ?

Nous avons adopté une approche intégrale de la politique climatique du canton qui prend en compte, en plus du Plan climat cantonal (PCC), les politiques spécifiquement dédiées à la lutte contre la dégradation environnementale ainsi que toutes les politiques sectorielles (programmes, projets, subventions, taxes...) qui impactent les émissions de GES du canton, donc également les programmes et projets qui ne contribuent pas à la réduction attendue.

Notre analyse s'est limitée ici au volet « Atténuation¹¹ » et ne traite pas du volet « Adaptation¹² ».

Nous avons alors passé en revue tous les documents officiels du canton de Fribourg, et le cas échéant de la Confédération, en relation avec la politique climatique cantonale. Toutes nos données de référence en ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions de GES proviennent du PCC. Sur la base du bilan carbone cantonal de 2017 du PCC et des données existantes, nous avons estimé la trajectoire théorique de l'évolution des émissions vers les objectifs de réduction.

Pour consolider notre analyse, nous avons rencontré les responsables de l'administration des différents programmes et projets, ainsi que des experts des domaines concernés afin de recueillir leurs commentaires et avis.

⁹ L'efficacité est comprise comme le rapport entre les produits obtenus, des biens et des services (les extrants) et les moyens mis en œuvre pour les obtenir (les intrants).

¹⁰ La première évaluation a été annoncée pour la période 2017-2023.

¹¹ «... l'atténuation, à savoir les mesures de réduction et de stockage des émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique sur Terre. », p. 7 du PCC.

¹² «... l'adaptation, à savoir les mesures permettant au canton de s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs. », *ibid.*

LE PLAN CLIMAT ET LA POLITIQUE CLIMATIQUE CANTONALE

LE PLAN CLIMAT CANTONAL (PCC)

Nous retenons tout d'abord du Plan climat fribourgeois (mai 2021) son caractère novateur puisque le canton de Fribourg est parmi les premiers à s'être doté d'un tel plan (tous les cantons sont loin d'en disposer) et qu'il a établi un diagnostic de ses émissions de GES pour l'année 2017. Ce diagnostic tient compte des spécificités du territoire cantonal et permet de disposer d'un point de référence explicite et pertinent au moment de définir les objectifs et les mesures cantonales. Il permettra aussi de procéder au suivi et à l'évaluation desdites mesures.

Nous faisons donc systématiquement référence aux objectifs climatiques du canton, soit une réduction de 50% entre 2017 et 2030 de ses émissions totales de GES – de 1,754 millions t eqCO₂ – et viser la neutralité carbone d'ici à 2050. A noter que le PCC prévoit la réalisation d'une première évaluation des impacts de la politique cantonale, en termes de réduction des émissions, pour la période 2017-2023.

LA POLITIQUE CLIMATIQUE CANTONALE

Dans sa réponse à la motion populaire « 500 millions pour des mesures favorables au climat et à l'environnement dans le canton de Fribourg », le Conseil d'État a mis en évidence les apports des politiques sectorielles à la lutte contre le dérèglement climatique (à côté et en plus du PCC et de la Stratégie de développement durable). Pour notre analyse, nous avons donc décidé de considérer les politiques, programmes et projets sectoriels qui impactent effectivement le climat à travers les émissions de GES, et qui peuvent contribuer à les augmenter ou à les réduire.

C'est ainsi qu'à part le PCC, nous avons considéré aussi en tant que « programmes spécifiques » la Stratégie de développement durable (SDD), le Programme Bâtiment et le Fonds de l'énergie, ainsi que le projet de Stratégie biodiversité. Nous

avons également retenu les contributions en termes d'émissions de GES des programmes et des projets sectoriels dans les domaines du bâtiment, de la mobilité et de l'agriculture, pour tenir compte des actions de l'État dans ces trois domaines prioritaires.

Nous comprenons, dans ce cadre, que les objectifs formulés par le PCC pour les horizons 2030 et 2050 concernent toutes les interventions étatiques et pas seulement celles faisant partie du PCC. À lui seul, ce dernier ne pourrait d'ailleurs pas prétendre atteindre les objectifs fixés.

Nous comprenons également, en termes de gouvernance, que le Conseil d'État est seul responsable et autorisé à adopter les plans, programmes et projets et que le Grand Conseil garde la haute autorité sur les budgets alloués aux actions prioritaires par le Conseil d'État.

ANALYSE ET CONSTAT

Nous présentons dans cette partie d'abord notre estimation de la réduction des émissions de GES attendues d'ici à 2030 dans les trois domaines qui, selon le bilan carbone cantonal de 2017, produisent le plus d'émissions directes de GES¹³; soit dans l'ordre d'importance décroissante l'agriculture / l'alimentation, la mobilité et le bâtiment¹⁴. Puis nous passerons en revue l'état des efforts entrepris par le canton pour atteindre ces réductions attendues dans ces trois mêmes domaines. Finalement, nos analyses nous permettront d'établir deux constats majeurs.

RÉDUCTION ATTENDUE DES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES D'ICI A 2030

Les émissions directes générées sur le territoire cantonal étaient en 2017 de 1,588 million de tonnes eqCO₂, soit 39,7% des émissions totales (directes et indirectes) du canton. Les émissions cumulées de GES des secteurs de l'agriculture, de la mobilité et du bâtiment représentaient en 2017 88% de toutes les émissions directes du canton.

Cette manière de faire nous a permis d'estimer que, pour atteindre l'objectif cantonal d'une réduction de 50% des émissions directes de GES, d'ici à 2030, la réduction attendue entre 2017 et 2030 devait être de 709'000 t eqCO₂, répartie de la manière suivante (cf. tableau p.10) pour chacun des trois domaines. Ce chiffre correspond à l'estimation faite dans le cadre du PCC¹⁷.

ESTIMATION DE LA RÉDUCTION DANS LE CANTON DE FRIBOURG DES ÉMISSIONS DE GES ENTRE 1990 ET 2030

Pour estimer l'ordre de grandeur de la réduction des émissions de chacun des trois domaines, nous avons procédé comme suit:

- > Nous avons d'abord postulé que l'importance relative des domaines (en %) était la même en 1990 qu'en 2017 (année pour laquelle nous disposons de données cantonalisées et par domaines).
- > Nous avons ensuite estimé que l'évolution de leurs émissions entre 1990 et 2017 était similaires à celle enregistrée au niveau national, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de 10,74%¹⁵ identique pour chaque domaine.
- > Avertissement: cette estimation de l'ordre de grandeur moyen de la réduction ne va pas sans problèmes. Par exemple pour la mobilité nous savons qu'en moyenne nationale, la réduction des GES n'a été que de 4% entre 1990 et 2021¹⁶. Alors que selon notre procédure d'estimation pour Fribourg elle apparaît comme étant de 10,74% entre 1990 et 2017. Sachant que Fribourg est un des champions de la mobilité individuelle, notre estimation surévalue donc la réduction dans ce domaine.
- > Nous avons alors pu calculer la réduction attendue de 50% pour 2030 en prenant la moitié de la valeur des émissions de chaque domaine en 1990.
- > Il était alors possible de calculer la réduction attendue des émissions entre 2017 et 2030. Elle allait être moindre que celle attendue entre 1990 et 2030, puisque l'on a déjà enregistré entre 1990 et 2017 une réduction des émissions de GES.

¹³ Les émissions directes sont les émissions générées sur le territoire cantonal et comprennent notamment les GES rejetés lors de la combustion d'agents énergétiques fossiles (PCC p. 24).

¹⁴ Pour plus de détails, voir les Annexes.

¹⁵ Source: Climate reporting établi par l'OFEN, p. 15.

¹⁶ *Energie & Umwelt*, SES, schweizerische Energie Stiftung, 3/2022.

Tableau général des réductions des émissions directes de GES par domaine, entre 1990, 2017 et 2030 pour le canton de Fribourg¹⁸

Domaines d'émissions directes	Émissions de GES en 1990 en t eqCO ₂	Émissions de GES en 2017 en t eqCO ₂	Émissions attendues de GES en 2030 en t eqCO ₂ , selon objectif cantonal	Réduction attendue des émissions de GES entre 2017 et 2030 en t eqCO ₂
Agriculture	618'000	560'000	309'000	250'700
<i>dont Élevage</i>	<i>486'000</i>	<i>440'000</i>	<i>243'000</i>	<i>197'000</i>
Mobilité	530'300	480'000	265'150	214'850
Bâtiment	397'700	360'000	198'850	161'150
Divers	208'000	188'000	104'000	84'000
TOTAL des émissions directes	1,754 million	1,588 million	877'000	709'000 ¹⁹

Cette estimation de l'ordre de grandeur des réductions attendues par domaine nous permet d'analyser la nature et l'importance des initiatives entreprises par le canton dans le cadre de sa politique climatique²⁰ pour arriver à ces réductions attendues.

L'AGRICULTURE – ALIMENTATION

La réponse à la question de comment réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture est doublement complexe. D'une part, il faut tenir compte de la taille et du caractère largement excédentaire de l'agriculture fribourgeoise qui vit en grande partie de l'exportation nationale et internationale du fromage. C'est une donnée structurelle et une contrainte majeure à considérer. Il faut d'autre part tenir compte de la consommation de produits d'origine animale qui devrait se réduire parallèlement à celle de la production pour éviter que les importations ne remplacent la diminution de la production cantonale.

L'élevage est responsable dans le canton de 440'000 t eqCO₂ d'émissions de GES (données de 2017). Selon nos calculs elles devraient être réduites de près de 200'000 t eqCO₂ entre 2017 et 2030. Face à ce défi considérable, il est tout d'abord étonnant

de constater que le PCC lui-même ne mentionne pas le problème structurel posé par l'importance et les difficultés à réduire les émissions de GES liées à la production et à la consommation des produits d'origine animale. De plus, force est de constater que les mesures qu'il annonce sont notoirement insuffisantes en plus d'être sous-dotées en moyens financiers, alors que les émissions de l'élevage représentent les 4/5 des émissions de l'axe A Agriculture. Le PCC ne permet même pas d'assurer le « service minimum », c'est-à-dire la généralisation à l'ensemble du cheptel bovin du canton d'une alimentation avec des additifs alimentaires et une optimisation des rations alimentaires pour diminuer les émissions de méthane provenant de l'élevage. De son côté, la politique cantonale de la santé ne traite pas de l'empreinte carbone de l'alimentation et des co-bénéfices qui résulteraient d'une réduction de la consommation de produits alimentaires d'origine animale.

L'agriculture fribourgeoise ne peut donc pas compter – pour relever le défi que constituent ses émissions de GES – sur la politique sectorielle agricole cantonale puisqu'elle ne le traite pas. Et pas non plus sur la politique cantonale de la santé qui ne considère pas les doubles méfaits d'une alimentation en haute teneur de carbone simultanément sur la santé humaine et sur celle du climat.

¹⁷ « L'État de Fribourg visant une réduction des émissions de GES de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) (voir 3.1), les émissions directes ne devront dès lors pas dépasser les 0,9 Mio t eqCO₂. L'effort de réduction des émissions entre 2017 et 2030 s'élève donc à 0,7 Mio t eqCO₂ », p. 42 du PCC.

¹⁸ Pour plus de détail, consulter l'annexe « Valeurs de référence des émissions de GES en 1990 pour le canton de Fribourg ».

¹⁹ Voir la p. 42 du PCC qui annonce que « L'effort de réduction des émissions entre 2017 et 2030 s'élève donc à 0,7 Mio t eqCO₂ ».

²⁰ L'analyse détaillée par domaine que nous avons faite est présentée dans les Annexes.

L'impasse est sérieuse. Le canton de Fribourg n'arrive pas à « faire sa part » pour réduire de 50% ses émissions de GES dans l'agriculture. Il est en bonne compagnie puisque le Conseil fédéral peine lui aussi à démontrer la capacité du pays à réduire suffisamment les émissions en provenance de l'agriculture pour remplir ses engagements internationaux : « Selon les connaissances actuelles et d'après les hypothèses retenues, la production agricole intérieure continuera d'émettre en 2050 près de 4,1 millions de t eqCO₂, qui ne pourront pas être évitées et devront donc être compensées par des émissions négatives... Dans ce contexte, il s'agit de chercher des solutions équilibrées. »²¹

Le canton de Fribourg pourrait saisir l'occasion et devenir pionnier, proposant des solutions qui coupleraient la marge de manœuvre que lui laisse la politique agricole fédérale avec une politique de promotion intensive de la production et de la consommation d'aliments « bas carbone » pour relever le défi posé par les émissions de GES provenant de son élevage.

LA MOBILITÉ

« La catégorie « Transport », avec 0,5 Mio t eqCO₂, est responsable de la majorité des émissions directes induites sur le territoire fribourgeois (environ 31% des émissions directes). »²². La plus grande part de ces émissions provient du trafic motorisé individuel.

La croissance du trafic se poursuit dans le canton de Fribourg et dépasse ce qui s'observe dans d'autres cantons²³.

Les légers progrès faits en matière de source d'énergie (voitures électriques ou hybrides) et de performance énergétique des voitures thermiques sont annihilés par l'augmentation du nombre de voitures, de leur masse (SUV) et du total des kilomètres parcourus (effet rebond).

Les mesures proposées dans le PCC et la Stratégie de développement durable (SDD) ainsi que les investissements des politiques sectorielles ne permettront pas d'atteindre l'objectif de réduction des GES de 214'800 t eqCO₂ entre 2017 et 2030.

Ce d'autant moins que des projets et des mesures favorisant le trafic motorisé individuel et la fluidité de ce trafic se mettent en place sans aucune évaluation de leur impact sur les émissions de GES.

Donc, pour ce qui est de la mobilité, le canton de Fribourg ne fait pas du tout sa part pour atteindre l'objectif de 50% de réduction des GES en 2030. Il s'inscrit d'ailleurs dans la trajectoire nationale qui a vu le domaine de la mobilité réduire ses émissions de GES de seulement 4% en moyenne entre 1990 et 2021²⁴.

Le canton de Fribourg doit de toute urgence revoir sa politique et ses investissements en matière de mobilité et communiquer clairement sur la nécessité de réduire la place du transport individuel motorisé, qui est un contributeur majeur d'émissions de GES, au profit des transports en commun et de la mobilité active.

LE BÂTIMENT

Les objectifs du PCC servent de référence aux efforts du canton – c'est-à-dire au Programme Bâtiment, au Plan de relance Covid et aux ressources de l'axe Bâtiment du PCC – pour atteindre une réduction des émissions de GES de 161'150 t eqCO₂ entre 2017 et 2030.

Le Programme Bâtiment cantonal et son complément du Plan de relance Covid, ne font pas l'objet d'une évaluation de leurs contributions à la réduction des émissions de GES.

Malgré le bilan présenté par le Service de l'énergie (SdE)²⁵ et en regard des 60'000 bâtiments à rénover dans le canton, l'augmentation des assainissements énergétiques est largement insuffisante pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et 2050 : « Les rénovations énergétiques ne sont pas assez nombreuses et les interventions réalisées sur le bâtiment sont trop souvent ponctuelles, sans vision d'ensemble » (Rapport 2015-2020, SdE, p. 26). Cette situation est principalement due à deux difficultés qui se conjuguent : l'intérêt limité d'un grand nombre de propriétaires immobiliers à investir dans des mesures

²¹ Tiré du rapport L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 45-46.

²² PCC, p. 70.

²³ *Le canton de Fribourg se donne-t-il les moyens de son ambition climat? Analyse et prospective du transport individuel motorisé suisse et fribourgeois*, The Shifters Switzerland 2022, p 35-36.

²⁴ *Energie & Umwelt*, SES, schweizerische Energie Stiftung, 3/2022.

²⁵ Service de l'Énergie du canton de Fribourg, Rapport 2015-2020 www.fr.ch/fr.ch/deef/sde.

d'assainissements coûteuses et l'incapacité des entreprises du secteur à répondre aux demandes (offre insuffisante, compétences professionnelles insuffisantes, manque de main d'œuvre qualifiée). Ceci malgré l'importance du secteur dans l'économie cantonale.

De plus, l'absence de rénovations suffisantes ou globales des bâtiments tend à diminuer l'impact des efforts réalisés avec le remplacement des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables. Cette situation conduit à un gaspillage de l'énergie renouvelable, si difficile à produire; ceci nuit à l'efficacité de la politique climatique cantonale.

Le domaine du bâtiment représente un potentiel important d'économies d'énergie: « L'énergie utilisée pour la production de chaleur (chauffage – eau chaude) dans les bâtiments représente 35% de la consommation d'énergie finale. » (Rapport 2015-2020, SdE, p. 16); ceci dans un contexte de pénurie énergétique.

Enfin, le principe de sobriété est absent dans la politique cantonale; il n'est mentionné ni dans le Programme Bâtiment, ni dans l'axe Bâtiment du PCC. En effet, les baisses de consommation d'énergie réalisées dans le domaine du bâtiment sont réduites, voire anéanties par le fait que nous consommons de plus en plus de m² par habitant: depuis 1980, la surface habitable par habitant a augmenté de 30% (35 m² à 45 m²). De même, nous ne réhabilitons pas suffisamment le bâti de manière durable.

CONSTAT – LE CANTON DE FRIBOURG FAIT-IL SA PART ?

Le canton de Fribourg a fait œuvre de pionnier en se dotant en 2021 d'un Plan climat cantonal qui tient compte de la réalité et de la spécificité du canton. En effet, il est basé sur un bilan cantonal des émissions de GES pour l'année 2017 et fait une distinction très précise et précieuse entre ses émissions directes et indirectes. De plus, il est en bonne voie pour être le premier canton à se doter d'une législation spécifique avec la Loi climat actuellement aux mains du Grand Conseil. De cette manière, le canton a certainement posé les bases nécessaires à une politique climatique cohérente.

Toutefois, au terme de notre analyse, notre constat central est que, dans les conditions actuelles, le canton de Fribourg n'a aucune possibilité d'arriver à faire sa part.

En effet, s'il a certainement fait ce qui était nécessaire, ses initiatives ne sont néanmoins pas suffisantes pour qu'il arrive à réduire ses émissions directes de GES de 50%, soit de 700'000 t eqCO₂, d'ici à 2030.

Dans ce sens, le PCC et les autres mesures sectorielles correspondent à une fuite en avant. Elles entretiennent l'illusion qu'elles sont suffisantes et que rien d'autre ne doit être entrepris.

En effet, l'analyse de nos données nous conduit à constater que, avec les mesures prévues, aucun des trois principaux domaines d'émissions directes ne contribue suffisamment à la réduction attendue de ses émissions de GES d'ici à 2030, puisque :

- > L'agriculture et l'alimentation n'arrivent pas à réduire les émissions de GES qui proviennent pour plus de 80% de l'élevage et de la consommation des produits d'origine animale.
- > La mobilité voit ses émissions stagner ou diminuer beaucoup trop lentement²⁶.
- > Le bâtiment n'arrive pas à soutenir le rythme nécessaire de rénovation des immeubles, aux dires mêmes du service cantonal concerné.

Il est important de se souvenir que les émissions indirectes qui sont générées hors canton représentent 60% des émissions totales. Outre la petite part d'électricité importée (4,7%), elles « sont liées à la formation de capital et aux investissements à l'étranger (près de 28% des émissions indirectes), à la production des biens de consommation et d'alimentation, tout comme au transport de ces biens, aux déchets qui y sont associés ou encore à la mobilité des Fribourgeois.e.s en dehors du canton. » (PCC p. 24). Le canton qui a fait œuvre pionnière en évaluant ses émissions indirectes devrait maintenant se fixer des objectifs de réduction quantifiés et définir des mesures appropriées.

²⁶ Si on prend notre estimation de réduction trop optimiste (voir avertissement en p. 9) de 10,7% entre 1990 et 2017 (soit 27 ans), il resterait ainsi 39,3% de diminution à réaliser en 13 ans (entre 2017 et 2030). Or la dynamique actuelle du trafic motorisé individuel dans le canton rend une telle diminution illusoire.

Notre second constat, complémentaire, est que les efforts cantonaux sont conduits en ordre dispersé, voire sont parfois contradictoires et sans une réelle coordination stratégique de l'ensemble des politiques sectorielles ayant un effet sur les émissions directes de GES. Coordination essentielle pour s'assurer que tous les efforts contribuent bien à l'atteinte de l'objectif cantonal de réduction des émissions de GES.

La lutte contre le dérèglement climatique est multisectorielle dans le sens où, comme le Conseil d'État lui-même le signale, elle implique des contributions de divers programmes et projets de plusieurs politiques sectorielles. Il est vrai que les mesures du PCC ont été élaborées et priorisées en étroite collaboration avec ou par les entités sectorielles responsables de la mise en œuvre. Mais il est tout aussi vrai qu'il y a des programmes et des projets sectoriels qui ne prennent pas en compte les défis imposés par le dérèglement climatique, voire même dans certains cas « œuvrent » en sens contraire : ils contribuent à un accroissement des émissions au lieu de les réduire.

De plus, au niveau opérationnel, les moyens administratifs et humains manquent cruellement pour assumer les responsabilités dans le cadre du PCC. Par exemple, la structure de coordination – la direction du PCC – est largement sous-dotée en moyens financiers et surtout humains ; la quasi-totalité des collaborateurs et collaboratrices ne disposant que de contrats à durée limitée pour une tâche qui ne l'est pas.

Quelques illustrations de ce second constat : de manière générale, le plan de législature 2022-2026 n'identifie pas la conduite multisectorielle de la politique climatique cantonale comme un défi de gouvernance qui réclame une solution urgente.

Dans le domaine Agriculture-Alimentation, le Rapport agriculture et environnement 1996-2006 n'a pas été actualisé depuis ; le Rapport cantonal agricole 2019 et la Stratégie agroalimentaire en vigueur ne font aucune référence au dérèglement climatique. Ces

documents officiels ne contiennent donc aucune proposition pour réduire les émissions de GES en provenance du secteur agroalimentaire du canton. A cela s'ajoute que la politique de santé ne considère pas la promotion systématique d'alimentation bas carbone comme bénéfique à la fois pour la santé publique et le climat.

Le domaine de la mobilité n'évalue pas l'impact climatique (en termes de génération d'émissions de GES) des projets routiers comme par exemple les routes de contournement et le projet de nouvelle liaison routière Marly-Matran, ni pour leur construction ni pour leur utilisation. Le Plan cantonal mobilité de 2014, reconnaît que « la mobilité augmente et que cette croissance entraîne des charges sur l'environnement et des engorgements », parle brièvement de mobilité durable, évoque les atteintes environnementales et décide de doter le canton d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mobilité durable. Ce plan mériterait une mise à jour fondamentale tenant compte de l'urgence climatique.

NOS QUESTIONS AUX AUTORITÉS POLITIQUES DU CANTON

Au vu de ce constat de l'impossibilité pour le canton de faire sa part, dans les conditions actuelles, les Grands-parents pour le climat interpellent les autorités politiques du canton

1. Le Conseil d'État (CE) et le Grand Conseil (GC) maintiennent-ils que les mesures prises et celles à venir permettront au canton de Fribourg d'atteindre son objectif d'une réduction de 50% de ses émissions directes de GES d'ici à 2030 ?
2. Le CE et le GC sont-ils disposés à présenter leur analyse de manière publique et transparente ? Sont-ils prêts à la confronter avec d'autres points de vue en ce qui concerne la compréhension des principaux enjeux de réduction des émissions directes de GES du canton et la cohérence des réponses données par le PCC et d'autres politiques sectorielles, pour atteindre l'objectif cantonal fixé d'ici à 2030 ?

Une telle démarche permettrait de faire connaître et partager publiquement les principaux éléments de la politique climatique cantonale et ainsi de contribuer à la consolidation de sa légitimité et de son acceptation sociale et politique. Il permettrait d'entretenir et de consolider la confiance réciproque entre les autorités politiques et la population, les premières s'engageant à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs annoncés de réduction des émissions de GES et la deuxième assurant son soutien à cette même politique climatique cantonale.

NOS PROPOSITIONS GÉNÉRALES

Notre analyse nous permet de faire des propositions pour contribuer à la consolidation et au développement de la politique climatique cantonale²⁷.

A très court terme : pour le prochain budget 2024, les actions suivantes seront initiées.

- > Mettre en place une gouvernance multisectorielle de la politique climatique cantonale, c'est-à-dire mettre sur pied une instance de coordination dotée des moyens administratifs, des ressources matérielles et humaines nécessaires pour remplir la tâche considérable et permanente de coordination de la politique climatique cantonale, constituée par l'ensemble des politiques dédiées et sectorielles impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cette première mesure est essentielle pour la mise en place de toutes les suivantes. Avec les moyens actuels insuffisants, il est évidemment impossible de faire plus et mieux.
- > Réviser et adapter les mesures et les projets en place pour s'assurer qu'ils remplissent les trois conditions suivantes :
 1. Ils ne nuisent pas à la lutte contre le dérèglement climatique et ne contribuent pas à l'augmentation des émissions de GES.
 2. Ils appliquent et promeuvent le principe de sobriété²⁸.
 3. Leurs impacts socio-économiques sont répartis équitablement et n'affectent pas de façon disproportionnée les personnes à faible revenu.
- > Mettre en place un Fonds climat pour assurer le financement des mesures complémentaires nécessaires. Pour commencer ce fonds devrait être alimenté par le transfert des montants prévus pour des programmes et des projets qui nuisent au climat, comme par exemple les projets routiers.

²⁷ Nous présentons des propositions concrètes répondant aux problématiques sectorielles spécifiques dans les Annexes.

²⁸ Définition proposée par le GIEC : « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande [non essentielle, inutile] d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète. » (IPCC AR6 WG III : Climate Change 2022 – Mitigation of Climate Change. Summary for Policymakers, 63 p.) https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf

A moyen terme : jusqu'à la fin de la législature, 2026, les actions suivantes seront initiées.

- > Pour répondre aux impasses constatées dans les trois domaines prioritaires :
 - Procéder à une allocation systématique : développer une approche systématique pour allouer les ressources là où elles auront le plus d'effets (rapport coût-bénéfice) en cohérence avec des objectifs clairs et chiffrés, pour chacun des trois domaines majeurs d'émissions directes.
 - Décider de mesures urgentes, complémentaires à celles prises jusqu'ici, sans attendre les résultats de l'évaluation de la première phase du PCC (en 2025) afin d'avoir le temps de corriger la trajectoire vers l'objectif 2030.
- > Réviser les politiques sectorielles, y compris les subventions, d'abord pour garantir qu'elles respectent le principe du « ne pas nuire » et ensuite pour qu'elles contribuent à la réduction des émissions de GES. Le cas échéant, réorienter les ressources dégagées vers des initiatives favorables à la réduction des émissions de GES.
- > Assurer un partage équitable des efforts : l'impact social de toutes les mesures doit être évalué avant leur mise en œuvre afin d'assurer qu'elles ne prétendent pas de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Des compensations sociales devront faire partie des mesures pour lutter contre l'inégalité des impacts des mesures, pour les ménages à moindre revenu, et pour assurer la nécessaire adhésion sociale aux mesures proposées.
- > Promouvoir la sobriété : Compte tenu du fait que la sobriété est une composante essentielle de toute stratégie générale de lutte contre le dérèglement climatique et la surexploitation des ressources naturelles, il est nécessaire d'introduire le principe de sobriété et de le traduire en mesures et moyens concrets pour chacun des axes du PCC. Car il est illusoire de penser que « tout peut continuer comme d'habitude » sauf qu'il faut réduire les émissions de GES.
- > Mettre sur pied un système de suivi et évaluation multisectoriel : intégrer les (autres) programmes

et projets sectoriels dans le suivi et l'évaluation multisectoriels de la réduction des émissions de GES ; ne pas se limiter aux effets des mesures du PCC : il s'agit de plus d'assurer que ce suivi prenne en compte les paramètres-clés des différents domaines émetteurs directs (agriculture, mobilité et bâtiment) puisque l'administration cantonale ne procédera pas à l'appréciation individuelle des effets de ses mesures²⁹.

- > Mettre sur pied une stratégie et des mesures pour contribuer à la réduction des émissions indirectes de GES. En particulier en s'inspirant des meilleures pratiques existantes.

- > Créer un « forum climatique fribourgeois » : afin de réunir régulièrement tous les acteurs impliqués du secteur privé, de la société civile, du monde académique (Université et HES) et de l'administration publique. Il aurait pour fonction d'être une tribune publique pour faire le point sur les principales questions et enjeux et sur l'avancement de la lutte contre le dérèglement climatique et la dégradation environnementale dans le canton de Fribourg.

La finalité du forum serait de permettre la construction d'une vision commune, spécifique et partagée de la lutte contre le dérèglement climatique et la dégradation environnementale. Il permettrait en particulier de prendre en compte les spécificités cantonales à la base des décisions tant publiques que privées des acteurs cantonaux³⁰.

Il pourrait aussi contribuer à l'information du public et à sa sensibilisation à l'importance des enjeux de manière à assurer l'adhésion de la population aux changements nécessaires pour que le canton puisse faire sa part.

²⁹ Voir les déclarations du Conseiller d'État Jean-François Steiert dans *La Liberté* du 28.09.2022.

³⁰ Voir l'article de Géraldine Pflieger « Politiques climatiques : le défi de leur territorialisation » dans *Le Temps* du 19.10.2022.

NOS FUTURES CONTRIBUTIONS

Notre engagement de vigie citoyenne nous conduit à envisager trois pistes d'actions futures, dont la réalité dépendra en premier lieu des forces à notre disposition.

ALIMENTER LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Dans le but de faire aussi notre part et de donner un aspect constructif à notre rôle de vigie citoyenne, nous, les Grands-parents pour le climat, nous déclarons prêts et intéressés à participer au débat démocratique, organisé, informé et transparent, sur les principaux enjeux du canton en termes de réduction de ses émissions directes de GES et sur la cohérence des réponses données par le PCC et d'autres politiques sectorielles, pour remplir l'objectif cantonal annoncé pour 2030.

Nous sommes en effet convaincus que seul un effort collectif et partagé peut aboutir. Il faut donc s'en donner les moyens et confier au Conseil d'État la responsabilité d'organiser régulièrement un débat démocratique autour de sa politique climatique.

La poursuite de nos activités de Vigie citoyenne vise à alimenter un débat public transparent et démocratique. Dans ce sens, l'objectif de notre Livre blanc est de contribuer à un débat aussi large que possible sur la politique climatique de notre canton. Les premiers destinataires de notre travail sont les autorités politiques (Grand Conseil, Conseil d'État, partis) et les organisations sociales et économiques du canton, auxquels nous sommes tout à fait intéressés de présenter et discuter notre analyse et nos propositions.

Nous souhaitons élargir le débat à tous les acteurs préoccupés par le changement climatique et la dégradation environnementale. Outre la distribution du document et une campagne de communication (presse et réseaux sociaux), nous comptons organiser des tables-rondes publiques pour les

trois domaines analysés, avec les différents acteurs concernés. Celles-ci pourraient servir de test pour la mise sur pied d'un Forum climatique cantonal tel que décrit plus haut.

POURSUIVRE LE SUIVI DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE CANTONALE

Le Livre blanc étant conçu comme un processus évolutif, nous comptons d'une part poursuivre le suivi des trois domaines déjà analysés en produisant un bilan annuel de la mise en œuvre et des développements.

D'autre part nous souhaitons élargir notre analyse aux domaines des émissions indirectes de GES que le canton n'a pas encore traitées; c'est-à-dire en particulier :

- Les émissions liées à la formation du capital et aux investissements à l'étranger.
- Celles liées aux biens de consommation importés.
- Celles liées à l'alimentation importée.
- Celles liées aux loisirs et à la culture.

Idéalement, notre analyse pourrait aussi porter sur le suivi de la transition énergétique, sur les subventions cantonales dommageables au climat ainsi que sur les plans climats des communes fribourgeoises.

INCITER D'AUTRES

Finalement nous espérons que, inspirés par ce premier essai, d'autres groupes de Vigie citoyenne des Grands-parents pour le climat se créeront dans d'autres cantons, pour qu'ils puissent eux aussi contribuer à la consolidation de leurs politiques climatiques cantonales. Le groupe de Fribourg fait à cet effet la promotion de son approche et offre son expérience.

NOTE

Le détail de nos analyses et des propositions concrètes pour décarboner les trois domaines peuvent être consultés dans les Annexes de la version électronique du Livre blanc.

ANNEXES

Nous présentons ici une analyse et des propositions détaillées et spécifiques pour chacun des trois domaines qui génèrent la quasi-totalité des émissions directes de GES du canton de Fribourg :

> L'agriculture – alimentation > page 17

> La mobilité > page 26

> Le bâtiment > page 34

Ces trois approfondissements sont suivis de :

> Valeurs de référence des émissions de GES en 1990 pour le canton de Fribourg > page 39

> Définitions du concept de sobriété > page 42

> Liste des acronymes > page 43

L'AGRICULTURE – ALIMENTATION

SOMMAIRE

1. Survol de la situation actuelle du secteur agricole du canton de Fribourg
2. Part de l'agriculture fribourgeoise dans les émissions de GES
3. Le dérèglement climatique dans la politique agricole cantonale
4. Le Plan climat cantonal – PCC : objectifs et mesures de réduction des émissions de GES dans l'agriculture
5. Bilan : le canton fait-il sa part dans l'agriculture – alimentation ?
6. Nos questions au Conseil d'État (CE) et aux autorités politiques du canton
7. Propositions de mesures pour que le canton fasse sa part dans l'agriculture-alimentation
8. Propositions de suivi pour la réduction des émissions de GES dans l'agriculture-alimentation

1. SURVOL DE LA SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR AGRICOLE DU CANTON DE FRIBOURG

1.1. Un problème global, universel et donc aussi suisse

Avant de nous pencher sur le secteur agricole fribourgeois et pour mieux cadrer ses données, nous faisons un très bref « détour » à l'échelle de la planète et à celle de la Suisse pour mesurer l'importance de la relation entre agriculture et climat. Et aussi pour ne pas stigmatiser le cas fribourgeois qui n'est que le reflet d'une problématique universelle, malheureusement.

Une donnée synthétise bien, nous semble-t-il, l'importance du problème principal de l'agriculture

et de l'alimentation : le poids gargantuesque de l'élevage : la masse d'animaux d'élevage est de 15 fois supérieure à celle de tous les animaux sauvages terrestres de la planète³¹.

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) paru en février 2022 : « *La réduction de la consommation excessive de viande³² est l'une des mesures les plus efficaces pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, avec un potentiel élevé de co-bénéfices en matière d'environnement, de santé, de sécurité alimentaire, de biodiversité et de bien-être animal.* »³³ (C'est nous qui soulignons).

La Suisse ne fait pas exception comme en témoigne le Conseil fédéral (CF) dans son rapport du 22 juin 2022. Il met ainsi en évidence la place de l'élevage dans l'agriculture suisse :

³¹ Le bétail représente 60% de la biomasse totale des mammifères, les humains 30% et les mammifères sauvages 4%. Soit respectivement 100,60 et 7 Mio t de carbone. La biomasse se mesure à la quantité de carbone que contient chaque organisme. (*Courrier international*, N° 1630, 2022, p. 41).

³² On devrait ajouter « et aussi de fromage » !

³³ *Le Temps*, 12.09.2022.

> « ... près de 60% des terres arables sont consacrées à la production d'aliments pour animaux. »

> « La part de la production animale dans les émissions agricoles de GES est de l'ordre de 85% »³⁴.

1.2. Les données spécifiques au canton de Fribourg

Le caractère agricole du canton de Fribourg n'est plus à démontrer, tout comme l'importance de la place qu'y occupe l'élevage. Les données suivantes permettent de résumer la situation : la valeur totale de la production du secteur agricole fribourgeois était, en 2017, de CHF 739'159'000.- (100%), celle liée aux bovins (lait et viande) de CHF 327'640'000.- (44.3%) pour une production animale totale de CHF 465'264'000.- et celle de la production végétale de CHF 205'740'000.- (27,8%)³⁵.

L'évolution des structures agricoles met en évidence, ces 30 dernières années, une forte réduction du nombre des exploitations comptant des vaches, réduction « compensée » par le doublement du nombre de vaches par exploitation. Au final, le cheptel des vaches a été réduit de presque 10% en l'espace de trois décennies. Alors qu'en même temps, se mettaient en place de nouveaux instruments de promotion des produits laitiers : les AOP du Gruyère et du Vacherin fribourgeois.

En ce qui concerne spécifiquement l'élevage, divers indices font état d'une perte relative de l'attractivité de cette production dans le canton de Fribourg. En effet, si d'une part les conditions semblent favorables :

> « Les deux-tiers du lait produits dans le canton sont mis en valeur au travers d'une AOP »,

> « Le lait fribourgeois de fabrication est en moyenne le mieux valorisé du pays »³⁶, d'autre part la rémunération des producteurs et des productrices, n'est pas particulièrement attractive :

> « Par contre, l'orientation vers la production laitière ou les vaches allaitantes génère souvent un revenu plus bas par main-d'œuvre familiale » (que celui provenant de la production végétale, de grandes cultures ou de cultures spéciales ; c'est nous qui précisons).

On peut alors mettre en relation cette situation avec une certaine restructuration de l'appareil productif agricole aux dépens de l'élevage :

> « 46% des producteurs de lait ont abandonné la production laitière depuis l'an 2000 (2000-2017) sans que les volumes de production ne diminuent (320 millions de litres annuels) ».

> « Les surfaces de céréales fourragères sont en baisse constante et sont remplacées par les cultures sarclées (betterave, pomme de terre, oléagineux, protéagineux) »³⁷.

La taille et le caractère largement excédentaire de l'agriculture fribourgeoise - et en particulier de son élevage qui vit de l'exportation nationale et internationale du fromage - sont donc deux données majeures à considérer lorsqu'on aborde la question de la réduction de ses émissions de GES.

2. PART DE L'AGRICULTURE FRIBOURGEOISE DANS LES ÉMISSIONS DE GES

La vocation agricole du canton se traduit en termes d'émissions de GES par la constatation que « Les émissions par habitant liées à l'agriculture sont plus de deux fois plus importantes pour le canton de Fribourg que pour la moyenne suisse »³⁸.

De fait, dans le canton de Fribourg, 33% des émissions directes de GES proviennent de l'agriculture, soit 560'000 t eqCO₂ en 2017³⁹. Cela fait de l'agriculture le plus gros émetteur direct de GES du canton.

Les 440'000 t eq CO₂ d'émissions de GES en provenance de l'élevage se répartissent en 2017 de la manière suivante :

> 280'000 t eq CO₂ provenant des émissions liées au bétail.

> 160'000 t eq CO₂ provenant des émissions liées au fumier.

³⁴ « L'orientation future de la politique agricole », Rapport du Conseil fédéral du 22 juin 2022, p. 42 et s.

³⁵ Données tirées du Rapport agricole 2019, État de Fribourg, DIAF, page 21.

³⁶ Pages 32 et 36, respectivement, Rapport agricole 2019.

³⁷ Pages 9, 14 et 31, respectivement, Rapport agricole 2019.

³⁸ P. 82 du PCC.

³⁹ P. 82 du PCC.

3. PART DE L'AGRICULTURE FRIBOURGEOISE DANS LES ÉMISSIONS DE GES

Pour évaluer la place des émissions de GES dues à l'agriculture dans l'actuelle politique agricole du canton, nous nous sommes référés au Rapport agricole 2019 et à la Stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg⁴⁰.

Dans le premier, le CE ne fait nulle part mention du défi que représente la contribution du secteur agricole au dérèglement climatique, via ses émissions de GES. Il présente sa vision d'« *Une agriculture professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Le canton de Fribourg est le leader de l'agroalimentaire en Suisse.* » Il ne fait aucune mention de la nécessaire réduction des émissions de GES provenant du secteur agricole alors qu'il est difficile d'imaginer le canton de Fribourg dans un rôle de « leader suisse » sans être exemplaire en matière climatique.

Cette absence se retrouve alors dans la formulation des 7 axes stratégiques, des objectifs et des mesures qui les accompagnent. Il n'est nulle part fait référence à la contribution du secteur agricole fribourgeois au dérèglement climatique et à la nécessité de le réduire. Mentionnons cependant « l'exception » de l'axe stratégique *Ressources naturelles*⁴¹ qui, s'il fait bien référence au changement climatique, c'est pour proposer de « *mettre en place les conditions permettant une adaptation de l'agriculture...* » aux effets du dérèglement climatique. Donc, le Rapport agricole 2019 se réfère bien au dérèglement climatique dans sa partie « Adaptation », avec des objectifs et des mesures d'adaptation qui prennent en compte les seuls effets du réchauffement climatique. Il omet cependant de parler de la nécessité simultanée d'en réduire les causes en limitant les émissions de GES

qui proviennent de l'agriculture, et ainsi il ne propose pas de mesure pour les atténuer⁴².

De leur côté, les trois programmes phares de la Stratégie agroalimentaire du canton ne font nulle part référence au dérèglement climatique et aux contributions du secteur agricole fribourgeois. Mis à part la proposition de la « *mise en place des indicateurs permettant une meilleure estimation d'émissions de dioxyde de carbone dans chaque moyeu de la chaîne de production* » (souligné par nous).

En synthèse, la politique sectorielle agricole du canton de Fribourg présente les producteurs et productrices plus comme des victimes du dérèglement climatique que comme des co-responsables. En effet, elle ne fait pas mention ni référence aux émissions de GES provenant du secteur agricole et à la nécessité - qui en découle pour le canton - de devoir « faire sa part » dans le secteur agricole (tout comme dans les autres secteurs concernés).

Dans ce sens, elle ne représente pas un complément aux efforts déployés par le PCC pour lutter contre le dérèglement climatique.

⁴⁰ <https://www.clusterfoodnutrition.ch/fr/nos-services/strategie-agroalimentaire-fribourg-2> consulté le 15.7.2022.

⁴¹ « *Ressources naturelles: L'agriculture, comme les autres secteurs économiques, doit minimiser son impact sur les ressources pour préserver un environnement sain afin de garantir la santé et la qualité de vie de la population, mais aussi afin de disposer à l'avenir de ressources saines. Le canton promeut une agriculture préservant les écosystèmes. Il encourage, à travers des projets pilotes et des mesures ciblées, l'optimisation de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires et veille à maintenir la qualité des sols notamment par la réalisation d'une cartographie et par la lutte contre l'érosion. Il veille à mettre en place les conditions permettant une adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, tout en cherchant à limiter ses impacts* », p. 25.

⁴² Un autre indice de ce biais se trouve à la p. 15: « *Les changements climatiques provoquent des épisodes météorologiques de plus en plus extrêmes, - inondation, sécheresse, tempête -, qui ont des incidences sur l'agriculture. L'agriculture fribourgeoise a pris conscience des impacts sur l'environnement et a déjà commencé à s'adapter à cette nouvelle donne* ».

4. LE PLAN CLIMAT CANTONAL (PCC : OBJECTIFS ET MESURES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'AGRICULTURE

Au plan fédéral, le Conseil fédéral (CF) dans sa stratégie à long terme propose que « *les émissions de GES de l'agriculture doivent être réduites de 40% d'ici 2050 par rapport à 1990 (cf. ch. 3.3.2)* »⁴³. Cependant, le CF constate que « *...la production de denrées alimentaires est génératrice d'émissions, dont certaines ne peuvent pas être évitées* ». Et aussi que « *...la production agricole intérieure continuera d'émettre en 2050 près de 4,1 millions de t eqCO₂ qui ne pourront pas être évitées...* »⁴⁴.

Nous comprenons alors que la Suisse va réduire ses émissions provenant de l'agriculture de 3,2 millions de t eqCO₂, entre 2018 et 2050 pour projeter d'arriver en 2050 à un niveau d'émissions de GES incompressibles de 4,1 millions de t eqCO₂. Et pour lesquels il est nécessaire de « *... chercher des solutions équilibrées* ». Parmi celles-ci, le CF met en avant une « *... utilisation des surfaces qui se modifient : alors que les surfaces herbagères peuvent pour la plupart continuer à être utilisées pour l'élevage laitier, les terres cultivables sont utilisées pour la production alimentaire lorsque cela est possible et judicieux* ». « *Les émissions de GES de l'agriculture suisse peuvent ainsi être réduites de plus d'un cinquième par rapport au niveau actuel* »⁴⁵.

Au niveau du canton de Fribourg, l'objectif du PCC est de réduire d'ici à 2030 de 50% les émissions de GES produites dans le canton. Cela impliquerait pour le secteur agricole fribourgeois de passer de 560'000 t eqCO₂ en 2017 à 309'300 t eqCO₂ en 2030, soit une réduction de 250'700 t eqCO₂. Pour l'élevage les émissions devraient être réduites, selon nos estimations, de 197'000 t eqCO₂ entre 2017 et 2030 pour passer de 440'000 à 243'000 t eqCO₂⁴⁶.

CONTRIBUTION D'UNE ALIMENTATION « BAS CARBONE » DES RUMINANTS À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Pour contextualiser la question de la réduction des émissions de GES, mentionnons la recommandation de la COP 26 de Glasgow de diminuer de 30% les émissions de méthane en provenance de l'élevage entre 2020 et 2030. Et la principale mesure proposée et connue actuellement pour réduire les émissions en provenance des ruminants est l'utilisation d'additifs alimentaires et l'optimisation des rations alimentaires. Ensemble, ils peuvent réduire au mieux entre 15 et 20 % des émissions de GES lorsqu'ils sont appliqués massivement à l'ensemble d'un cheptel.

Appliquée systématiquement et « immédiatement » à l'ensemble du cheptel fribourgeois d'ici 2030, une alimentation « bas carbone » permettrait de réduire entre 66'000 et 88'000 t eqCO₂ des 197'000 t eqCO₂ à réduire. Il resterait alors encore à trouver la manière de réduire entre 109'000 et 131'000 t eqCO₂ les émissions de GES provenant de l'élevage d'ici à 2030. Ce qui représente un véritable défi pour le canton de Fribourg.

L'analyse des mesures contenues dans le PCC permet d'apprécier leur contribution à la réduction des émissions de GES provenant de l'élevage. Cette appréciation met en évidence :

- > Des mesures très largement insuffisantes pour réduire d'ici 2030 de 197'000 t eqCO₂ les émissions de GES provenant de l'élevage. En effet :
 - *Les moyens destinés à réduire les émissions de GES en provenance de l'élevage sont très largement sous dotés avec moins de la moitié des ressources allouées à l'axe alimentation – agriculture (47%, soit 0,51 million CHF) alors qu'elles représentent plus du 75% des émissions totales de GES de l'agriculture. Pour comparaison, les moyens destinés à réduire les émissions de GES en provenance de la gestion des sols, responsable de moins du quart des émissions de GES (120'000 t eqCO₂ ou 21,4%) concentrent*

⁴³ Tiré de L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 63.

⁴⁴ Tiré de L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 45.

⁴⁵ Tiré de L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 45.

⁴⁶ Pour plus de détails, voir l'annexe « Valeurs de référence des émissions de GES en 1990 pour le canton de Fribourg ».

plus de la moitié des ressources allouées à l'axe A (53%, soit 0,57 million CHF).

• *Le très faible impact des mesures destinées à réduire les émissions de GES en provenance de l'élevage.* Le PCC contient deux mesures, dont une seule (A2.1.) propose d'encourager diverses mesures pour la réduction des émissions de GES provenant des exploitations agricoles, dotées d'un montant de 350'000.- CHF pour la période 2021-2025. La seconde est une mesure de politique sectorielle (A5.1., dotée de 160'000.- CHF) qui soutient la valorisation des installations de biogaz pour réduire ainsi les émissions de GES en provenance des engrais de ferme et des autres déchets organiques.

> De très modestes mesures de promotion d'une consommation alimentaire responsable, qui visent à promouvoir une alimentation locale (mesure A2.4. et 260'000.-) et bas carbone (mesure A3.1. et 150'000.-). Tant leur portée⁴⁷ que les moyens à leur disposition sont dérisoires par rapport à l'ampleur de la tâche qui est de réduire significativement les produits provenant de l'élevage dans l'alimentation des habitants du canton.

Il est donc complètement illusoire de penser que, ensemble, ces deux mesures vont permettre une réduction des émissions de GES en provenance de l'élevage de 197'000 t eqCO₂ d'ici à 2030.

En résumé, les mesures du PCC sont très largement insuffisantes pour contribuer à réduire d'ici à 2030 les 197'000 t eqCO₂ d'émissions de GES dues à l'élevage. Elles manquent singulièrement d'ambition et sont notoirement sous-dotées en moyens financiers. Alors que l'élevage est responsable de plus du 80% des émissions de GES de l'axe A agriculture-alimentation et que ces émissions sont très difficiles à réduire.

5. BILAN : LE CANTON FAIT-IL SA PART DANS L'AXE AGRICULTURE-ALIMENTATION ?

Les Grands-parents pour le climat considèrent que la réponse à la question de « *Comment réduire les émissions de GES de l'axe agriculture-alimentation ?* » est complexe et difficile, en particulier du fait de la forte interdépendance qui lie la production agricole et la consommation alimentaire de la population.

En effet et du point de vue des producteurs et des productrices, pour qu'ils puissent réduire leurs émissions de GES, ils doivent réduire leur production de viande et de fromage ce qui induit une diminution de leurs revenus. Pour la compenser, ils doivent être en mesure d'augmenter leur production de produits alimentaires d'origine végétale et simultanément trouver de nouveaux marchés pour leurs nouvelles productions, sans devoir y rencontrer la concurrence de produits d'origine animale importés.

Pour le dire autrement et comme le soulignent à juste titre les milieux agricoles, cette interdépendance revient à considérer qu'il est indispensable, pour réduire les émissions de GES provenant de l'élevage, de modifier l'offre pour accroître la production de produits alimentaires bas carbone et de modifier parallèlement la demande pour réduire la consommation de produits locaux d'origine animale.

Il faut bien constater que la politique climatique cantonale ne prend pas en compte et ne répond pas à la complexité due à cette interdépendance. Au plan sectoriel, force est de constater que les mesures du PCC visant à réduire la production des émissions de GES provenant de l'élevage manquent complètement d'ambition, ne permettant même pas d'assurer le « service minimum », c'est-à-dire la généralisation à l'ensemble du cheptel bovin du canton d'une alimentation avec des additifs alimentaires et une optimisation des rations alimentaires.

De plus et comme on l'a déjà vu, l'agriculture fribourgeoise ne peut pas compter sur sa politique sectorielle agricole pour relever le défi de la réduction de ses émissions de GES, puisqu'elle ne le traite pas.

D'un autre côté, le PCC propose deux mesures faisant la promotion d'une alimentation responsable,

⁴⁷ Un bon nombre de produits alimentaires traditionnels et locaux ont malheureusement une haute teneur en carbone, comme le jambon de la borne et la fondue.

dont une (A2.4.) fait la promotion des circuits courts et de la consommation locale, sans référence donc à une alimentation bas carbone, et l'autre (A3.1.), qui dispose de 150'000.-, encourage explicitement une alimentation bas carbone.

Les objectifs et les mesures de la Stratégie de Développement durable (p. 25-27) ne font absolument pas référence aux relations entre alimentation et climat pour proposer de promouvoir la santé de la population et celle de la planète. Quand bien même l'intégration de la santé dans les politiques sectorielles de l'État figure explicitement comme un objectif d'effet.

Finalement, la question de l'empreinte carbone de l'alimentation à base de produits provenant de l'élevage ne fait pas partie des enjeux de la politique de la santé du canton de Fribourg (p. 9)⁴⁸. L'environnement est bien reconnu comme faisant partie des déterminants de la santé (p. 12), mais l'inverse n'est pas considéré : que l'alimentation soit un facteur de déstabilisation du climat et donc d'aggravation des conditions environnementales. Il s'ensuit que l'axe 1 Démarche intersectorielle entre les politiques publiques⁴⁹ ne fait pas référence à la question de la réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation.

L'impasse semble donc très sérieuse. Dans les conditions actuelles, le canton de Fribourg ne parvient pas à « faire sa part » pour réduire de 50% ses émissions de GES dans l'agriculture d'ici à 2030. Il est en bonne compagnie puisque le Conseil fédéral peine lui aussi à démontrer la capacité du pays à réduire suffisamment les émissions en provenance de l'agriculture pour remplir ses engagements internationaux : « *Selon les connaissances actuelles et d'après les hypothèses retenues, la production agricole intérieure continuera d'émettre en 2050 près de 4,1 millions de tonnes eqCO₂, qui ne pourront pas être évitées et devront donc être compensées par des émissions négatives... Dans ce contexte, il s'agit de chercher des solutions équilibrées.* »⁵⁰

6. NOS QUESTIONS AU CONSEIL D'ÉTAT (CE) ET AUX AUTORITÉS POLITIQUES DU CANTON

Nos questions spécifiques relatives au domaine « Agriculture-Alimentation » de la politique climatique cantonale concernent les deux points suivants :

- > Elles portent sur les hypothèses, les données et les objectifs du PCC.
- > Elles visent à vérifier la cohérence des mesures prises et des moyens alloués avec l'objectif déclaré d'une réduction des émissions des GES de 50% d'ici à 2030.

Ceci nous amène à poser les questions suivantes au CE et aux autorités fribourgeoises :

1. Le CE estime-t-il que le secteur agricole doit « faire sa part » dans la réduction des émissions de GES produits directement dans le canton, comme les deux autres domaines concernés, le bâtiment et la mobilité ? C'est-à-dire réduire de 50% ses émissions de GES d'ici à 2030 pour contribuer à l'objectif cantonal ?

2. Le CE a-t-il pris connaissance du fait que le PCC et les politiques sectorielles agricoles ne considèrent pas les difficultés qu'il y a à réduire les émissions de GES provenant de l'élevage ? Que pense-t-il proposer afin de relever le défi de réduire de 197'000 t eqCO₂ les émissions de GES de l'élevage d'ici à 2030 ?

3. Au vu de l'importance de l'élevage dans l'économie agricole du canton et de sa spécificité (émissions de GES dues au bétail), le CE envisage-t-il d'appliquer le principe des vases communicants afin que les deux autres secteurs du PCC gros générateurs d'émissions directes – la mobilité et le bâtiment – assument une partie de la réduction des émissions de GES que le secteur agricole ne peut pas assumer ?

- > Si non, comment envisage-t-il que le secteur agricole puisse « faire sa part » de la réduction attendue d'ici à 2030 de ses émissions de GES ?

⁴⁸ Promotion de la santé et prévention — Stratégie cantonale Perspectives 2030, février 2017, et Stratégie cantonale Promotion de la santé et prévention Perspectives 2030.

⁴⁹ Axe 1 : Démarche intersectorielle entre les politiques publiques 2022-2025, décembre 2021.

⁵⁰ Tiré de L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 45-46.

> Si oui, quelle serait la réduction des émissions de GES qui devrait être assumée, additionnellement à leurs engagements actuels, par chacun des deux autres secteurs, et quels mesures et moyens supplémentaires seraient mis à leur disposition ?

7. PROPOSITIONS DE MESURES POUR QUE LE CANTON FASSE SA PART POUR L'AXE AGRICULTURE-ALIMENTATION

Le canton de Fribourg doit donc tirer parti de la marge de manœuvre que lui laisse la politique agricole fédérale, sa Stratégie de Développement durable et celle de santé publique pour relever le défi posé par les émissions de GES provenant de l'élevage et leur réduction compte tenu de l'interdépendance de l'agriculture et de l'alimentation.

Nous soumettons ici un ensemble de pistes de réflexion et de propositions à considérer pour consolider l'axe A Agriculture-Alimentation du PCC et les politiques sectorielles concernées.

Proposition générale: Faire d'une stratégie de transition vers une agriculture et une alimentation bas carbone un défi collectif pour réduire les émissions de GES en provenance de l'agriculture.

Dans le domaine de l'agriculture, rien ne peut donc dispenser de réduire considérablement le nombre d'animaux de rente à l'échelle mondiale et nationale, et de cultiver davantage de végétaux destinés à l'alimentation humaine.⁵¹

En termes de mesures, cette stratégie implique le couplage et la complémentarité des mesures agricoles avec celles de santé publique. Les premières doivent faire la promotion d'une production agricole bas carbone et de la substitution de la production locale de produits d'origine animale par celle de produits alimentaires d'origine végétale destinés à la population. Les secondes visent à promouvoir une alimentation bas carbone auprès des consommateurs et des consommatrices pour

qu'ils réduisent leur consommation de viande et de fromage, toute provenance confondue.

La mise en œuvre de cette stratégie impliquerait celle de mesures en fonction des quatre priorités suivantes.

7.1. Des mesures générales visant à rapprocher les points de vue des producteurs et des consommateurs autour d'une agriculture bas carbone :

- > Valoriser et reconnaître le travail des producteurs et des productrices pour leur permettre de vivre dignement de leurs productions bas carbone.
- > Consolider et développer encore les intérêts communs et complémentaires entre les populations de la ville et de la campagne, entre producteurs/productrices et consommateurs/consommatrices pour une agriculture bas carbone.
- > Organiser un débat public, par exemple avec une ou des tables rondes « permanentes », impliquant toutes les parties prenantes sur le thème de la « sortie de l'agriculture carbonée ». Cette dernière relève de la responsabilité conjointe des producteurs/productrices et des consommatrices/consommateurs puisqu'elle implique à la fois la réduction de la production locale de produits à fortes teneur en carbone, provenant de l'élevage, et l'augmentation de la consommation de produits d'origine végétale et locale.

7.2. Trois thèmes prioritaires

- > *Généralisation de l'utilisation des additifs alimentaires et de l'optimisation des rations alimentaires du bétail à l'ensemble du cheptel fribourgeois*
Cette mesure, connue pour être la plus simple, peut permettre de réduire jusqu'à 20% ses émissions de GES, soit de 88'000 t eqCO₂ dans le cas du canton de Fribourg. Cette option peut compter avec le récent programme de Fenaco favorisant la réduction des émissions de méthane des vaches laitières⁵².
- > *Promotion de la production d'aliments destinés à la population sur les terres arables actuellement*

⁵¹ « Changement climatique, agriculture et rôle des biotechnologies » de la Commission fédérale d'éthique, p. 4.

⁵² Site internet de la Revue UFA, consulté le 10.11.2022.

consacrées à la production d'aliments pour animaux

Si l'on se rappelle qu'en Suisse « ... près de 60% des terres arables sont consacrées à la production d'aliments pour animaux. », le canton de Fribourg doit aussi compter avec de très importantes surfaces agricoles consacrées à la production d'aliments pour animaux. Elles devraient en toute priorité être consacrées à la production d'aliments destinés à la population.

Il est possible et nécessaire de destiner les terres arables - situées dans leur très grande majorité en plaine - à la culture de denrées alimentaires pour les humains et les surfaces herbagères des zones de montagne à l'élevage. En effet, les zones de montagne n'ont pas d'autres alternatives que l'élevage et celles de plaine réunissent toutes les conditions pour cultiver des aliments pour la consommation humaine.

Cette proposition reprend celle faite par le CF qui propose une modification de l'utilisation des surfaces⁵³. Cela passe par la réduction, voire la suppression, des facilités et des incitations cantonales en faveur de l'élevage en plaine. Divers indices semblent montrer qu'une telle évolution est déjà en cours.

> Révision des politiques sectorielles agricoles et de la santé

La Stratégie agricole du canton de Fribourg, la Stratégie agro-alimentaire et la Promotion de la santé et de la prévention - Stratégie et perspectives 2030 ont été élaborées sans tenir compte de la nécessité d'y incorporer le défi que représente le changement climatique et ses dimensions spécifiques pour l'agriculture et l'alimentation dans le canton.

Ces trois documents doivent être entièrement repris dans les meilleurs délais, en développant soigneusement leur interdépendance. Cette révision est indispensable pour incorporer les objectifs et les mesures visant à la réduction attendue des émissions de GES provenant du secteur agricole fribourgeois. Elle implique aussi une révision de la politique de subventions cantonales à l'agriculture pour suspendre celles

finançant des activités carbonées et favoriser le financement des activités et des exploitations bas carbone.

Nous pensons par exemple à l'inclusion dans la politique agricole de mesures permettant une réduction du cheptel cantonal⁵⁴, d'incitations pour augmenter la production d'aliments d'origine végétale destinés à la population, de séquestration de CO₂ et d'encouragement aux exploitations agricoles à calculer leur empreinte carbone, y compris le soutien financier consécutif permettant de mettre en œuvre les mesures de réduction de leurs émissions (incitations).

Dans la politique de la santé et la Stratégie de Développement durable il s'agit d'incorporer les « effets climatique de l'alimentation » pour avoir la possibilité de coupler les mesures de promotion de la santé par une alimentation bas-carbone avec la consommation de produits locaux d'origine végétale.

L'interdépendance entre le climat et l'alimentation oblige donc à ce que la politique de santé publique considère comme un de ses enjeux la réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation, dans le cadre de sa politique de prévention. La réduction de la consommation de produits d'origine animale a en effet un double bénéfice : elle est bonne pour la santé humaine et pour celle de l'environnement.

7.3. Des mesures ponctuelles favorisant une agriculture « bas carbone » (liste non exhaustive)

- > Inclure dans la formation des producteurs et des productrices la composante « Agriculture bas carbone ».
- > Définir un plan de mise en conformité des fosses à purin et sa mise en œuvre complète d'ici à 2030, en commençant par un diagnostic des fosses non-conformes.
- > Se doter d'un plan pour la généralisation de l'usage des pendillards d'ici à 2030.

⁵³ L'orientation future de la politique agricole, consulté le 16.09.2022, p. 45.

⁵⁴ Cette option forcément polémique est aussi évoquée, par exemple, dans le document « Changement climatique, agriculture et rôle des biotechnologies » Rapport de la commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH, octobre 2022.

- > Établir un volet « Installation de biogaz » dans le Plan directeur cantonal pour faciliter l'implantation de ces installations valorisant les engrais de ferme.
- > Promouvoir et valoriser les projets de reconversion dans des activités « bas carbone » des producteurs et des productrices qui veulent quitter la filière de l'élevage. Y compris en soutenant la culture de légumineuses riches en protéine et le développement des étapes de consolidation de filières nouvelles⁵⁵.

7.4. Introduire l'alimentation bas carbone dans la politique cantonale de sobriété.

L'objectif est de réduire la consommation des produits d'origine animale et d'augmenter celle de légumineuses, de céréales, de légumes, de fruits et de produits végétaux. La réduction de la consommation de viande et des produits laitiers est non seulement une des mesures reconnues internationalement comme très efficaces pour réduire les émissions de GES en provenance de l'agriculture, mais elle a un potentiel élevé de co-bénéfices en matière d'environnement, de santé, de sécurité alimentaire, de biodiversité et de bien-être animal. L'ensemble de ces contributions devrait être reconnu et valorisé pour soutenir l'adaptation nécessaire des exploitations agricoles et la modification des habitudes alimentaires de la population. Sur le plan opérationnel, cela signifie non seulement cesser de promouvoir la consommation de viande et de fromage locaux dans le canton ainsi que leur exportation.

- Le pourcentage des ruminants recevant des additifs alimentaires.
- Le pourcentage des ruminants faisant l'objet d'une optimisation de leurs rations alimentaires.
- Le nombre d'exploitations agricoles qui disposent d'un bilan de leur empreinte CO₂.
- Le nombre des exploitations agricoles appliquant les bonnes pratiques favorisant le stockage du carbone dans le sol.
- Le nombre des exploitations appliquant des méthodes d'épandage d'engrais qui diminuent l'impact sur le climat.
- L'évolution du nombre d'ha de terres arables consacrées à la production d'aliments pour les animaux, respectivement pour la consommation humaine.
- Le nombre et la capacité des nouvelles installations de biogaz mises en service valorisant les engrais de ferme.

> Dans le domaine de l'alimentation

- La production locale de produits d'origine animale : viande et fromage et la part vendue localement.
- La production locale de produits alimentaires destinés à la consommation humaine d'origine végétale et la part vendue localement.
- La consommation locale moyenne par habitant·e·s de produits alimentaires comme la viande, le fromage et les produits alimentaires d'origine végétale.

8. PROPOSITIONS DE SUIVI POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Afin de suivre l'évolution des « activités carbonées » et celles « bas carbone » de l'agriculture fribourgeoise et de l'alimentation bas carbone de la population du canton, nous proposons que l'administration cantonale réalise un suivi annuel des paramètres-clés suivants :

- > Dans le domaine de l'agriculture
 - Le nombre total de ruminants et celui par type.
 - Les ventes d'additifs alimentaires permettant de réduire les émissions de GES du bétail.

⁵⁵ Voir par exemple Retisser des liens le long de toute la chaîne alimentaire. *LaRevueDurable*, No 66, été-automne 2021, pages 29 et 15 respectivement.

LA MOBILITÉ

SOMMAIRE

1. Part de la mobilité dans les émissions de GES
2. Situation actuelle en matière de mobilité dans le canton de Fribourg
3. La structure actuelle de la politique cantonale de mobilité
4. Objectif cantonal de réduction des GES pour la mobilité
5. Quel objectif de réduction des GES ?
6. Mesures prévues dans le PCC pour atteindre l'objectif
7. Mesures prévues dans la Stratégie de développement durable
8. Co-bénéfices des mesures pour le climat sur la santé publique
9. L'axe mobilité peut-il aider le canton à faire sa part dans la réduction des GES ?
10. Questions au Conseil d'État et aux autorités politiques
11. Propositions de mesures pour décarboner rapidement la mobilité
12. Propositions pour le suivi de la réduction des émissions de GES dans la politique cantonale de mobilité

1. PART DE LA MOBILITÉ DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE (GES)

Selon le bilan carbone établi en 2017 pour le Plan climat cantonal (PCC), les transports génèrent près d'un tiers (31%) des émissions directes de gaz à effets de serre de notre canton (un chiffre qui inclut aussi les émissions des pendulaires extra-cantonaux). Ces émissions résultent de la combustion de carburants fossiles (essence, diesel et kérosène) et proviennent en majorité du transport individuel motorisé (TIM), mais aussi des utilitaires et des poids-lourds. Les transports dans notre canton représentent ainsi la deuxième plus grande source d'émissions directes de GES après l'agriculture.

2. SITUATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Selon le dernier bilan de l'Office de la Circulation et de la Navigation (OCN), le parc de véhicules dans le canton continue d'augmenter (2% en 2020, et 2,4% en 2021). La hausse de 2,4% en 2021 est la plus forte du pays (moyenne suisse : 1,7%). Selon le directeur de l'OCN cette croissance des immatriculations n'est pas près de diminuer. Fribourg

est le canton suisse où le nombre de kilomètres parcourus quotidiennement en transport individuel motorisé est le plus élevé (34 km/jour en moyenne)⁵⁶. Les loisirs sont le premier motif de déplacement en TIM (env. 40%) suivi par le travail et les courses.

On compte aujourd'hui plus de 1 véhicule pour 2 personnes dans le canton. Ce qui représentait fin 2021 : 196'466 voitures de tourisme en circulation, soit 3'025 de plus qu'en 2020. Un tiers des voitures de tourisme sont des 4X4 SUV (la part de ce type de véhicule lourd et polluant dans le parc automobile cantonal a crû de 30% depuis 2017).

La puissance moyenne du parc de voitures de tourisme du canton de Fribourg est en 2021 de 110,4 kW (en augmentation de 2.5% par rapport à 2020). En moyenne, les voitures émettent 146 g de CO₂ par kilomètre (contre 150 g en 2020). 67% des voitures de tourisme du canton roulent à l'essence et 26% au diesel. Malgré une croissance des immatriculations, l'effectif des voitures électriques et hybrides ne représente que 6,3% du parc de voitures de tourisme et seulement la moitié d'entre elles consomment de l'énergie alternative. (Source : *Bilan 2021 de l'Office de la Circulation et de la Navigation*).

Les habitant-e-s du canton de Fribourg possèdent plus de voitures (+7%) que la moyenne suisse. Cela s'explique notamment en raison de la situation rurale

⁵⁶ Le canton de Fribourg se donne-t-il les moyens de son ambition climat ? Analyse et prospective du transport individuel motorisé suisse et fribourgeois. The Shifters Switzerland, 2022.

du canton, du nombre élevé de pendulaires ainsi que de la priorité donnée par les autorités politiques au transport individuel motorisé.

En 2021, l'OCN a réalisé un bénéfice de 3,9 millions de francs pour des revenus de 22,1 millions de francs. L'État de Fribourg a touché un dividende de 2,8 millions de francs⁵⁷.

La statistique de CO₂ de 2021 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en évidence que depuis 1990, les émissions liées au trafic automobile n'ont diminué que de 4%⁵⁸. Parmi les domaines qui émettent le plus de GES, celui de la mobilité se caractérise par des émissions qui ne diminuent que marginalement depuis 1990. Cela est dû à l'effet conjugué de l'augmentation du nombre de voitures de tourisme avec des moteurs à explosion (y compris des grosses cylindrées et/ou des véhicules lourds) et du nombre croissant de kilomètres parcourus.

3. LA STRUCTURE ACTUELLE DE LA POLITIQUE CANTONALE DE MOBILITÉ

La nouvelle loi sur la mobilité est entrée en vigueur en janvier 2023. « Ce projet de loi a pour but de promouvoir une mobilité durable » (Art. 1) et « tente de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux posés par la mobilité, parmi lesquels on peut citer le changement climatique, la digitalisation, la sédentarisation, les nouvelles formes de travail et de mobilité.⁵⁹»

Le Plan cantonal mobilité (2006, révisé en 2014) mentionne aussi la mobilité durable avec ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. Ainsi il est précisé qu'« une politique de transport durable doit en premier lieu s'attacher à réduire les impacts principaux que sont la dégradation du climat, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ainsi que les atteintes à la nature, en particulier à la biodiversité et au paysage ». Le plan mentionne que « le canton se dote d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mobilité durable », (page 11).

Dans la Stratégie de développement durable, il est prévu la « Mise en place d'un observatoire de la mobilité. Cet observatoire comportera un dispositif permettant l'acquisition des données et leur valorisation subséquente, pour, notamment étudier les différents comportements en termes de mobilité et cerner les potentiels en termes de report modal. » (SDD, page 128). Pour la période 2021-2026, CHF 80'000.- sont budgétés pour un poste auxiliaire en vue de la mise en place de cet observatoire.

En plus, l'Office fédéral de la statistique prépare l'enquête quinquennale, avec micro-recensements, *Mobilité et transport dans les cantons* (les résultats de la dernière datent de 2015). Pour 2020, cette enquête quinquennale sur la mobilité et les déplacements a été reportée d'une année en raison de la pandémie. Les interviews portant sur l'année 2021 se sont terminés en février 2022 et les résultats devraient être disponibles au printemps 2023. D'autre part, des informations sur les mouvements pendulaires sont collectées chaque année, dans le cadre de l'enquête structurelle par échantillonnage auprès de la population.

Toutes ces données devraient permettre à terme d'assurer un meilleur suivi des comportements en matière de transport et de mieux piloter la politique de mobilité vers des options « bas carbone ».

L'essentiel des investissements pouvant influencer la mobilité se font au travers de politiques sectorielles.

Pour les transports publics et le vélo

- > Indemnités relatives aux transports publics régionaux (bus et trains) => environ 42 à 44 millions de francs annuellement (55 % État – 45 % communes).
- > Participation au financement de l'infrastructure ferroviaire, fonds d'infrastructure ferroviaire (FI) => 15 à 16 millions de francs (État 86,22 % – communes 13,78 %).
- > Indemnisation des communautés régionales de transport (l'Agglomération de Fribourg et Mobul) => annuellement 13 à 14 millions de francs environ (État 57,5 % – communes concernées 42,5 %).

⁵⁷ Fribourg, un canton d'automobilistes, *La Liberté*, 15 mars 2022.

⁵⁸ *Energie und Umwelt*, SES, schweizerische Energie Stiftung, März 2022.

⁵⁹ Rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi sur la mobilité, sans nom d'auteur, p. 7, 3.1 Nouveaux objectifs.

- > Plan sectoriel vélo => 150 millions de francs pour une mise en œuvre étalée sur plusieurs années, une première estimation table sur 20 ans (soit en moyenne 7,5 millions par an). Le financement, au niveau cantonal, sera assuré par le biais des budgets courants relatifs aux constructions routières ou, si besoin, par des crédits du Conseil d'État ou du Grand Conseil, dans le respect de la répartition des tâches entre canton et communes.
- > De même dans le Plan post COVID de relance de l'économie fribourgeoise, 1 million de francs a été budgété pour l'accélération de projets d'infrastructures cyclables et 5 millions de francs pour des projets avancés par les TPF. Mais le délai dans lequel ces projets pourront être réalisés n'est pas clair. À noter aussi que les indicateurs de ce plan de relance se limitent à l'effet attendu de ces mesures sur l'économie cantonale et ne s'intéressent pas à leur impact en termes de réduction des GES.

Pour le transport individuel motorisé (TIM)

- > Le budget 2022 a inscrit 36,9 millions de francs en faveur du service des ponts et chaussées (compte 3811), dont 15,5 millions pour l'entretien des routes, auxquels s'ajoutent 25 millions pour des investissements routiers⁶⁰.
- > D'un autre côté le canton continue à développer et à mettre en place des projets routiers très coûteux (p. ex. la liaison Marly-Matran, les contournements de Romont et de Kerzers) sans se préoccuper de leur effet sur les émissions de GES (tant pour la construction que pour l'usage) ni sur la destruction de surfaces d'assolement ou sur la biodiversité.
- > En plus, le canton soutient le développement prévu d'infrastructures de routes nationales: jonction de Matran, jonction de Bulle, jonction Fribourg Nord, etc.

4. OBJECTIF CANTONAL DE RÉDUCTION DES GES POUR LA MOBILITÉ

Sur la base des données du bilan carbone établi pour le PCC (2017) et en vue de l'atteinte de l'objectif du canton⁶¹, nous avons calculé que la réduction totale de GES entre 2017 (dernier bilan carbone cantonal) et 2030 devra être de 214'850 t eqCO₂ pour les transports. Si l'on anticipe une réduction linéaire, la réduction attendue des émissions de GES entre 2017 et 2025 devrait être d'environ 107'400 t eqCO₂.

5. QUEL OBJECTIF DE RÉDUCTION DES GES ?

- > «*La Suisse s'est engagée, dans le cadre de l'Accord de Paris, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030. Pour ce faire, elle doit prendre des mesures en Suisse et à l'étranger.*⁶²»
- > «*L'objectif de réduction des émissions de 50% doit être réalisé en majeure partie par des mesures nationales (au moins 30%). Les 20% restant pourront provenir de projets à l'étranger répondant à un haut niveau de qualité.*⁶³»
- > Dans sa «*Stratégie climatique à long terme de la Suisse 2050*», le Conseil fédéral a fixé comme objectif intermédiaire: «*...d'ici 2030, les mesures prévues par la loi sur le CO₂ totalement révisée permettront d'obtenir une diminution des émissions de l'ordre de 25% par rapport à 1990 pour le domaine des transports*». *L'objectif à plus long terme étant: «à de rares exceptions, le transport national n'émet plus de GES à partir de 2050.»*

Les cantons sont tenus de reprendre les objectifs de l'Accord de Paris et doivent définir leur propre trajectoire de réduction pour parvenir à une politique neutre en carbone en 2050.

⁶⁰ Ces chiffres correspondent respectivement aux montants inscrits sous les chiffres 5010.001 ; 5010.004 ; 5010.005 et 5010.009, puis 3141.308 ; 3141.309 et 3141.311 du budget cantonal 2022.

⁶¹ Objectif cantonal d'émissions à atteindre en 2030 = le 50% des émissions de 1990. Selon le GIEC, seule une telle réduction des émissions de GES pourrait permettre de limiter le réchauffement climatique, et ainsi d'atténuer l'impact du dérèglement climatique.

⁶² Page internet de l'OFEV *Objectif de réduction 2030 (pour la période 2021-2030)* consultée le 02.09.2022.

⁶³ Idem.

Si en 2030 le domaine des transports ne diminue ses émissions de GES que de 25%, cela signifie que les 25% restants devront être diminués dans un autre domaine en Suisse, ou compensés par des «projets à l'étranger répondant à un haut niveau de qualité».

Dans leur analyse (septembre 2022) *Le canton de Fribourg se donne-t-il les moyens de son ambition climat?* les Shifters Switzerland⁶⁴ reprennent l'objectif de 25% de réduction mentionné dans la Stratégie climatique du Conseil fédéral et démontrent qu'il ne sera pas possible de l'atteindre sans compromis dans l'approche et rigueur dans le suivi.

Pour les Grands-parents pour le climat, cet objectif d'une réduction de 25% d'ici 2030 n'est acceptable que s'il s'accompagne d'engagements concrets et chiffrés de réduction pour les 25% restants dans d'autres domaines, en Suisse ou à l'étranger, afin d'atteindre les 50% décidés avec la signature de l'accord de Paris.

6. MESURES PRÉVUES DANS LE PCC POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

L'axe mobilité du PCC pour la période 2021-2026 contient :

- > Deux mesures de *Connaissance et communication* avec un budget de CHF 230'000.-.
- > Cinq mesures d'*Encouragements* avec un budget de CHF 2'890'000.-.
- > Trois mesures d'*Exemplarité de l'État* avec un budget de CHF 130'000.-.
- > Trois mesures de *Législation* avec un budget de CHF 210'000.-.

Cela représente un investissement total de CHF 3'460'000.- pour cinq ans, soit CHF 692'000.-

annuellement.

La plupart de ces mesures auront un effet indirect et à moyen ou long terme sur les émissions de GES. Les seules mesures avec un effet plus ou moins direct sont le soutien au développement des transports publics, la suppression de l'avantage donné à la voiture lors des déplacements du personnel de l'État, ainsi que la limitation des déplacements du personnel pendulaire de l'État.

Les indicateurs mentionnés dans le PCC ne permettent pas de mesurer l'effet et encore moins l'impact de ces mesures.

7. MESURES PRÉVUES DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

La SDD poursuit les trois objectifs suivants concernant la mobilité pour 2031:

- > La part modale⁶⁵ des distances journalières en transport individuel motorisé atteint moins de la moitié des déplacements dans les agglomérations de Fribourg et Bulle et à peine plus (*sans plus de précision*) dans le reste du canton.
- > La consommation énergétique dans les transports est réduite d'environ 40%.
- > Les impacts engendrés par les transports (bruits, émissions nocives) diminuent drastiquement.

Ces objectifs plus ou moins chiffrés ne sont pas accompagnés de plans d'action bien définis et le canton peine à prendre certaines mesures de réduction de la circulation et de diminution de la vitesse... pourtant reconnues pour leur efficacité.

Jusqu'en 2026 la SDD doit atteindre les objectifs ci-dessous, grâce à la mise en œuvre des initiatives cantonales :

1. Les objectifs suivants selon le *Plan directeur cantonal* (PDCant) et le *Plan cantonal des transports* sont mis en œuvre : objectifs visant à

⁶⁴ <http://www.theshifters.ch>: The Shifters Switzerland est une association qui vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'économie suisse.

⁶⁵ La part modale d'un type de transport est mesurée en divisant le total des déplacements utilisant ce type de transport durant une période de temps (généralement un jour ouvré moyen) par le nombre total de tous les déplacements avec tous types de transports effectués sur la même période.

augmenter la part modale des transports publics dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.

2. Les objectifs selon le *Plan sectoriel vélo* et selon le PDCant en vue d'augmenter les déplacements à vélo, sont mis en œuvre.
3. Les objectifs selon le *Plan sectoriel de l'énergie* en vue de favoriser le déploiement des véhicules efficaces et en utilisant de nouveaux agents énergétiques, sont mis en œuvre.
4. Les objectifs selon le PDCant en vue de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants et de limiter les nuisances sonores dues à la mobilité et aux infrastructures de transport, sont mis en œuvre.
5. Les objectifs en lien avec l'axe « Mobilité » selon le Plan Climat (atténuation⁶⁶) sont mis en œuvre.
6. Les paramètres permettant d'avoir une connaissance précise de la situation en matière de mobilité sont connus.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la SDD fixe 5 mesures pour la mobilité avec un budget total de CHF 255'000.- pour 6 ans (soit CHF 42'500.- par an).

Les mesures proposées et le niveau d'investissement ne permettront pas à la SDD de contribuer de manière déterminante à la transition vers une mobilité bas carbone. Les indicateurs mentionnés ne permettent pas de mesurer l'effet et encore moins l'impact de ces mesures.

8. CO-BÉNÉFICES DES MESURES POUR LE CLIMAT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention - Perspectives 2030 (PSP) adoptée le 7 mars 2017 par le CE inclut un axe qui vise au renforcement de la démarche intersectorielle entre les politiques publiques ayant un impact déterminant sur la santé de la population.

La mise en œuvre des programmes d'action cantonaux thématiques s'appuie entre autres sur le *Programme cantonal fribourgeois - Alimentation, activité physique, santé mentale*, dont le premier objectif est : Espace public favorable à la santé physique et mentale.

Il est question de modifier l'environnement global et les milieux de vie par une combinaison d'actions de type politique, législatif ou organisationnel. L'exemple donné est : Installer des pistes cyclables (voir page 8 du PSP).

Sous le titre « *Influence négative de l'environnement* » le PSP précise, qu'« *il existe très peu de pistes cyclables en Suisse. La plupart sont des bandes cyclables, moins sécurisées, car tracées directement sur la route* » (PSP page 13). En plus du manque d'exercice, l'impact sur la santé du bruit, de la pollution et des accidents dus à nos habitudes de transport individuel motorisé mériteraient aussi d'être relevés.

Ainsi il serait utile que dans la révision du *Plan cantonal mobilité*, de la *Stratégie de développement durable* et du *Plan sectoriel vélo*, la *Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention* soit considérée. En travaillant plus étroitement, ces différentes politiques publiques pourraient se renforcer mutuellement. Elles pourraient ainsi justifier de plus grands investissements en démontrant la cohérence de leurs objectifs et les co-bénéfices qu'ils produisent (par ex. réduction des GES, des nuisances du transport individuel motorisé et amélioration de la santé).

⁶⁶ « L'atténuation des changements climatiques est l'ensemble des mesures prises pour prévenir ou réduire les gaz à effet de serre. Ces mesures visent à réduire les impacts à long terme des changements climatiques. » Site de la Confédération suisse, National Center for Climate Services (NCCS).

9. L'AXE MOBILITÉ PEUT-IL AIDER LE CANTON À FAIRE SA PART DANS LA RÉDUCTION DES GES ?

Les mesures proposées dans le PCC et la SDD ainsi que les investissements des politiques sectorielles ne permettront pas d'atteindre l'objectif de réduction des GES en 2030. Ce d'autant moins que des projets et mesures favorisant le trafic motorisé individuel et la fluidité de ce trafic se mettent en place sans aucune évaluation de leur impact sur les émissions de GES.

- > La croissance du trafic motorisé individuel se poursuit dans le canton de Fribourg et dépasse ce qui s'observe dans d'autres cantons.
- > Les légers progrès faits en matière de source d'énergie (voitures électriques ou hybrides) et de performance énergétique des voitures thermiques sont annihilés par l'augmentation du nombre de voitures, de leur masse (SUV) et du total des kilomètres parcourus (effet rebond).

Le canton de Fribourg doit de toute urgence revoir sa politique en matière de mobilité et communiquer clairement sur la nécessité de réduire la place du transport individuel motorisé qui est un contributeur majeur d'émissions de GES.

10. QUESTIONS AU CONSEIL D'ÉTAT (CE) ET AUX AUTORITÉS POLITIQUES

Nos questions sur le PCC et son suivi partent des hypothèses, des données et des objectifs du PCC pour ensuite les questionner.

Elles visent à vérifier la cohérence des mesures prises et des moyens alloués avec l'objectif déclaré d'une réduction des émissions des GES de 50% d'ici à 2030.

1. Nous constatons une diminution insignifiante depuis 1990 des émissions de GES du secteur mobilité alors qu'elles devraient diminuer de 50% d'ici à 2030. Est-ce que le CE est bien conscient de cette situation ?
2. Est-ce que le CE peut démontrer que les mesures et les moyens engagés par le PCC, la SDD et les différentes politiques, plans et subventions en faveur de la mobilité permettront d'atteindre l'objectif cantonal de réduction de moitié des émissions de GES d'ici 2030 ? Soit pour la mobilité une diminution de 214'850 t eqCO₂ d'ici 2030, correspondant à une réduction (linéaire) de 107'400 t eqCO₂ jusqu'en 2025, c'est-à-dire de 12'000 t eqCO₂ par an entre 2017 et 2025, alors qu'en 2021 les émissions générées par la mobilité ont augmenté.
3. Quand et comment le CE compte-t-il prendre en compte la contribution des nouveaux projets routiers sur l'évolution des comportements de mobilité et des émissions de GES qui en résulteront dans le canton (par exemple les divers projets de routes de contournement et la liaison Marly-Matran) ?
4. Si les émissions liées à la mobilité ne diminuent pas de 50% en 2030, comment le canton compte-t-il les compenser ? Par une diminution dans un autre secteur (agriculture ou bâtiment ?) ou une compensation à l'étranger ?
5. Dans ces conditions, est-ce que le CE est prêt à prendre des mesures urgentes pour atteindre l'objectif cantonal de réduction en 2030 ? et si oui lesquelles ?

11. PROPOSITIONS DE MESURES POUR DÉCARBONER RAPIDEMENT LA MOBILITÉ

Rappel:

Pour remplir les objectifs du PCC, le canton de Fribourg doit réduire entre 2017 et 2030 ses émissions de GES dans le domaine de la mobilité de 214'850 t eqCO₂.

Pour cela il faudra inverser la croissance du parc automobile et diminuer la vitesse de circulation, mais aussi transformer une partie du réseau routier actuel en infrastructures de mobilité douce et de voies en site propre pour les transports publics.

A noter que ces mesures devront être soigneusement évaluées aussi en fonction de leur impact sur les foyers à bas revenus et les personnes vivant dans des zones excentrées, en prévoyant au besoin des mesures de compensation.

Pour notre part, nous proposons les mesures urgentes suivantes :

- > Décréter un moratoire sur le développement du réseau routier, avec réallocation intégrale des sommes destinées aux investissements dans le développement des infrastructures de mobilité active et les transports publics, voire au bénéfice d'autres mesures de réduction des GES dans les deux autres domaines de l'agriculture et du bâtiment.
- > Créer et alimenter un « Fonds climat cantonal » qui devra être augmenté annuellement notamment par les dividendes perçus par le canton et provenant de l'Office de la Circulation et de la Navigation (OCN). Sur la base des dividendes 2021, cela permettrait d'investir quelques 11,2 millions de francs pour la période 2023-2026.
- > Réviser le Plan cantonal des transports en prenant en compte les 5 facteurs d'influence à fort impact sur les émissions de GES: variation de la demande en transport; part de véhicules électriques; taux d'occupation/covoiturage; report modal; baisse des émissions de CO₂⁶⁷.

Mettre en évidence les co-bénéfices attendus en matière de santé publique des mesures de lutte contre le dérèglement climatique prises dans le domaine des transport.

- > Définir des objectifs clairs et chiffrés : développer une approche systématique pour allouer les ressources là où elles auront le plus d'effets et mettre en place une méthode efficace de suivi et d'évaluation.
- > Développer en priorité la mobilité active et les transports en commun avec un investissement massif (finances et personnel). Par exemple avec le transfert de postes d'ingénieurs travaillant sur les routes, en faveur du développement de pistes cyclables et parcours piétonniers ainsi que de voies propres pour les TPF.
 - Développer et encourager les transports en commun de loisirs, de proximité en assurant l'accès pour les personnes à faible revenus et pour les personnes à mobilité réduite.
 - Défendre le transport des marchandises par le rail au niveau fédéral.
 - Influencer les habitudes de consommation en favorisant les circuits courts et les commerces de proximité et en limitant autant que possible les besoins en transports routiers (promotion d'une révision de la taxation du transport routier).
- > Communiquer et sensibiliser clairement sur la nécessité de réduire la place du transport individuel motorisé en montrant les bénéfices attendus de cette réduction en termes de qualité de vie et de santé publique.
 - Instaurer des dimanches sans voiture afin de sensibiliser la population aux bénéfices de loisirs utilisant d'autres modes de transport.
 - Imposer la consommation d'énergie renouvelable pour tous les véhicules électriques et hybrides.
 - Taxer lourdement les véhicules de tourisme volumineux et lourds (y compris hybrides et électriques) qui consomment de l'espace, des ressources, de l'énergie et sont dangereux pour les autres usagers de la route.

⁶⁷ Les cinq paramètres structurants agissant sur les émissions de GES et la dynamique des transports motorisés individuels cf. *Le canton de Fribourg se donne-t-il les moyens de son ambition climat ? Analyse et prospective du transport individuel motorisé suisse et fribourgeois. The Shifters Switzerland, 2022.*

- Offrir une déduction fiscale aux familles et personnes n'ayant pas de voiture.
- Promouvoir et favoriser l'autopartage et le covoiturage (par exemple: réduction de la taxation, priorisation sur les routes et/ou places de stationnement).
- Diminuer le plafond de déduction fiscale pour les pendulaires utilisant une voiture (sauf en cas de covoiturage).
- Internaliser les coûts externes des transports⁶⁸, ce qui provoquerait par exemple une augmentation significative des coûts de déplacement en véhicule motorisé individuel et de livraison par camionnette des achats en ligne.

12. PROPOSITIONS POUR LE SUIVI DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS LA POLITIQUE CANTONALE DE MOBILITÉ

1. Réduction annuelle du nombre de voitures de tourisme et de motos en circulation.
2. Réduction de la part des véhicules individuels avec des moteurs à explosion.
3. Réduction des émissions moyenne des voitures de tourisme et des motos.
4. Réduction de la taille, du poids et du volume des véhicules individuels en circulation.
5. Réduction du nombre de km parcourus par les voitures de tourisme et les motos.
6. Augmentation de la part des voitures de tourisme et des motos en autopartage.
7. Augmentation du taux d'occupation des voitures de tourisme (covoiturage).
8. Augmentation de la part modale des mobilités actives et des transports en commun.

L'évaluation des impacts de la politique cantonale, c'est-à-dire des politiques sectorielles, de la SDD et du PCC, devra déterminer à quel point leurs mesures ont contribué à influencer les valeurs de ces indicateurs, et adapter les mesures en conséquence. Réduction annuelle du nombre de voitures de tourisme et de motos en circulation.

⁶⁸ Coûts et bénéfices externes des transports en Suisse, Transports par la route et le rail, par avion et par bateau 2019, Office fédéral du développement territorial (ARE), 2022.

LE DOMAINE BÂTIMENT

SOMMAIRE

1. Part du domaine Bâtiment dans les émissions de GES
2. Politique cantonale et situation actuelle
3. Objectifs d'atténuation dans le domaine Bâtiment selon le PCC
4. Bilan et perspectives
5. Nos questions au Conseil d'État et aux autorités du canton
6. Nos propositions de mesures pour le domaine Bâtiment
7. Propositions pour le suivi de l'axe Bâtiment du PCC

1. PART DU DOMAINE BÂTIMENT DANS LES ÉMISSIONS DE GES

En Suisse, les bâtiments sont responsables d'environ 40% de la consommation énergétique et d'un tiers des émissions de CO₂. Plus d'un million de bâtiments ne sont pas isolés ou à peine et nécessitent d'urgence un assainissement énergétique. Encore aujourd'hui, deux tiers des bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles ou de l'électricité.

Le taux actuel de rénovation des immeubles résidentiels ou de bureaux ne dépasse pas 1,5% par an (Résumé du Programme national de recherche «PNR Énergie», 2020). À ce rythme, les rénovations des bâtiments ne se feront pas avant la fin du siècle, soit bien trop tard pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie énergétique 2050. Les mesures d'encouragement prises par les cantons et la Confédération sont donc insuffisantes.

Dans le canton de Fribourg, les bâtiments représentaient en 2017 24% des émissions de GES directes, soit 360'000 t eqCO₂ (397'700 t eqCO₂ en 1990 selon nos estimations).

La répartition actuelle (2020) du parc de bâtiments d'habitation - qui compte un total de 73'688 bâtiments d'habitation dans le canton FR - est la suivante :

- > Maisons individuelles : 43'976, soit 60%.
- > Immeubles d'habitation : 18'009, soit 24%.
- > Bâtiments d'habitation à usage annexe : 8'448, soit 12%.
- > Bâtiments partiellement à usage d'habitation : 3'255, soit 4%.

(Rapport du Service de l'Énergie 2015-2020, p.13)

2. PART DU DOMAINE BÂTIMENT DANS LES ÉMISSIONS DE GES

La politique énergétique dans le domaine Bâtiment est de la compétence des cantons. Ceux-ci se réfèrent au *Modèle de prescriptions énergétiques des cantons* (MoPEC 2014) pour élaborer leur stratégie cantonale. Le MoPEC 2014 doit être mis en œuvre par les cantons avant qu'ils ne le révisent en 2025.

Le Programme Bâtiment mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique nationale. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation d'énergies renouvelables dans le domaine des bâtiments et repose sur les efforts conjoints des cantons et de la Confédération d'une part et des propriétaires immobiliers d'autres part. En effet pour chaque franc de subvention cantonale, la Confédération ajoute deux francs.

La politique fribourgeoise d'assainissement énergétique des bâtiments correspond au volet fribourgeois du Programme fédéral Bâtiment (mis en place dès 2017) et à l'axe Bâtiment du PCC, entré en vigueur en 2021. Le Programme cantonal Bâtiment a été temporairement dopé par le Plan de relance à l'économie en lien avec la crise de la Covid (Actualité Service de l'Énergie, SdE 31.05.2021). Le Plan de relance a en effet permis d'augmenter le fonds du Programme Bâtiment de plus de 50% (49 Mio), fonds qui est pérennisé jusqu'en 2030. Depuis son lancement en 2017, le programme Bâtiment a octroyé 110 millions de subventions pour les rénovations des bâtiments et des systèmes de chauffage (Actualités du 14.02.2022, SdE) ; ces rénovations ont engendré des travaux pour environ 400 millions de francs.

Les mesures subventionnées par le Programme Bâtiment cantonal sont les suivantes :

- L'amélioration énergétique du bâtiment : avec isolation thermique du toit, des façades, des murs, des sols ; avec l'amélioration de l'étiquette énergétique CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) ou la rénovation complète avec le certificat Minergie.
- Le remplacement d'installations de chauffage : chauffage à bois, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, raccordement à un réseau de chauffage à distance (CAD), réseau de chaleur.
- La construction de nouveaux bâtiments avec le certificat Minergie-P ou le label CECB A-A.

Selon le Rapport 2015-2020 du SdE, 60'000 bâtiments devraient être rénovés dans le canton.

Dans la période 2016 à 2020, le programme Bâtiment a permis :

- D'améliorer l'isolation de plus de 1'600 bâtiments dans le canton, soit 320 bâtiments par an : isolation de toitures, façades, nouvelles fenêtres. Toutefois les rénovations globales restent faibles.
- De renouveler les installations de chauffage existantes avec 2'300 remplacements soit 400 par an ; remplacement de chauffages électriques par des pompes à chaleur ou bois, remplacement de chauffage à mazout ou à gaz, raccordement au réseau de CAD.
- L'amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et l'efficacité énergétique globale, ou la rénovation avec certificat Minergie.

Le nombre de bâtiments rénovés par an est resté stable par rapport à la période 2010-2015. Une augmentation plus importante est observée depuis 2019.

Le nombre de dossiers traités pour l'assainissement des bâtiments (rénovations des enveloppes des bâtiments et/ou changements d'installations de chauffage) a passé d'environ 800 dossiers en 2021, à environ 900 dossiers en juin déjà, pour 2022. Toutefois des limites sont constatées chez les professionnels et entreprises du canton qui n'arrivent pas à suivre la demande (compétences et disponibilité des professionnels, quantité de travaux à réaliser, matériaux de rénovation, installations techniques).

C'est pourquoi le Programme Bâtiment et Énergie fribourgeois soutient le Centre de compétences en rénovation qui organise⁶⁹:

- > Des formations pour les professionnels du domaine par le programme Énergie-FR.
- > Des informations publiques aux communes et privés (Cafés conseils).
- > Des informations en ligne « Rénover futé ».
- > Une plateforme romande pour les formations des professionnels « Agenda Énergie Suisse occidentale » : un partenariat pour les offres de formations existantes, sur l'ensemble des cantons de Suisse occidentale et initié par le Centre de compétences fribourgeois.
- > La formation d'experts CECB.

Les travaux d'assainissement des enveloppes des bâtiments doivent encore être réalisés dans la grande majorité des bâtiments à rénover. La difficulté est de convaincre les propriétaires de faire ces gros investissements. Il faudrait les accompagner dans les démarches, selon le responsable du SdE. Il n'y a pas d'obligation actuellement d'effectuer des travaux d'isolation, même pour les bâtiments mal classés en termes d'isolation.

De plus, les compétences et le nombre des professionnels du terrain dans l'installation et l'exploitation des systèmes techniques doivent être davantage développés pour garantir l'efficacité et l'économie dans la production de chaleur dans les bâtiments.

3. OBJECTIFS D'ATTÉNUATION DANS LE DOMAINE BÂTIMENT SELON LE PCC

Le but de la politique climatique cantonale dans le domaine Bâtiment est défini dans le PCC et propose d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (PCC, p. 76) de manière à ce que les émissions de GES attendues d'ici à 2030 soient réduites de 50%. Ce qui représente, selon nos estimations et pour le domaine Bâtiment, une réduction de 161'150 t eqCO₂ pour la période 2017–2030. La réduction attendue pour la période 2017-2025 est de 80'000 t eqCO₂.

Le Programme Bâtiment cantonal et son complément du Plan de relance Covid, ne font cependant pas l'objet d'une évaluation de leurs contributions à la réduction des émissions de GES, alors qu'ils contribuent directement et de manière importante à la réduction des émissions de GES dans le domaine du Bâtiment.

Le second volet de la politique cantonale comprend, dans le cadre de l'axe A Bâtiment du PCC, les mesures suivantes pour la période 2021-2026 :

- > Trois mesures de *Connaissance et Communication*, avec un budget de 300'000.-
- > Deux mesures d'*Encouragement*, avec un budget de 810'000.-.
- > Deux mesures d'*Exemplarité de l'État*, avec un budget de 190'000.-.
- > Une mesure de *Législation*, dotée de 50'000.-.
- > Une mesure de *Projet sectoriel*, avec un budget de 200'000.-.

Ces mesures représentent un budget total de CHF 1'550'000.- soit CHF 310'000.- par an.

Deux mesures du PCC relèvent de l'option promue par Negawatt :

- > *E2.5 : soutien à la démarche d'un quartier exemplaire vers le zéro net carbone de Bluefactory.*
- > *E6.1 : projet pilote – Bâtiment à faible impact climatique.*

Il ne s'agit pas ici de réduction directe des émissions de GES, mais de projets pilotes qui serviront d'étude de cas et de modèle en matière de non-émission de GES par la sobriété.

4. BILAN ET PERSPECTIVES

Les objectifs du PCC servent de référence aux efforts du canton pour atteindre une réduction de 161'150 t eqCO₂ entre 2017 et 2030. Ces efforts comprennent le Programme Bâtiment, le Plan de relance Covid et les ressources de l'axe Bâtiment du PCC.

Malgré le bilan présenté par le SdE et en regard des 60'000 bâtiments à rénover dans le canton, l'augmentation des assainissements énergétiques est largement insuffisante pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et 2050. : « *Les rénovations énergétiques ne sont pas assez nombreuses et les interventions réalisées sur le bâtiment sont trop souvent ponctuelles, sans vision d'ensemble* » (Rapport 2015-2020 SdE, p. 26). Cette situation est principalement due à deux difficultés qui se conjuguent : le peu d'intérêt des propriétaires privés face aux coûts des assainissements (demande insuffisante) et l'incapacité des entreprises du secteur à répondre aux demandes (offre insuffisante, compétences professionnelles insuffisantes). Ceci malgré l'importance du secteur de la construction dans l'économie cantonale.

Le domaine des bâtiments représente un potentiel important d'économie d'énergie : « *L'énergie utilisée pour la production de chaleur (chauffage – eau chaude) dans les bâtiments représente 35% de la consommation d'énergie finale.* » (Rapport 2015-2020, SdE, p. 16). Ce potentiel est sous-utilisé puisqu'en l'absence de rénovations suffisantes ou globales des bâtiments, l'impact des efforts réalisés par le remplacement des systèmes de chauffage à énergies renouvelables tend à diminuer. Cette situation conduit à un gaspillage dommageable de l'énergie renouvelable, si difficile à produire, et nuit à l'efficacité de la politique climatique cantonale (de plus dans un contexte de pénurie énergétique).

⁶⁹ Rapport 2015-2020 du SdE : pages 34-35.

Dans ce sens, l'absence d'évaluations détaillées de l'impact du Programme cantonal Bâtiment sur les économies d'énergie et sur la réduction des émissions de GES du domaine Bâtiment, n'est pas compréhensible.

Les données en notre possession ne nous permettent pas de savoir si la fréquence et l'importance des projets d'assainissement énergétique sont réparties équitablement selon le type de bâtiments d'habitation, soit entre maisons individuelles et immeubles d'habitation. Cette donnée importante permettrait de s'assurer que la politique cantonale est équitable, donnant à tous ses habitants les mêmes opportunités de vivre dans des logements assainis du point de vue énergétique et ayant un accès aux énergies renouvelables, sans pour autant que les répercussions sur les loyers deviennent prohibitives pour les personnes à faible revenu.

Enfin, la notion de sobriété⁷⁰ n'est pas prise en compte et elle n'est mentionnée ni dans le programme Bâtiment, ni dans l'axe Bâtiment du PCC. En effet, au moins deux aspects ne sont pas suffisamment abordés dans la politique cantonale :

- > D'une part, les baisses de consommation d'énergie réalisées dans le domaine Bâtiment sont réduites, voire anéanties par le fait que nous utilisons de plus en plus de m² par habitant. En effet, depuis 1980, la surface habitable par habitant a augmenté de 30% (35m² à 45m²).
- > D'autre part, la réhabilitation du bâti existant n'est pas suffisamment exploitée; elle est trop souvent écartée au profit de nouvelles constructions. Comme rare exemple positif à Fribourg, la rénovation et réhabilitation de l'ancien arsenal pour le nouveau Musée d'histoire naturelle. Nous savons que la construction de bâtiments neufs nécessite 40 à 80 fois plus d'énergie grise que la rénovation de bâtiments avec un assainissement énergétique (selon des études de l'ADEME⁷¹, Le Temps, article du 24.01.2023). Afin d'encourager la durabilité générale dans le domaine du bâtiment, une analyse détaillée devrait être réalisée pour décider de construire à neuf plutôt que rénover des bâtiments existants avec assainissement énergétique.

Pour remplir ses objectifs, nous constatons que la politique climatique cantonale dans le domaine du bâtiment souffre d'une double insuffisance, avec trop peu d'immeubles assainis et des assainissements trop fréquemment partiels et non globaux. Elle doit aussi pouvoir établir la juste répartition des efforts publics entre l'assainissement de grands logements dans des maisons individuelles et l'assainissement des logements mis en location.

5. NOS QUESTIONS AU CONSEIL D'ÉTAT ET AUX AUTORITÉS DU CANTON

Au sujet de la portée de nos questions sur le PCC et son suivi :

- > Elles partent des hypothèses, des données et des objectifs du PCC, pour ensuite les questionner.
 - > Elles visent à vérifier au préalable la cohérence des mesures prises et des moyens alloués, avec l'objectif déclaré d'une réduction des émissions des GES de 50% d'ici à 2030.
1. Quelle est la contribution des 400 millions d'investissements réalisés avec le programme Bâtiment jusqu'en 2021, à la réduction des émissions de GES ?
 2. Quand et comment l'évaluation des contributions à la réduction des émissions de GES du programme Bâtiment et du financement additionnel du Plan de relance post Covid, sera-t-elle réalisée ?
 3. Comment se répartissent les divers projets subventionnés visant l'efficacité énergétique et l'exploitation d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments d'habitation, entre maisons individuelles, immeubles en PPE et immeubles locatifs (avec le nombre respectif de logements) ?
 4. Quelles mesures supplémentaires le CE va-t-il prendre pour combler le retard pris dans les rénovations énergétiques des bâtiments du canton ?
 5. L'administration cantonale compte-t-elle inclure la sobriété dans l'ensemble du domaine Bâtiment comme un des axes d'action ? Si oui, comment ?

⁷⁰ Dans son dernier rapport, le GIEC (groupement intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat) définit la Sobriété comme « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande [non essentielle, inutile] d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète. » (IPCC AR6 WG III: Climate Change 2022 – Mitigation of Climate Change. Summary for Policymakers, p. 63). https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf

⁷¹ ADEME : Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie.

6. Comment les expériences menées dans les projets pilotes (quartier exemplaire de Bluefactory et bâtiment à faible impact climatique, mesures E.2.5 et E.6.1 du PCC) seront-elles généralisées à court terme dans la gestion des bâtiments publics (canton et communes) et dans le domaine des bâtiments privés ?

6. NOS PROPOSITIONS DE MESURES POUR LE DOMAINE BÂTIMENT

Il vaut ici la peine de souligner que les cantons disposent de la pleine compétence en matière de Construction (correspondant au domaine Bâtiment de la politique climatique cantonale). La Confédération a un rôle subsidiaire qu'elle assume en doublant le montant des subventions libérées par les cantons. Cette situation implique une responsabilité complète et incontournable des cantons à « faire leur part », y compris le canton de Fribourg.

Rappel:

Pour remplir les objectifs du PCC, le canton de Fribourg doit réduire entre 2017 et 2030 ses émissions de GES de 161'150 t eqCO₂, en provenance du Bâtiment.

> Renforcer le financement du Programme Bâtiment par l'augmentation des subventions cantonales (le Fonds de la Confédération a été renforcé en 2022), dans le cadre d'un programme ambitieux de rénovation énergétique du parc immobilier cantonal de manière à :

- Augmenter le nombre de rénovations énergétiques de type global des bâtiments, tant publics que privés.
- Promouvoir / favoriser financièrement l'assainissement des logements appliquant le principe de sobriété dans les surfaces proposées.
- Lors de toute rénovation, soutenir financièrement l'établissement des diagnostics énergétiques des bâtiments afin de proposer les améliorations énergétiques les plus adéquates à l'efficacité énergétique.
- Donner davantage de moyens financiers au Centre de compétences cantonal, en particulier

pour les conseils en rénovation globale et la formation des professionnel·le·s du terrain (formations courtes et longues).

- Créer un système de bourse pour faciliter la reconversion de professionnel·le·s vers les professions nécessaires à la transition énergétique dans le bâtiment.
- > Disposer, au niveau cantonal, de données de consommation de l'ensemble des bâtiments publics et privés ainsi que des sources d'énergie utilisées pour la production de chaleur ; ceci en vue d'augmenter et d'accélérer l'assainissement du parc immobilier du canton. Dans ce but, mettre en place rapidement les bases légales pour collecter les données relatives aux bâtiments privés et publier l'ensemble des données (bâtiments publics et privés du canton).
- > Renforcer les bases légales pour limiter la consommation d'énergie pour le chauffage dans les bâtiments et obliger la rénovation des bâtiments les plus énergivores (maisons individuelles, habitats collectifs, bâtiments administratifs, commerces et industrie), dans des délais donnés.
- > Instaurer un système de contrôles réguliers, par les professionnels spécialisés, des installations techniques des bâtiments privés et publics : réglages des installations de chauffage (courbe de chauffe, températures de consigne pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, température d'enclenchement des installations, etc.). Ceci afin d'obtenir une réelle efficacité énergétique des installations techniques de tous les bâtiments.
- > Introduire la sobriété dans la politique cantonale Bâtiment (sobriété telle que définie plus haut) avec des mesures permettant de :
- Mettre en question la croissance constante de la quantité de m² habités dont une personne a besoin pour bien vivre, avec un usage modéré des ressources naturelles et du sol.
 - Gérer plus durablement des bâtiments existants, en prolongeant leur durée de vie plutôt que les remplacer ; en requalifiant le bâti existant lorsque c'est possible.
 - Préserver les ressources naturelles dans la construction (réemploi, recyclage des matériaux, durée de vie plus longue) ; donner la priorité à

des matériaux locaux pour éviter leur importation lorsque possible.

- Pérenniser au maximum les mesures d'économies d'énergie appliquées durant la crise énergétique, mesures réalisées dans l'ensemble des bâtiments et ayant démontré leur pertinence (habitations, entreprises, commerces, bâtiments publics, etc.).

7. PROPOSITIONS POUR LE SUIVI DE L'AXE BÂTIMENT DU PCC

Afin de pouvoir suivre l'évolution des « activités carbonées » et de celles « bas carbone » dans le bâtiment, nous proposons que l'administration cantonale fasse le suivi annuel des paramètres-clés suivants :

- 1 + 2** Le nombre de projets de changement de système de production de chaleur financés pour des maisons individuelles, respectivement pour des immeubles de PPE et de location.
- 3 + 4** Le nombre de projets d'isolation du bâtiment financés pour des maisons individuelles, respectivement pour des immeubles de PPE et de location.
- 5.** La quantité d'énergie non-renouvelable consommée par les bâtiments, versus celle d'énergie renouvelable.
- 6.** Le nombre de maisons individuelles, d'immeubles de PPE et de location qui doivent encore être assainis énergétiquement.

VALEURS DE RÉFÉRENCE DES ÉMISSIONS DE GES EN 1990 POUR LE CANTON DE FRIBOURG

La méthodologie utilisée pour estimer les valeurs des émissions de GES du canton de Fribourg en 1990 a été suggérée par un spécialiste de la question. Elle propose de partir des valeurs cantonales estimées en 2017 dans le bilan carbone du plan climat (pages 18 à 27). L'estimation des valeurs pour l'année 1990 des différents domaines du PCC se fait en partant de l'hypothèse que leur évolution entre 1990 et 2017 a été similaire à celles enregistrées à niveau national durant la même période, en prenant comme référence les données du Climate reporting établi par l'OFEN⁷².

L'évolution au niveau national des émissions de GES entre 1990-2017 a été la suivante⁷³:

> Émissions suisses en 1990: 53'631 kt eqCO₂ ou 53,631 millions de t eqCO₂.

> Émissions suisses en 2017: 47'869 kt eqCO₂ ou 47,869 millions de t eqCO₂.

La réduction a donc été de 5'762 millions de t eqCO₂ soit une diminution de 10,74 % des émissions de GES entre 1990 et 2017⁷⁴.

L'évolution des émissions cantonales de GES en 1990

Le total des émissions du canton était en 2017 selon le bilan carbone établi par le PCC de 4 millions de t eqCO₂. Il en résulte que les émissions de GES du canton de Fribourg en 1990 peuvent être estimées à 4,43 millions de t eqCO₂⁷⁵.

Pour calculer les émissions de GES des différents domaines distingués par le PCC, nous avons fait l'hypothèse que leur répartition en pourcentage en 1990 serait identique à celle calculée pour l'an 2017. Partant de leurs valeurs en 2017⁷⁶, nous les avons ajustées en ajoutant +10.74% pour obtenir leurs valeurs en 1990.

⁷² Voir Switzerland's Greenhouse Gas Inventory 1990–2019 National Inventory Report 2021 Including reporting elements under the Kyoto Protocol Submission of April 2021 under the United Nations Framework Convention on Climate Change and under the Kyoto Protocol.

⁷³ Tiré du Table E- 1 Greenhouse gas emissions in CO₂ equivalent (kt) by gas page 15, in Switzerland's Greenhouse Gas Inventory 1990–2019 National Inventory Report 2021 Including reporting elements under the Kyoto Protocol Submission of April 2021 under the United Nations Framework Convention on Climate Change and under the Kyoto Protocol. Voir le site <http://www.climate reporting.ch/>.

⁷⁴ Soit $(53,631 - 47,869) / 53,631 * 100$.

⁷⁵ Soit $4 \text{ millions} + (10,74\% * 4 \text{ millions})$.

⁷⁶ Voir p. 25 du PCC.

Cette manière de faire nous a permis d'estimer les émissions directes de GES du canton en 1990.

> Les émissions directes du canton en 2017 s'élevaient à 1,588 Mio t eqCO₂.

> Les émissions directes de GES FR en 1990 sont alors estimées à 1,758 millions t eqCO₂, soit le 39,7% du total de 4,43 millions t eqCO₂.

La même estimation, partant de la répartition en pourcentage en 2017 des émissions domaine par domaine, donne un résultat très proche et convergeant, comme le montre le tableau ci-dessous.

Répartition par secteur des émissions directes cantonales en 1990

Secteur	Émissions directes en t eqCO ₂	Émissions directes en % (arrondis)
Industrie et construction	132'900 t eqCO ₂	3 % de 4,43 Mio t eqCO ₂
Transports	531'600 t eqCO ₂	12% de 4,43 Mio t eqCO ₂
Locaux commerciaux et résidentiels, agriculture et industrie forestière	398'700 t eqCO ₂	9% de 4,43 Mio t eqCO ₂
Agriculture	620'000 t eqCO ₂	14% de 4,43 Mio t eqCO ₂
<i>Gestion des sols agricoles</i>	<i>132'900 t eqCO₂</i>	<i>3% de 4,43 Mio t eqCO₂</i>
<i>Bétail</i>	<i>310'100 t eqCO₂</i>	<i>7% de 4,43 Mio t eqCO₂</i>
<i>Fumier et lisier</i>	<i>177'200 t eqCO₂</i>	<i>4% de 4,43 Mio t eqCO₂</i>
<i>Élevage (bétail + fumier/lisier)</i>	<i>487'300 t eqCO₂</i>	<i>11% de 4,43 Mio t eqCO₂</i>
Substituts pour SACO	44'300 t eqCO ₂	1% de 4,43 Mio t eqCO ₂
TOTAL Émissions directes	1'727'700 t eqCO₂	39,7% de 4,43 Mio t eqCO₂

Note: Les émissions directes (1'727'700 t eqCO₂) représentent 39,7% des émissions totales (4,43 Mio t eqCO₂).

La réduction attendue des émissions directes de GES en 2030

Le niveau d'émissions directes que le canton ne devrait pas dépasser en 2030 est donc de 0,879 Mio t eqCO₂, soit la moitié de leur niveau de 1990.

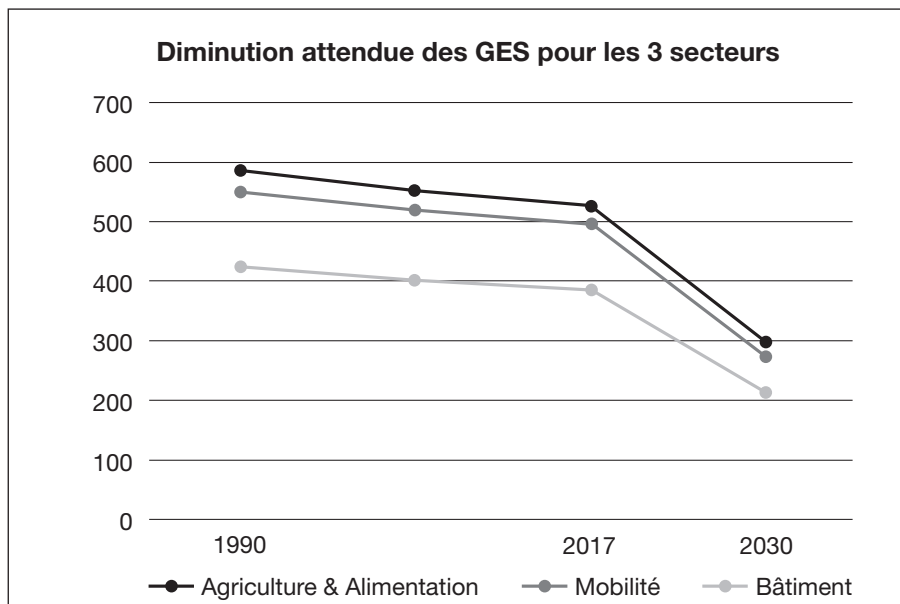
La réduction attendue des émissions directes de GES entre 2017 et 2030 sera donc de 0,709 Mio t eqCO₂ (1,588 – 0,879).

A noter que le Bilan carbone du PCC arrive à des valeurs similaires dans son évaluation de l'objectif à atteindre⁷⁷.

Avertissement:

Cette estimation de l'ordre de grandeur moyen de la réduction ne va pas sans problèmes. Par exemple pour le domaine de la mobilité nous savons qu'en moyenne nationale, la réduction des GES n'a été que de 4% entre 1990 et 2021. Alors que selon notre procédure d'estimation pour Fribourg elle apparaît comme étant de 10,74% entre 1990 et 2017. Sachant que Fribourg est un des champions de la mobilité individuelle, notre estimation surévalue donc largement la réduction dans ce domaine.

⁷⁷ «L'État de Fribourg visant une réduction des émissions de GES de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) (voir 3.1), les émissions directes ne devront dès lors pas dépasser les 0,9 Mio t eqCO₂. L'effort de réduction des émissions entre 2017 et 2030 s'élève donc à 0,7 Mio t eqCO₂» (PCC p. 42).



Alors que l'inventaire périodique de la Confédération et la plupart des bilans carbone cantonaux se concentrent sur les émissions directes, le canton de Fribourg a innové en estimant l'intégralité de son empreinte carbone – soit les émissions directes et indirectes (PCC page 22).

Par contre les mesures proposées dans le PCC ne concernent que les émissions directes.

« À l'instar des objectifs nationaux, seules les émissions directes sont prises en compte dans ce calcul, des données suffisamment précises n'existant pas pour les émissions indirectes. Cela ne signifie pourtant pas que les mesures d'atténuation du Plan Climat cantonal ne se cantonnent qu'aux émissions directes. » (PCC page 42).

Les 60% d'émissions indirectes sont générées hors canton et sont en grande partie (28%) dues à la formation du capital et aux investissements à l'étranger. En plus, outre une petite part d'électricité importée, ces émissions indirectes « sont liées à la production des biens de consommation et d'alimentation, tout comme au transport de ces biens, aux déchets qui y sont associés ou encore à la mobilité des Fribourgeois·e-s en dehors du canton. » (PCC page 24).

Cette focalisation sur les émissions directes se retrouvait dans le projet de Loi climat refusé par le grand Conseil en février 2023 :

« Art. 2 Objectifs de mise en œuvre »

1. L'État et les communes s'engagent à atteindre une réduction d'au moins 50% des émissions directes du canton par rapport à 1990 d'ici 2030 et zéro émission nette d'ici 2050.

Concernant les émissions indirectes, les engagements pris dans ans le projet de loi sont plus généraux et pas quantifiés.

2. Ils prennent des mesures visant à réduire autant que possible les émissions indirectes du canton. »

Si le canton de Fribourg atteignait en 2030 l'objectif climatique de 50% de réduction des émissions directes de GES (agriculture et alimentation, mobilité, bâtiments et énergie) il n'aurait diminué ses émissions totales de GES que de 22%, soit, même pas la moitié des 50% fixés dans l'accord de Paris et repris comme objectif cantonal. Le canton a fait œuvre pionnière en évaluant ses émissions indirectes et devrait maintenant se fixer des objectifs quantifiés de réduction et définir des mesures appropriées.

DÉFINITIONS DU CONCEPT DE SOBRIÉTÉ

1)

Dans son dernier rapport, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) définit la sobriété comme « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande [non essentielle, inutile] d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète. »

(IPCC AR6 WG III : *Climate Change 2022 – Mitigation of Climate Change. Summary for Policymakers*, p.63)

https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf

«Sufficiency policies are a set of measures and daily practices that avoid demand for energy, materials, land and water while delivering human wellbeing for all within planetary boundaries.»

2)

Negawatt : « La sobriété énergétique, un élément incontournable du scénario de transition énergétique ».

Elle nécessite de « Prioriser les besoins et les services énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie. »

https://negawatt.org/IMG/pdf/sobriete-scenario-negawatt_brochure-12pages_web.pdf

3)

Wikipedia : Sobriété énergétique

«La sobriété énergétique est la diminution des consommations d'énergie par des changements de modes de vie et des transformations sociales. Ce concept politique se traduit notamment par la limitation, à un niveau suffisant, des biens et services, produits et consommés. (ADEME 2019). Centrée sur les comportements, l'organisation et la structure de la société, la sobriété énergétique se distingue des autres démarches de transition énergétique par son approche non techniciste. »

https://fr.wikipedia.org/wiki/Sobriété_énergétique

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAD	Chauffage à distance
CE	Conseil d'État
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
DIAF	Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts
GC	Grand Conseil
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPC-F	Grands-parents pour le climat Fribourg
MOPEC	Modèles de prescriptions énergétiques des cantons
OCN	Office de la Circulation et de la Navigation
OFEV	Office fédéral de l'environnement
PCC	Plan Climat cantonal
PD Cant	Plan directeur cantonal
PoIS	Politique sectorielles
PNR	Programme national de recherche
SdE	Service de l'Énergie du canton de Fribourg
SDD	Stratégie du Développement durable
SUV	Sport Utility Vehicle (Sans Utilité Véritable sur notre réseau routier)
t eqCO ₂	Tonne équivalent CO ₂
TIM	Transport individuel motorisé